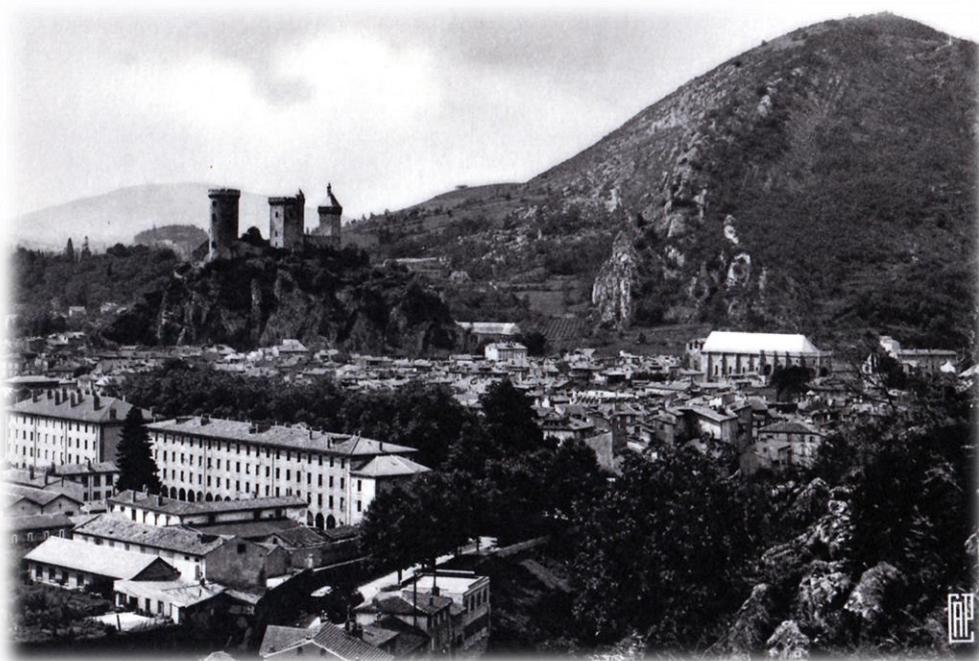




Ville de Foix

Évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Foix
(centre ancien) : le point de vue des acteurs



Étude réalisée par : **Simon CALEY**

Sous la direction de : **François FIERRO**

Référent de stage :

Maryse LOUBET (Chargée politique de la ville et renouvellement urbain)

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des personnes ayant rendu possible le déroulé de mon stage ainsi que la rédaction de ce mémoire.

J'adresse tout d'abord ma gratitude au directeur de ce mémoire, François Fierro, pour son suivi, ses conseils et son entière disponibilité tout au long de cette étude.

Je tiens à remercier tout particulièrement Maryse Loubet, responsable du secrétariat général, chargée politique de la ville et renouvellement urbain à la mairie de Foix. Je la remercie pour sa disponibilité et sa confiance.

Je tiens à remercier monsieur le maire de Foix, pour sa bonne humeur et les agents des services de la mairie de Foix pour leur accueil chaleureux.

Je tiens à remercier la déléguée du préfet à la politique de la ville, pour sa conférence dans le cadre du master ainsi que son aide à l'obtention de ce stage.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les professionnels qui ont aimablement répondu à mes questions afin de mener à bien cette étude.

Je tiens à remercier le personnel du GIP Ressources & Territoires pour leur accueil lors d'une journée de séminaire avec les chargés politique de la ville de la région.

Je tiens à exprimer mon affection à Coralie, Rébecca, Jean Pierre et Pierre. Je les remercie pour leur travail de relecture, leur soutien, leur patience, leurs encouragements, l'intendance et bien d'autres choses encore.

AVANT-PROPOS

Afin de valider mon cursus universitaire et la fin de ma seconde année de master de Sociologie des Organisations et de l'Action Publique, j'ai été amené à effectuer un stage au sein de la mairie de Foix. Mon stage consistait à intégrer le groupe d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Foix Centre-ancien et à effectuer une enquête de terrain auprès des acteurs de la politique de la ville (PDV) sur le territoire fuxéen. Ce présent rapport de stage fera état des problématiques soulevées par le sujet et des perspectives d'avenir pour le dispositif.

Sur un plan général, la réflexion et l'étude sociologique qui ont été menées doivent permettre donc à la ville de Foix d'avoir un regard objectif sur les perceptions des acteurs, techniciens de ce dispositif mis en place en 2015 et ainsi dégager des préconisations à court et à long terme.

J'ai pu effectuer un stage de 18 semaines et ce présent rapport permettra de restituer au mieux ce que j'ai pu observer, étudier, comprendre et analyser. Les résultats de la recherche se présentent sous forme d'un mémoire par le présent rapport, d'un résumé de quatre pages ainsi que d'une restitution orale effectuée le 6 septembre 2019 à l'Université Toulouse II Jean Jaurès à Toulouse.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE INTRODUCTIVE	6
A. <i>CONTEXTE DE LA COMMANDE ET DE L'ÉVALUATION</i>	<i>6</i>
1. La commande	6
2. L'évaluation à mi-parcours du CDV	7
B. <i>LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION</i>	<i>10</i>
1. Un temps d'échanges et de définitions	10
2. Le protocole d'évaluation	11
3. Recueil de données	12
4. Lecture et analyse des données	12
C. <i>LA POLITIQUE DE LA VILLE (PDV) : évolutions et contextes différenciés en France, en Ariège et à Foix</i>	<i>13</i>
1. La politique de la ville (PDV) dans un contexte national qui évolue	13
2. La place centrale de l'État au niveau local dans le dispositif PDV	15
3. Le renouvellement urbain et la place des centres anciens dans la « nouvelle version » de la PDV	17
4. Une problématique nationale, régionale et ariégeoise	20
5. La cartographie au prisme des caractéristiques de la PDV	23
6. La dimension patrimoniale et touristique au cœur	26
D. <i>LE CONTRAT DE VILLE DE FOIX CENTRE ANCIEN</i>	<i>28</i>
1. Les objectifs du contrat de ville par pilier	29
2. Action Cœur de Ville : un programme complémentaire au CDV et à la convention ANRU	33
3. La rénovation des CDV, le protocole d'engagements renforcés et réciproques suite au Pacte de Dijon	34
4. Les effets sur le contrat de ville de Foix centre ancien	35
E. <i>LE CADRE THÉORIQUE</i>	<i>36</i>
F. <i>PROBLÉMATISATION & CADRE MÉTHODOLOGIQUE</i>	<i>40</i>
1. Question centrale	41
2. Thèmes	41
3. Hypothèses	41
4. Questionnements généraux	42
5. Démarche méthodologique	43
6. Difficultés dans la méthodologie	44
PARTIE I. LA VISION DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À FOIX	44
A. <i>Les spécificités du QPV fuxéen</i>	<i>44</i>
1. Pertinence du périmètre	44
2. Les particularités du QPV	47
B. <i>La compréhension de la PDV par les acteurs</i>	<i>51</i>
1. Vision et définition de la PDV	52
2. Connaissance des objectifs de la PDV	55
3. Connaissance des dispositifs	56
C. <i>Le partenariat et la communication entre les acteurs de la PDV</i>	<i>59</i>
1. Le partenariat entre les acteurs de la PDV	59
2. Le partenariat privilégié des « les pilotes du CDV » (la ville et l'État) et le statut particulier de la communauté d'agglomération	60
3. La communication entre les acteurs de la PDV	62
PARTIE II. L'APPROPRIATION DE LA PART DES ACTEURS ET DES INSTITUTIONS ...	64
A. <i>La place, la participation et l'investissement des acteurs dans la PDV à Foix</i>	<i>64</i>

1.	Situer l'institution, sa participation, son investissement et les apports de la PDV ..	64
2.	Distance (géographique, d'interventions...) des institutions au QPV	67
3.	La PDV à Foix : quels apports pour les institutions ?	69
<i>B.</i>	<i>Les actions spécifiques</i>	70
1.	Dispositifs spécifiques PDV	70
2.	Des piliers priorités	71
PARTIE III. L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS : ENTRE OBLIGATION ET VOLONTES ..		76
<i>A.</i>	<i>L'intérêt d'une évaluation ? A cette période ?</i>	76
1.	Le protocole d'évaluation	76
2.	Une démarche pertinente ?	78
3.	Un moment opportun	80
<i>B.</i>	<i>Les modalités d'évaluation</i>	82
1.	L'externalisation avec R&T	83
2.	L'appréhension de la méthode	83
<i>C.</i>	<i>Les effets produits par l'évaluation participative</i>	86
1.	Approche de la méthode de l'évaluation partagée	86
2.	Évaluation ou point d'étape ?	88
3.	Pour quelle plus-value ?	90
Propos conclusifs		91
PRÉCONISATIONS		93
BIBLIOGRAPHIE		94
ANNEXES		100
RÉSUMÉ		148

PARTIE INTRODUCTIVE

A. CONTEXTE DE LA COMMANDE ET DE L'ÉVALUATION

1. La commande

La gestion d'un contrat de ville (CDV) est en principe du ressort de l'EPCI¹ auquel appartient le QPV. Pour Foix, la communauté d'agglomération du Pays de Foix - Varilhes a passé une convention de délégation avec la mairie de Foix pour lui attribuer la compétence politique de la ville (Nous emploierons l'acronyme PDV dans cet écrit (Cf. Glossaire annexe n°8)).

C'est donc la mairie de Foix, par l'intermédiaire de sa chargée politique de la ville et renouvellement urbain que la commande du stage est formulée.

Lors de la première réunion d'évaluation à laquelle nous avons participé en janvier 2019, nous avons échangé sur le processus qui était mis en place depuis deux réunions. Un des premiers constats qui avait été fait portait sur le manque d'intérêt de la part des acteurs. En effet, nous avons appris qu'un certain nombre d'acteurs avait refusé de participer au protocole d'évaluation invoquant notamment le manque de temps et l'impossibilité pour eux de s'investir pleinement. A la suite de nouveaux échanges avec la commanditaire, la décision a été prise de nous intéresser à la dynamique et au processus d'évaluation essentiellement autour : de l'engagement, de l'autonomie, du partenariat et d'une dynamique partagée, à l'échelle du quartier prioritaire (QPV) de Foix centre ancien. Nous avons observé les « jeux d'acteurs », leur connaissance de la PDV et leur implication dans l'évaluation à mi-parcours et depuis la signature du contrat de ville de Foix Centre Ancien en septembre 2015.

Nous avons choisi de centrer notre enquête et notre analyse sur les acteurs de la PDV à Foix. En effet, il s'agit ici de mise en œuvre de la PDV et pas encore, à ce stade, des effets sur les habitants du QPV ou de retour sur

¹ « Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI. » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1160>

l'efficacité du dispositif depuis 2015, faute de critères objectivables mis en place de manière effective.

2. L'évaluation à mi-parcours du CDV

Tout comme un grand nombre de municipalités ayant signé leur CDV en 2015, la ville de Foix décide de mener une évaluation à mi-parcours de son contrat de ville prolongé jusqu'en 2022² (il courrait à l'origine jusqu'en 2020). Pour un certain nombre d'acteurs cette phase d'évaluation ne semblait pas obligatoire, certains s'en sont d'ailleurs affranchis. Pour d'autres, cette phase leur semble intéressante mais l'intérêt ne justifie pas l'abnégation. Nous y reviendrons dans la troisième partie lorsque nous aborderons le processus d'évaluation.

Stéphane Grégoir³ souligne que, « si le discours politique est favorable à une évaluation des politiques publiques, l'organisation de l'administration et des institutions françaises ne traduit pas ce souhait. Aucune institution clairement identifiée n'incarne cette mission ».

La mission d'animation et de recueil des données a été confiée au Groupement d'Intérêt Public⁴ – *Ressources et Territoires* (GIP R&T) basé à Toulouse, auquel la mairie de Foix est adhérente. Ce groupement est un centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale de l'ex-région Midi-Pyrénées. La volonté d'avoir une évaluation objective de l'état d'avancement du contrat de ville a poussé les instances à déléguer cette mission à celui-ci. L'implication des acteurs doit permettre d'ajouter de la pertinence à l'évaluation. Nous nous sommes interrogés à la suite de la lecture de Lascoumes et Le Galès, qui postulent que les critères, les

² D'autres communes au niveau régional se sont affranchies de cette méthodologie, refusant d'engager une évaluation à mi-parcours.

³ Grégoir, S. (2014). L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? *Économie & prévision*, 204-205(1), 211-224.

⁴ « Le groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de mission d'intérêt général. Les GIP ont été créés en 1982 pour les seuls besoins du secteur de la recherche. Leur essor, dans de nombreux domaines de l'action publique, notamment l'environnement, la santé et la justice a montré le succès de cette forme de collaboration mais a eu l'inconvénient de multiplier les régimes législatifs et réglementaires – une trentaine en 2011. » <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/autres-contrats-commande-publique-0>

instruments ne sont jamais neutres. De plus, les organismes qui visent à neutraliser comme peut le faire ici le GIP R&T disent quelque chose d'une forme de changement de référentiel. « Nous entendons par « instrumentation de l'action publique » l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage d'outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale »⁵.

L'évaluation est ici une démarche, un processus, qui doit être « *pensée comme un outil de production de connaissance et comme une pratique d'intervention* »⁶ avant d'être une technique. « *Une démarche à caractère institutionnel mais à visée opérationnelle* » selon Bernard Perret⁷. Le groupe de travail (cf. annexe n°3) est composé de techniciens émanant de différentes institutions signataires du contrat de ville⁸. Le travail effectué lors des réunions d'évaluation n'est pas un bilan d'actions puisqu'aucune directive, aucun critère à évaluer n'avait été défini à la suite de la signature du contrat de ville en 2015 dans le but d'une évaluation à mi-parcours. Donc l'objectif n'est pas d'évaluer sous la forme « avant/après » la PDV, mais bien de faire une évaluation à un instant T.

« Avant d'être comprise comme une opportunité ou un besoin, l'évaluation est perçue comme un devoir, une pratique plus ou moins imposée. »⁹

Le but énoncé de cette évaluation est de « dégager des axes de valeurs, tirer des conclusions et faire un bilan sur ce qui aurait pu être fait mais qui ne l'a pas été »¹⁰. Nous y reviendrons plus largement dans la troisième partie de ce rapport.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons souhaité porter notre attention sur les processus de réorientation, de réengagement des acteurs de la PDV à Foix.

⁵ Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2005). Introduction : L'action publique saisie par ses instruments. Dans : Pierre Lascoumes éd., *Gouverner par les instruments* (pp. 11-44). Paris: Presses de Sciences Po.

⁶ Duran, P. (2010). L'évaluation des politiques publiques : une résistible obligation: Introduction générale. *Revue française des affaires sociales*, 5-24. <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2010-1-page-5.htm>.

⁷ Perret, B. (2014). *L'évaluation des politiques publiques* (3e édition. ed., Repères 329). Paris : La Découverte.

⁸ Liste des signataires du CDV en 2015 Cf. Annexe n°3

⁹ Perret, B. (2014). *L'évaluation des politiques publiques* (3e édition. ed., Repères 329). Paris : La Découverte. p.107.

¹⁰ Définition du protocole d'évaluation par le GIP R&T lors de la réunion d'évaluation en janvier 2019

Dans ce système d'acteurs, nous pouvons distinguer 5 niveaux :

- Les élus : les décideurs de la PDV.
- Les techniciens : les personnes formant le groupe d'évaluation qui sont autour de la table.
- Les opérateurs : les professionnels de terrain qui mettent en œuvre la politique de la ville au quotidien dans leurs structures respectives.
- Les associations
- Les habitants du QPV.

« Cette évaluation intermédiaire souhaite permettre de définir des axes de travail pour les 3 années qui restent à courir jusqu'à la fin du contrat de ville. Ce travail évaluatif doit permettre de commencer un travail de simplification et de mettre en place des outils d'observation nécessaires, pour avancer l'évaluation finale obligatoire du contrat de ville dans 4 ans. »¹¹

Pour les modalités d'évaluation, le choix s'est porté sur une méthode participative. Elle a pour objectif de remobiliser les partenaires, resserrer autour d'une équipe projet, en recalant les axes de travail et les manières de procéder. La démarche de travail est de ne volontairement pas vouloir tout évaluer, le but étant d'arriver à faire consensus sur le sens des choses, des observations que chacun des techniciens présents dans le groupe peut faire. Il s'agit de mobiliser un « référentiel »¹² commun permettant d'évaluer à la fois sur du global et des choses significatives.

Le groupe avait prévu d'échanger sur l'avancée de l'évaluation une fois par mois jusqu'à la fin juin 2019 (date prévisionnelle du rendu du rapport d'évaluation à mi-parcours, repoussé à l'automne 2019). Les catégories de sens, les critères mobilisés et la hiérarchisation des dimensions permettent de lire et de comprendre les identités des acteurs qui parcourent le QPV et les actions que les politiques publiques souhaitent mettre en œuvre. La

¹¹ Propos tenus par le GIP R&T lors de la réunion d'évaluation de janvier 2019 (Cf. annexe n°2 : notes évaluation)

¹² Au sens de *Lascoumes* et *Le Galès*, l'idée selon laquelle les acteurs font sens de la réalité en ayant recours à un cadre interprétatif du monde, une matrice normative et cognitive appelée référentiel.

construction des indicateurs qui sont mises en commun n'est pas neutre et vont définir un « référentiel¹³ » reflétant leur engagement, leur participation.

B. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

1. Un temps d'échanges et de définitions

Les deux premières réunions (en novembre et décembre 2018) ont permis de rappeler le cadre de l'évaluation, les objectifs et les temporalités de la démarche. Il a alors été décidé de solliciter un accompagnement externe (R&T) et une coproduction des acteurs.

Les techniciens présents se sont mis d'accord sur la question évaluative (avant le début de notre enquête), qui est :

En quoi le contrat de ville contribue-t-il à la restauration des différentes fonctions du quartier et à son équilibre social ?

La démarche s'est poursuivie lors de la réunion du 24 janvier 2019, première réunion à laquelle nous avons assisté. Un choix de sous-ensembles thématiques a été effectué, représentant les fonctions principales du quartier selon les techniciens présents. Au-delà du bilan qui a été fait, les techniciens se sont interrogés sur les fonctions attendues de cette ville. Le groupe a défini 5 fonctions :

- fonction **TOURISTIQUE** : une fonction importante à Foix avec l'attrait touristique majeur du château.

¹³ « Souvent perçue comme « simple reproduction d'un discours dominant dont on évacue les mécanismes causaux essentiels » (Surel, 2000) et comme dépourvue de méthodologie fiable, l'approche par les référentiels ou par les matrices cognitives et normatives se relie cependant à l'idée d'inconscient social par un biais plus conforme à l'alternative énoncée. Pour Pierre Muller comme pour d'autres politistes tels que Bruno Jobert ou Yves Surel, les référentiels ont une dimension identitaire. L'engagement des protagonistes dans les processus de concertation ou de décision met en jeu leur existence en tant que groupe, « sur la base des représentations qu'ils ont d'eux-mêmes et de leur position sociale » (Surel, 2000) » Chevalier. G., (2007) « *Rationalités, référentiels et cadres idéologiques* », SociologieS. p. 7

- fonction **HABITAT** : volonté de diminuer la vacance pour faire revenir des familles. (25% de logements vacants et seulement 10% de logement social dans le quartier)

- fonction **CENTRALITÉ** : Foix est la préfecture de l'Ariège, elle a cette fonction de centralité départementale (Administrations, infrastructures sportives (centre nautique) etc.)

- fonction **SOCIALE** : fonction qui a regroupé beaucoup de sous thématiques pendant les échanges. La question de l'emploi est corrélée à d'autres problématiques telles que le handicap ou la mobilité par exemple. La question de « l'insécurité », avec des groupes de « marginaux » présents dans le quartier et le manque de structures d'hébergements. La question de la saisonnalité du quartier, avec des animations plutôt estivales qui attirent des touristes et qui interroge l'usage du quartier et la cohabitation entre ceux-ci et les habitants. La place du centre social « le Léo » dans le QPV a été évoquée à de nombreuses reprises.

- fonction **ECONOMIQUE** : problème de vacance commerciale, de diversité des métiers ainsi qu'une méconnaissance des attraits touristiques (le château) de la part de certains commerçants.

2. Le protocole d'évaluation

Le groupe d'évaluation lors des réunions de janvier, février, mars et avril 2019, a défini des critères permettant aux acteurs de déterminer ce qu'ils souhaitent observer sur le territoire. Au fil des réunions, ils ont dessiné une image de la ville, à la fois attractive d'un point de vue touristique et d'une certaine manière construite autour du château. Mais également une « ville préfecture », donc dotée d'équipements ainsi qu'une ville sociale, mettant en place des projets avec les associations.

La démarche a ensuite été de définir des indicateurs et des items qui ont abouti à un référentiel d'évaluation. Le support de travail servant également

de compte rendu de chacune des réunions d'évaluation a été proposé par le GIP R&T et présenté sous la forme d'une carte heuristique (« Mind map »)¹⁴. « La carte heuristique appelée aussi carte mentale est un outil de représentation visuelle d'un cheminement de la pensée. *Le principal intérêt est de mettre en lumière une organisation non séquentielle ou hiérarchique entre les notions (concepts, idées, informations) et ainsi favoriser par des associations inédites une intelligence sociale des situations complexes.* »¹⁵

3. Recueil de données

Cette seconde phase de la démarche d'évaluation a consisté à un recueil des données, au regard des indicateurs retenus lors de la première phase. Chaque acteur avait pour consigne de récupérer des données, la répartition s'est faite avec les acteurs présents à chaque réunion qui eux même ont contacté d'autres acteurs dans leur réseau pour récupérer certaines données.

4. Lecture et analyse des données

Dans la troisième phase (encore en cours à cette date du 30 août 2019) l'équipe procède à une lecture des données recueillies et en fait une analyse à travers la question évaluative initiale.

Cette dernière phase est une démarche d'analyse partagée, où chacun des techniciens est censé lire les données, en fonction de son référentiel professionnel, de sa connaissance du quartier et de sa posture professionnelle. A ce jour (30 août 2019), le groupe d'évaluation va continuer les travaux d'évaluation à partir d'un pré-rapport d'évaluation, la prochaine réunion étant prévue pour le 18 septembre 2019. (Cf. annexe n°2)

Tout au long du processus d'évaluation nous avons pu observer « l'engagement », « l'enrôlement » des acteurs, qui étymologiquement « rappelle que l'engagement suppose de « mettre quelque chose en gage ».

¹⁴ L'évolution de la « Mind Map » d'évaluation tout au long du processus d'évaluation est disponible en annexe.

¹⁵ Bazain. H. Carte heuristique de l'espace imaginaire in : Balai, C. (2018). De l'imaginaire au réel, lien entre tiers-espaces, collectifs et territoire. *Cahiers de l'action*, 51-52(2), 67-78. doi:10.3917/cact.051.0067.

L'engagement n'est donc pas gratuit. »¹⁶ Leur « enrôlement », « en tant que ressource humaine externe, ou leur mobilisation comme interlocuteurs privilégiés dans des enceintes participatives vouées au traitement gestionnaire de problèmes concrets »¹⁷.

L'objectif énoncé au début du processus par le GIP R&T était d'amener des lectures différenciées, de permettre de s'accorder et faire ressortir de la valeur. Le but est que les membres participant à l'évaluation puissent se repositionner et visualiser le contrat de ville dans une globalité d'approche du territoire.

C. LA POLITIQUE DE LA VILLE (PDV) : évolutions et contextes différenciés en France, en Ariège et à Foix

1. La politique de la ville (PDV) dans un contexte national qui évolue

La politique de la ville est définie au travers de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette loi, dite loi « Lamy », pose un cadre méthodologique nouveau et promeut des modes de mise en œuvre de l'action publique redessinée, avec une nouvelle géographie prioritaire. Cette loi a réduit considérablement le nombre de territoires susceptibles de bénéficier des aides spécifiques de la politique de la ville. C'était la fin des deux géographies prioritaires précédentes :

- Les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale), une géographie dite contractuelle génératrice de crédits spécifiques qui représentait quelques 2500 quartiers.
- Les ZUS (Zone Urbaine Sensible) : 751 quartiers qui bénéficiaient de cette géographie dite réglementaire, génératrice d'avantages fiscaux.

Le but était de remplacer ces deux géographies par une seule et unique pour simplifier les zonages contractuels et réglementaires.

¹⁶ Pierron, J. (2006). L'engagement. *Envies d'agir, raisons d'agir. Sens-Dessous*, 0(1), 51-61. doi:10.3917/sdes.000.0051.

¹⁷ Rudolf, F. (2003). La participation au piège de l'enrôlement. *Espaces et sociétés*, 112(1), 133-154. doi:10.3917/esp.g2003.112n1.0133.

Elle introduit trois grands changements :

➤ La notion de quartiers prioritaire (QPV)

Elle a pour but de réduire la complexité du maillage des zones défavorisées.

➤ Le contrat de ville (CDV)

Il a pour but de mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun¹⁸. La territorialisation des politiques de droit commun au bénéfice des QPV constitue l'enjeu majeur de la réforme de la PDV.¹⁹ Lorsque cela est nécessaire il met en œuvre des aides spécifiques, les crédits « contrat de ville », crédits spécifiques appelés également « crédits du BOP 147²⁰ ».

➤ La co construction

Cette notion est introduite dans la loi (Art. 7.I), avec la mise en place dans chaque quartier prioritaire, d'un conseil citoyen, « sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ». Ce conseil citoyen est composé d'habitants du QPV tirés au sort, ainsi que de représentants des associations et acteurs locaux.

Cette réforme de la politique de la ville a entraîné un resserrement de son périmètre d'action, en lien notamment avec une nouvelle méthode d'identification des quartiers, fondée sur le critère de concentration de

¹⁸ « Il n'existe pas actuellement de définition définitive et partagée de ce qu'est le droit commun en politique de la ville. Le droit commun est entendu comme ce qui ne relève d'aucune contractualisation particulière, d'aucun territoire, d'aucune population prioritaire. Pour l'État, il s'agit des politiques sectorielles menées par les ministères. Pour les collectivités, toutes leurs politiques sont a priori de l'ordre du droit commun, mais certaines mettent en œuvre des politiques concentrées sur des territoires prioritaires. » http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=2020

¹⁹ Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

²⁰ « Budget opérationnel de programme n°147. C'est le budget de l'État au niveau national qui est réservé pour la politique de la ville. On appelle ce budget des « crédits spécifiques » car ils sont spécifiquement et uniquement dédiés aux quartiers prioritaires. **Il s'agit donc de « moyens en plus »** » <http://www.irev.fr/glossaire/bop-147>

populations pauvres²¹. Ce critère unique est celui du revenu, la méthode retenue repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire métropolitain (par carré de 200m sur 200m). Les revenus en question sont pris en compte par rapport aux revenus de l'agglomération ainsi que ceux de la France Métropolitaine.

Cette méthodologie a fait apparaître :

1 296 quartiers de plus de 1 000 habitants situés dans des agglomérations métropolitaines de plus de 10 000 habitants (218 quartiers dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française)

2. La place centrale de l'État au niveau local dans le dispositif PDV

La PDV, plus que différentes politiques publiques, nécessite de s'appuyer sur l'implication directe du corps préfectoral. C'est une politique transversale pour les services de l'État qui regroupe au total :

- . 1200 agents de l'État au niveau local
- . 100 agents de l'État au niveau régional dans les SGAR²² et les DRJSCS²³
- . 400 agents de l'État au niveau départemental dans les préfetures, les sous-préfetures, les DDCSPP²⁴
- . 350 agents de la DDT²⁵ en charge du volet renouvellement urbain.

²¹ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a engagé une vaste réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Désormais fondée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire métropolitain. <https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2020>.

²² Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

²³ Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

²⁴ Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

²⁵ Direction Départementale des Territoires

- . 316 délégués du préfet (au contact des habitants et des acteurs de terrain pour réaliser une mission de confiance, fluide et efficace avec les différents services publics)
- . 26 préfets délégués pour l'égalité des chances et sous-préfets à la ville.

Ces personnes travaillent sur 435 contrats de ville en France métropolitaine et dans les outre-mer, au bénéfice de 5,5 millions d'habitants des quartiers prioritaires.

Les nouveaux programmes de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) représentent 10 milliards d'euros de subventions pour 450 projets nationaux et régionaux dans les quartiers prioritaires.

Les crédits spécifiques « contrat de ville » (« crédits du BOP 147 ») s'élèvent à 342 millions d'euros par an et ceux jusqu'en 2022. Les Dotations Politique de la Ville (DPV) sont quant à elles d'un montant annuel de 150 millions d'euros et sont gérées par les préfets pour financer des projets d'équipement et de services publics dans les quartiers prioritaires. Les QPV ariègeois ne sont pas éligibles à cette DPV pour l'année 2019.²⁶

Comme le souligne Sébastien TALLET, commissaire général délégué à l'égalité des territoires et directeur de la ville et de la cohésion urbaine²⁷ :

« L'État n'agit pas seul, loin de là. L'ensemble des actions qui sont portées sont coproduites avec les élus locaux, avec les professionnels. Les relations sont permanentes, étroites et de grande confiance entre les services de l'État, les collectivités locales et les professionnels tels que les chefs de projets politique de la ville et les centres de ressources. Nos 22 centres de ressources qui, par régions ou par départements, accompagnent la qualification des acteurs et la montée en compétences de l'ensemble des parties prenantes ».

²⁶ Note d'information relative à la dotation politique de la ville (DPV) 2019

²⁷ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) <https://www.cget.gouv.fr/>

L'État est représenté au niveau départemental par les délégués du préfet, qui sont directement au contact des acteurs de terrain et qui ont pour mission d'accompagner les projets, de les structurer, de les financer et de mettre en relation l'ensemble des parties prenantes autour de projets, au contact des habitants.

3. Le renouvellement urbain et la place des centres anciens dans la « nouvelle version » de la PDV.

En ce qui concerne les opérations de renouvellement urbain, suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, des quartiers prioritaires ont été sélectionnés par l'arrêté du 27 mars 2015. Ils sont tous des QPV, présentant d'importants dysfonctionnements urbains et sont donc visés en priorité par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Ce programme est suivi par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Un des grands changements de cette nouvelle approche est qu'elle ne comprend pas de référence explicite (en France Métropolitaine) quant à la forme du bâti. Elle n'est plus cantonnée à des quartiers constitués de grands ensembles²⁸. « Les grands ensembles se présentent comme les réalisations emblématiques de la politique menée par l'État après-guerre dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine. »²⁹ Ceux-ci sont historiquement vus au travers des quartiers de banlieues périphériques des villes françaises et mis en avant sur le plan universitaire à la suite des émeutes de 2005.

Nous allons au travers d'une chronologie non exhaustive de la PDV essayer de définir les grandes périodes que celle-ci a traversé afin de mieux

²⁸ Grand ensemble : « Apparu en 1935 sous la plume de l'urbaniste *Maurice Rotival*, il vise à « moderniser la banlieue » et à lutter contre la « lèpre pavillonnaire ». Le grand ensemble n'a pas de définition juridique et ne s'inscrit jamais dans une catégorie prédéfinie du ministère de la Construction.

L'expression ne désigne pas un mode d'édification, mais plutôt une forme et un paysage caractérisés par un regroupement de barres et de tours sur un espace soumis aux règles du zonage. *Philippe Pinchemel*, géographe, en donne une définition en 1959 : « Le terme de grand ensemble est appliqué à des réalisations de grande envergure comportant plusieurs milliers de logements et qui se veulent des unités résidentielles équilibrées et complètes », *Revue Logement*, n° 115, octobre 1959. »

<https://sspsd.u-strasbg.fr/IMG/pdf/GrandsEnsembles.bis.pdf>

²⁹ Raphaële Bertho, « Les grands ensembles », *Études photographiques*, 31, Printemps 2014 <http://journals.openedition.org/etudesphotographiques/3383>

comprendre sa place aujourd'hui dans le paysage des politiques publiques. L'usage du terme « politique des villes » revient de manière fréquente dans les médias, discours politiques et ce bien avant les années 70. Nous pouvons dire que l'ancêtre direct de la PDV apparaît en 1977 avec l'opération Habitat et Vie Sociale (HVS).

Cependant cette opération n'arborait qu'un caractère expérimental, léger et périphérique de ce que deviendra la PDV, présenté dans le rapport Dubedout, en octobre 1983, *Ensemble refaire la ville*³⁰. Ce rapport apporte à la politique de la ville un véritable caractère de politique publique, conduite au plan national. « C'est seulement à partir de 1988 que l'on est fondé, en toute rigueur, à parler de « politique de la ville » pour désigner l'action publique spécifique engagée en direction des quartiers populaires et impulsée par une Délégation Interministérielle à la Ville (DIV). »³¹ C'est alors qu'une tentative de regrouper les différentes missions aboutit partiellement au Développement Social des Quartiers (DSQ) ainsi qu'au Développement Social Urbain (DSU). La DIV va alors rapidement se doter d'une équipe plus étoffée et créer une équipe ministérielle. « On passe du quartier à la ville. Il ne s'agit plus de traiter le quartier pour lui-même, mais dans son rapport à la ville sinon à l'agglomération » (J. David, 2001). Sous le gouvernement Rocard, la DIV occupe très vite une place centrale, le pivot de la PDV même si elle ne dispose d'aucune autonomie financière. Les contrats de ville sont mis en place pour une durée de 6 ans en faisant participer les différents échelons étatiques : préfets, ensemble des services de l'État, collectivités territoriales.

La loi d'orientation pour la ville (LOV) du 13 juillet 1991 est la première grande loi pour la ville. Elle a pour objectif la mise en œuvre du « droit à la ville » au travers d'actions favorisant la cohésion sociale, luttant contre la ségrégation spatiale et l'exclusion.

Ainsi pour le bon fonctionnement de la PDV est effectuée une mise en relations entre les services de l'État et les élus sur les territoires concernés. Par la suite, le 1^{er} Aout 2003 est votée la « loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine » avec l'importante collaboration de la DIV. Elle est axée

³⁰ Une commission générale du plan fut créée après les émeutes de l'est lyonnais, un rapport sera rédigé par H. Dubedout, maire de Grenoble.

³¹ Jazouli, A., Rey, H., (2015). *Pour une histoire politique de la politique de la ville*, Paris, Éditions de l'Aube p. 19

sur un programme de démolition/reconstruction, d'un engagement de 43 milliards d'euros. Cette loi prévoit la création de l'ANRU qui, favorisant une logique urbaine, pilotera ce projet ambitieux.

La « loi Lamy » de 2014, est la troisième grande loi d'orientation et programmation urbaine.

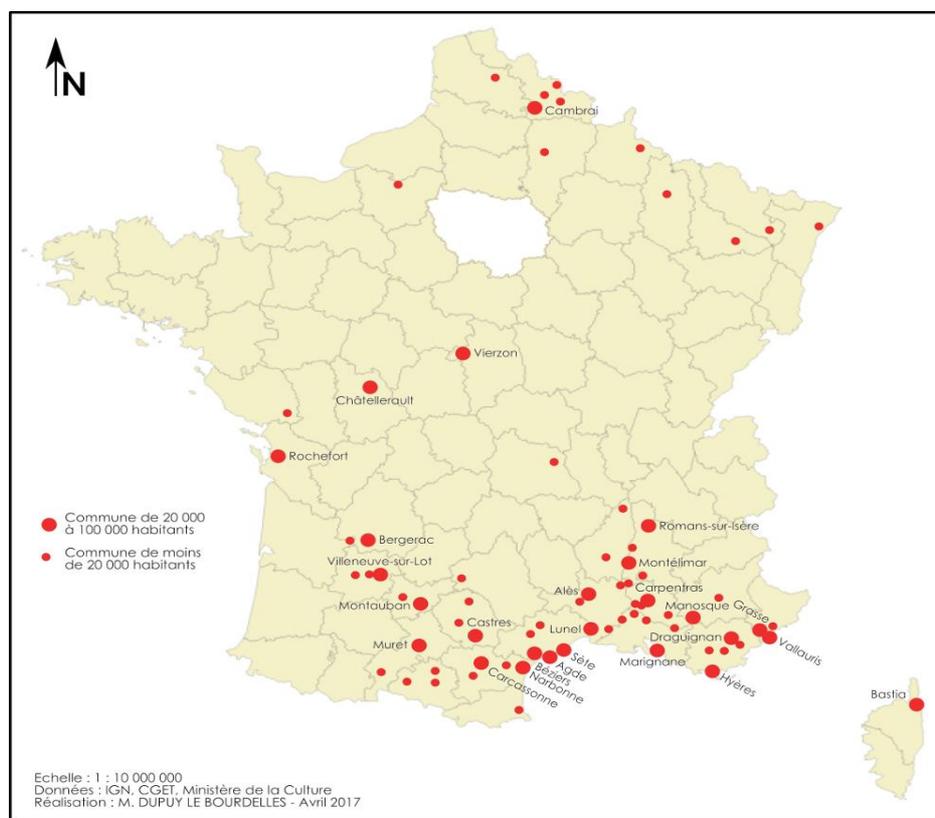
La nouvelle géographie prioritaire trouve désormais à s'appliquer à des quartiers qui n'avaient jamais pu prétendre aux dispositifs des quartiers dits sensibles, c'est le cas des centres anciens. Les centres villes des métropoles bénéficient depuis les années 1980 de politiques et de dynamiques de revitalisation.

En effet outre le fait que la PDV est historiquement associée aux grands ensembles d'habitat social de type cités ouvrières, ils ne sont plus les seuls à être pris en compte par cette politique publique, c'est un bouleversement sur le plan géographique qui s'opère. Depuis les débuts des politiques de la ville, les quartiers visés se trouvaient pour la majorité dans la périphérie des grandes agglomérations ou villes française. Avec cette loi, les quartiers centraux des « communes centre » des petites et moyennes agglomérations (de 20 000 à 100 000 habitants) « rurales » qui se paupérissent font une entrée massive dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Ce contexte d'entrée des centres anciens ne peut être expliqué que par la dégradation de leur bâti mais s'explique également par des problématiques telles que la déshérence commerciale ou encore la faible mixité sociale de ses habitants. En dépit de ces mutations, ces centres villes constituent encore « l'objet principal de la représentation sociale de la ville dans sa globalité »³², en raison de la présence de fonctions de centralités matérielles (administratives, commerciales, scolaires) et symboliques (tissu urbain historique et patrimonial) qui font de ces centres des points de convergence depuis l'ensemble des bassins de vie.

³² Marchand, D. (2005). Le centre-ville est-il le noyau central de la représentation sociale de la ville ? *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, numéro 66(2), 55-64.

4. Une problématique nationale, régionale et ariègeoise

Localisation des 76 centres anciens de villes petites et moyennes identifiés comme quartiers prioritaires de la politique de la ville (hors Île-de-France)



Source : Mickaël Dupuy Le Bourdellès, Avril 2017

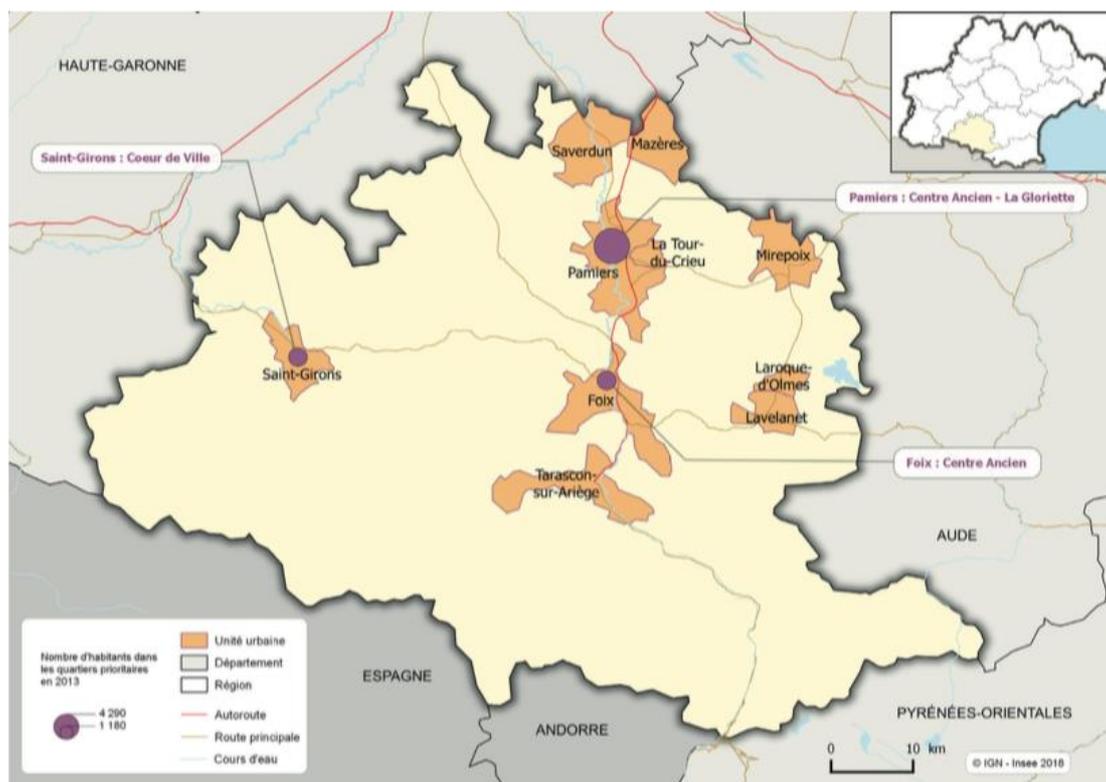
Ces quartiers « dégradés depuis plusieurs années et qui font l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des collectivités locales »³³, font désormais partie des dispositifs de la politique de la ville. Ainsi, les centres anciens ne participaient pas de ces dispositifs. On assiste alors à un nouveau mode d'approche de la question urbaine, tant dans sa dimension sociale qu'économique qui est proposé au travers des contrats de ville. La difficulté n'est pas tant de continuer à intervenir dans la cité mais d'intégrer cette démarche dans une vision plus globale de planification, qui renvoie à des problématiques de cœur historique complexes, notamment au niveau de l'habitat. En effet les protocoles de rénovation mis en place avec l'ANRU sont novateurs car ils intègrent l'habitat privé. Une problématique qui n'était auparavant pas prise en compte puisque les aides bénéficiaient directement

³³ Les cahiers de l'Anah n°149 – Juillet 2016 : https://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_cahiers_Anah/cahiers-Anah-149.pdf

aux organismes d'habitat public (bailleurs sociaux par exemple). Cette problématique de centre ancien dégradé touche très grandement les régions du Sud et de l'arc méditerranéen.

La région Occitanie compte 105 QPV répartis dans 41 unités urbaines.

Pour le département de l'Ariège ce sont les unités urbaines de Pamiers et Foix, avec des profils de « centres-villes dynamiques » et celle de Saint Giron avec un profil de « Centre-ville à population âgée » (selon l'INSEE), qui ont été retenues dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Trois quartiers ariègeois regroupant 6700 habitants représentent 2% de la population totale des QPV d'Occitanie. 4% des ariègeois vivent dans un quartier prioritaire. Les trois communes ariègeoises connaissent toutes une déshérence commerciale, une dépopulation ainsi qu'une paupérisation de leurs habitants.



Source : Insee, recensement de la population 2013

La communauté d'agglomération, Foix et son centre ancien

La ville de Foix fait partie de la seule communauté d'agglomération de l'Ariège, créée le 1^{er} janvier 2017 (suite à la loi NOTRe³⁴): la communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes. Elle est issue d'une fusion des communautés du Pays de Foix et du Canton de Varilhes. Elle est composée de 42 communes pour un total de 33 000 habitants. Le territoire communautaire présente un caractère rural et une densité relativement faible de 64 habitants au km² contre 104 au niveau national.

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville, au bénéfice du quartier prioritaire. Il s'appuie en cela sur le projet de territoire³⁵ porté par l'intercommunalité du Pays de Foix – Varilhes.

Depuis plusieurs années, la commune de Foix connaît une stagnation de sa population, passant de 9 600 habitants en 1975 à 9 700 en 2015. Sur le plan inter communal, la ville-centre représente 30% de la population et accueille le siège de la communauté d'agglomération. La faible croissance démographique (+ 0,2% par an entre 2008 et 2015) va de pair avec un phénomène d'exode de la population fuxéenne vers les communes périphériques de l'agglomération. En particulier sur celles en bordure de la Route Nationale 20 reliant Pamiers et la Métropole Toulousaine d'un côté et l'Andorre puis l'Espagne de l'autre. Le centre-ville ancien de Foix devenant ainsi moins attractif, les commerces se renouvellent en permanence, entraînant une forte vacance. L'écart entre le centre ancien et le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Foix - Varilhes se creuse, c'est ce qui a justifié la volonté d'inscrire le centre-ville dans le giron de la politique de la ville. De la même manière, d'autres critères ont justifié la mise en place de la politique de la ville sur ce quartier, ainsi les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire se détériorent, les disparités de

³⁴Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

³⁵ Projet de Territoire de la communauté d'agglomération <http://www.agglo-foix-varilhes.fr/content/projet-de-territoire>

développement avec le territoire intercommunal s'amplifient. Le « niveau de vie » médian de l'unité urbaine de Foix est de 19 762 € annuels et celui des habitants du QPV s'établit à 13 940 € (au 11^{ème} rang des QPV de la région)³⁶. Ce phénomène de paupérisation est amplifié par des problématiques de détérioration de l'habitat dans le centre ancien historique.

5. La cartographie au prisme des caractéristiques de la PDV

Nouveautés de la politique de la ville, les périmètres sont fixés par le décret, n°2014-1750 du 30 décembre 2014 (pour la métropole). « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains sont des quartiers situés en territoire urbain et caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenus des habitants ». Les périmètres sont à l'initiative de l'État, par le biais du CGET et sont consultables sur le système d'information géographique de la politique de la ville.³⁷ La méthodologie d'identification des QPV repose sur le carroyage, un découpage du territoire national français en carreaux de 200 mètres par 200 mètres. Cela donne une cartographie correspondant aux carreaux accueillant une majorité de personnes à bas revenus.

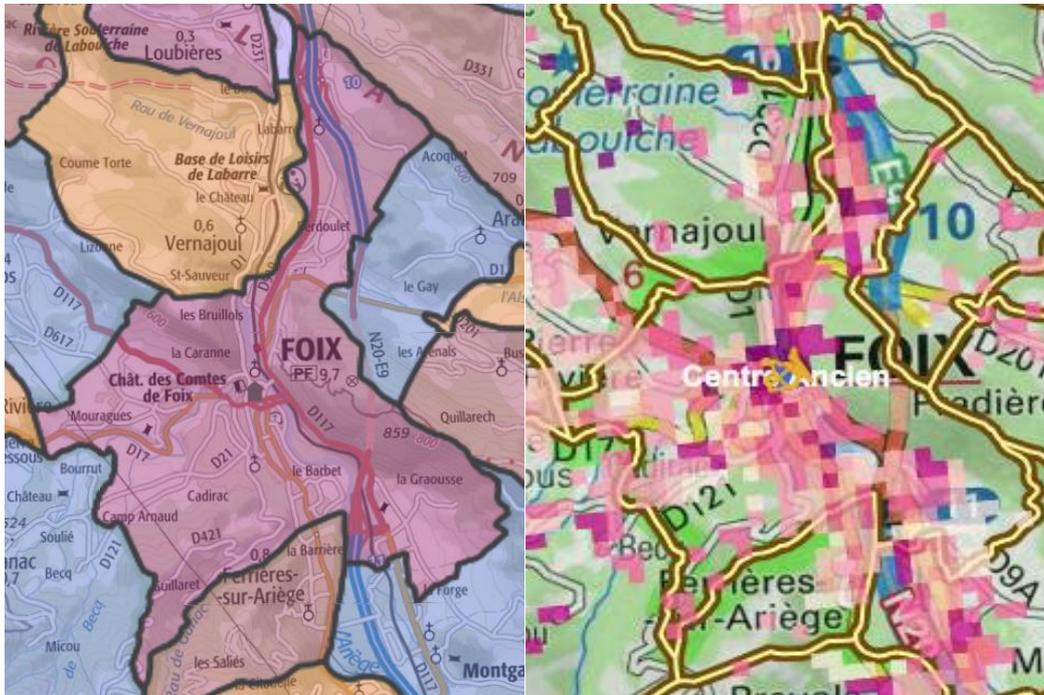
En page suivante, sont présentées deux cartes de la ville de Foix. Sur celle de gauche, les limites territoriales classiques. Celle de droite reprend les limites territoriales en y ajoutant les spécificités démographiques retenues dans le cadre de la PDV et présentées avec la technique du carroyage de l'INSEE³⁸. On peut y repérer les carreaux de couleur de 200m sur 200m, les carrés de couleur « violet foncé » correspondant aux zones de paupérisation de la population.

³⁶ Dossier INSEE n°7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » Juillet 2018

³⁷ Système d'Information Géographique (SIG) de la politique de la ville <https://sig.ville.gouv.fr>

³⁸ « Le carroyage est une technique de quadrillage consistant à découper le territoire en carreaux pour y diffuser de l'information statistique à un niveau faiblement agrégé. Le maillage du territoire qui en résulte est plus ou moins fin selon la taille de carreau choisie. Le carroyage nécessite de disposer initialement de données pour lesquelles on connaît précisément la position géographique de chaque observation »

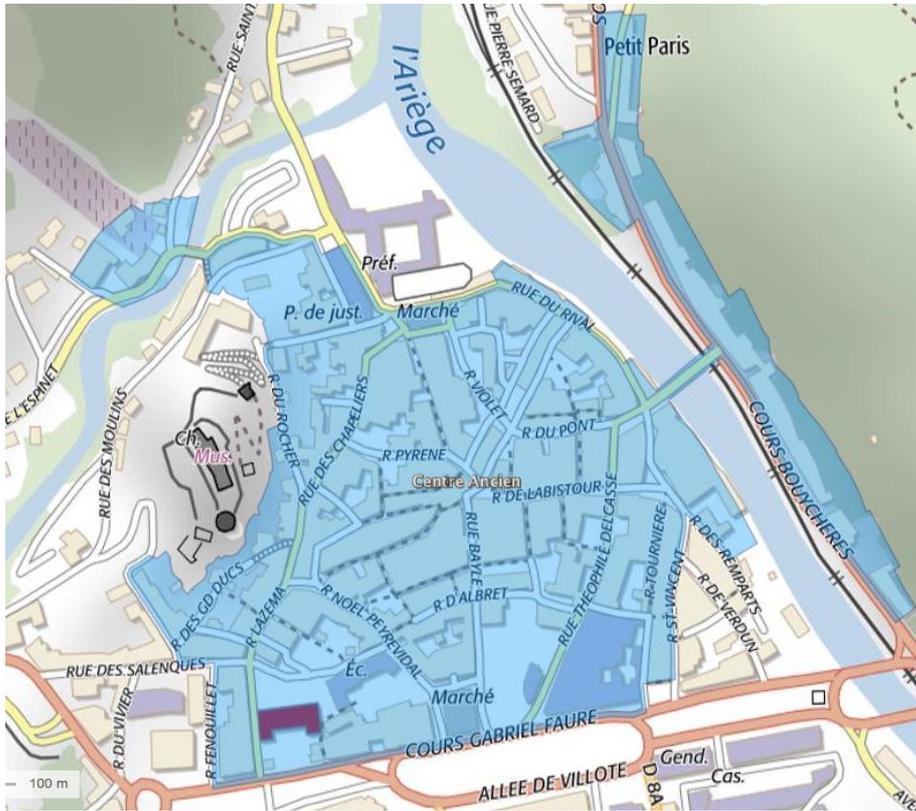
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4176290?sommaire=4176305>



On peut constater que certaines zones de forte paupérisation n'ont pas été prises en compte. Ceci est en lien avec l'obligation d'agglomérer 1000 habitants sur un périmètre pour pouvoir constituer un QPV.



La carte carroyée de Foix recadrée, avec le périmètre du QPV « centre ancien » apparaissant en bleu quadrillé de jaune.



Source : Géoportail (geoportail.gouv.fr)





Vues d'hélicoptère du Centre ancien de Foix, avec vue sur le quartier prioritaire (Source : France Télévision)

6. La dimension patrimoniale et touristique au cœur

Le centre ancien est situé au pied du château, adossé à ce pôle attractif central de la ville. La ville de Foix a obtenu, dès 2010, la convention régionale *Grand Site Occitanie Sud de France*. Les financements ont permis de réaliser différentes actions en faveur de la qualification des espaces publics et sites touristiques, un bel exemple étant la réfection de l'office du tourisme, maintenu dans le centre ancien et qui a obtenu le label Tourisme handicap. Le château a intégré la convention Grand Site de la Région Occitanie³⁹, à la suite d'un dossier déposé en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Ariège en 2017.

Un label renouvelé pour la période 2018 – 2021, dans le cadre notamment du patrimoine médiéval exceptionnel du territoire « *Foix Montségur Cités Médiévales – L'esprit Cathare.* »⁴⁰

³⁹ Foix Montségur Cités Médiévales : <https://www.tourisme-occitanie.com/grands-sites/foix-montsegur-cites-medievales>



*Le Château des Comtes de Foix vue d'hélicoptère, avec le centre ancien en contrebas.
(Source : France Télévision)*

Ce lieu emblématique de Foix et plus largement de tout le territoire ariégeois à ré ouvert ses portes le 6 juillet dernier à la suite de travaux d'envergure menés par le département de l'Ariège sur le Château et le palais du gouverneur.⁴¹

Ce dernier est situé en contrebas du château et accueillait autrefois le tribunal de Foix. Transformé en espace muséographique innovant, il propose au visiteur de nombreux effets audio et visuel. Il complète la visite du château, permettant une meilleure compréhension de la riche histoire des Comtes de Foix. La volonté est de plonger les visiteurs dans une ambiance du XIVème siècle avec par exemple l'installation de meubles d'époque faits à partir d'écrits historiques.

Sur un plan touristique plus large, un constat a été fait par les différents acteurs et complété par une enquête sur l'offre hôtelière effectuée en 2018. Les touristes venant du monde entier ne prolongent que très peu leur séjour fuxéen. Pour la grande majorité ils ne viennent à Foix que pour la visite du Château et repartent rapidement. En cause, l'offre d'hébergement en deçà

⁴¹ « Château de Foix : un projet d'une ampleur inédite »
<http://www.ariège.fr/Actualites/Chateau-de-Foix-un-projet-d-une-ampleur-inedite>

des attentes, seulement 8 hôtels dans l'agglomération (pour un total de 422 de lits) et l'absence d'hôtel 4 étoiles ou en capacité de pouvoir accueillir des groupes ou des séminaires d'entreprises par exemple.

Comme c'est mentionné dans les différents rapports PDV depuis 2015, le quartier est confronté depuis plusieurs années à un double phénomène.

Un nombre d'habitants en diminution et de plus en plus fragilisés, entraînant une augmentation du nombre de logements vacants et potentiellement indignes ou insalubres. Nombreux logements locatifs sont de taille modeste (environ un logement sur 2 dispose d'une ou deux pièces).

La part des allocataires de la Caisse d'Allocation Familial (CAF) est relativement élevée, 46% des allocataires du QPV voient leur revenu dépendre à plus de 50% des prestations sociales. A ce constat s'ajoute la précarisation et l'isolement des habitants, avec 67% des ménages du QPV composés d'une seule personne, contre 43% dans les autres QPV d'Occitanie. Il existe également un déficit de création d'activités économiques ainsi que des services publics excentrés.

Deux populations semblent émerger, des jeunes côtoient des personnes plus âgées (« un habitant sur trois a moins de 25 ans tandis qu'un sur cinq atteint ou dépasse les 60ans »⁴²).

D. LE CONTRAT DE VILLE DE FOIX CENTRE ANCIEN

La PDV a eu pour objectif de diminuer cette polarisation du quartier en essayant de travailler sur les mixités, mais aussi sur la rénovation, la paupérisation, les problèmes d'insertion sociale et économique des habitants. La création ou la réhabilitation de logements visent à une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle.

⁴² Dossier INSEE : Dossier Occitanie n°7, « Les quartiers prioritaires de l'Ariège » juillet 2018

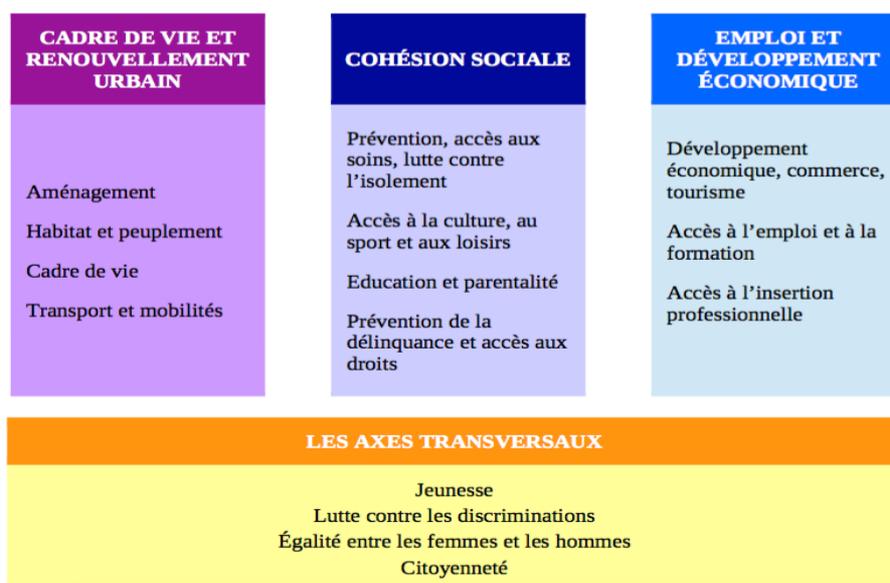
Elle souhaite contribuer à un retour de la population dans le centre historique, avec la mise à disposition d'un habitat de qualité. Le projet de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU est conjointement intégré à la démarche du contrat de ville. Il a par exemple mis en place une aide à la rénovation des logements pour les particuliers de l'OPAH-RU⁴³ intercommunale.

Des actions du contrat de ville portent également sur des interventions en matière d'attractivité économique et touristique. La dimension sociale est déclinée par des interventions autour de la santé, de l'insertion professionnelle, et de l'éducation.

Dans cet esprit, le contrat de ville associe les acteurs institutionnels et associatifs ainsi que les habitants du territoire prioritaire depuis la phase de diagnostic. Il permet alors de consolider ou construire des partenariats et d'imaginer collectivement les pistes d'actions possibles.

1. Les objectifs du contrat de ville par pilier

L'architecture retenue pour la présentation du contrat de ville répond aux orientations nationales, en se structurant autour de 3 piliers⁴⁴, lesquels regroupent un ensemble de thématiques elles-mêmes reliées par des axes transversaux :



⁴³ Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

⁴⁴ Bilan annuelle politique de la ville 2018 – Ville de Foix

Ce diagnostic autour de trois piliers a justifié une organisation adaptée. Des groupes de réflexion et de travail ont été constitués autour d'acteurs institutionnels et d'intervenants du territoire (associations, collectifs, habitants), directement concernés par chacun des thèmes.

a) Pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Il s'agit d'améliorer de façon tangible et significative la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire en intégrant les questions d'habitat et de mobilité. Les principales orientations sont la rénovation de l'habitat ancien et dégradé, le déploiement d'une nouvelle stratégie de logement et l'intégration d'une approche durable du territoire.

Pour mener à bien ces objectifs, plusieurs orientations ont été retenues :

- Rénover l'habitat ancien et dégradé

L'objectif est de répondre à la problématique du mal logement et d'adapter les logements aux besoins. Pour ce faire la commune bénéficie d'aides à la rénovation des logements pour les particuliers via l'Opération Programmée de l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (L'OPAH RU) intercommunale.

Foix bénéficie également d'un programme de lutte contre l'habitat indigne ainsi que d'un projet de renouvellement urbain dans le cadre du protocole de préfiguration de l'ANRU.

- Développer une nouvelle stratégie de logement

L'objectif est d'encourager une diversité de l'habitat et de créer de la mixité sociale et fonctionnelle dans le centre ancien de Foix. Un objectif réalisable grâce aux différents contrats précédemment cités.

- Intégrer une approche durable de l'urbanisme

La municipalité et ses partenaires souhaitent poursuivre l'aménagement des espaces publics ainsi qu'organiser et structurer les mobilités au sein du territoire. Un travail effectué en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège⁴⁵.

b) Pour le pilier développement économique et emploi

Il s'agit de « réduire les écarts de taux d'emploi entre le territoire prioritaire et l'intercommunalité, de soutenir la création d'activité et de consolider le tissu économique ». ⁴⁶ Ce développement économique est aussi un développement touristique, avec des actions portant sur le développement d'une stratégie touristique territoriale. Il vise à dynamiser le secteur économique et à diversifier l'activité en mobilisant les différents leviers d'accès à l'emploi.

- Développer une stratégie touristique territoriale intégrée

En renforçant l'attractivité du territoire par une offre touristique renouvelée et mise en place d'une animation touristique.

- Favoriser la vie économique et la restructuration commerciale de proximité
-

Diversifier l'activité économique vecteur de vie de quartier, de lien social et dynamiser le secteur commercial.

- Mobiliser efficacement les leviers d'accès à l'emploi pour les habitants du quartier prioritaire

Mieux accompagner les habitants vers les dispositifs de droit commun et faciliter les parcours d'insertion.

⁴⁵ Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège www.scot-vallee-ariege.fr

⁴⁶ Mairie de Foix : Rapport PDV 2018

c) Pour le pilier cohésion sociale

Les enjeux identifiés du pilier cohésion sociale sont de tisser des liens et de favoriser l'égalité des chances pour les habitants du quartier prioritaire, tout en portant une attention particulière aux jeunes et aux familles monoparentales, en visant la citoyenneté et l'égalité d'accès aux droits.

- Favoriser la réussite éducative

Avec comme objectifs de développer la continuité éducative, de lutter contre le décrochage scolaire et de soutenir la parentalité.

- Faire une place aux jeunes dans la vie de la cité et les rendre acteurs de leur projet

Il s'agit de favoriser les pratiques culturelles et sportives, de mettre en avant l'engagement citoyen. Ces objectifs sont servis entre autres par le PAAJIP⁴⁷ qui a mis en place des actions visant à encourager l'engagement citoyen, accompagner des collectifs de jeunes et développer des projets culturels.

- Permettre l'accès aux soins pour tous.

En renforçant les dispositifs de prévention et en favorisant l'accès de tous à la prévention et à l'offre en matière de santé.

- Favoriser l'inclusion sociale des habitants

En luttant contre l'isolement par le biais notamment du dispositif *Monalisa*⁴⁸ (personnes âgées). Avec pour objectif également d'améliorer l'accès aux droits des habitants du QPV.

⁴⁷ Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention
<https://www.fajip.com>

⁴⁸ Monalisa : Engagés contre l'isolement des âgés :
<https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/dossier-presse-monalisa.pdf>

2. Action Cœur de Ville : un programme complémentaire au CDV et à la convention ANRU

La communauté d'agglomération du pays de Foix-Varilhes s'est engagée⁴⁹ le 28 septembre 2018⁵⁰ (et jusqu'en 2025) dans le programme ACV⁵¹. Ce plan national répond à une double ambition : « améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire »⁵².

Il bénéficie à 222 collectivités sur le plan national. Avec ce nouveau programme, l'objectif principal pour le territoire de Foix est de renforcer son rôle de centralité, tout en veillant à maintenir l'équilibre entre le centre-ville, les périphéries et son bassin de vie⁵³.

Le projet Cœur de Ville porté par la communauté d'agglomération souhaite revêtir une dimension intégratrice de différentes démarches, mettre en cohérence les objectifs des différents programmes et œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire. Ce programme a la volonté de compléter les autres contrats passés avec l'État (CDV, convention ANRU). Un comité de projet a été mis en place, regroupant 3 instances participatives : le conseil citoyen, la maison de projet en cours de réalisation (située dans le QPV, au Centre Social du Léo) et le conseil de développement de la communauté d'agglomération (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants) installé le 4 juillet dernier. La majorité des financements qui pourront être mobilisés dans le cadre d'ACV sont des financements de « droit commun ».

⁴⁹ ACV Foix convention cadre :

<http://www.ariège.gouv.fr/content/download/16727/106380/file/Convention%20cadre%20Foix.pdf>

⁵⁰ Signature de la convention ACV : <http://www.agglo-foix-varilhes.fr/actualites/signature-de-la-convention-cadre-action-coeur-de-ville-de-foix-20182025>

⁵¹ CGET dossier ACV : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-coeur-de-ville>

⁵² Programme ACV : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville>

⁵³ « Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports. » <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

Une convention ORT (Opération de Revitalisation Territoriale) est également en cours de réflexion par la communauté d'agglomération et la ville de Foix, programme qui doit venir s'inscrire dans le giron d'ACV. Il « s'adresse à tous les territoires qui souhaitent engager un projet de revitalisation. » « Le secteur d'intervention comprenant le centre-ville de la ville principale »⁵⁴, il n'était pas encore arrêté lors de la signature de la convention ACV en 2018.

3. La rénovation des CDV, le protocole d'engagements renforcés et réciproques suite au Pacte de Dijon

La rénovation des contrats de ville doit prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, qui sera ajouté au contrat signé en 2015. Un protocole qui, dans les prévisions, doit être signé à l'issue de l'évaluation du CDV. Les CDV doivent désormais s'inspirer des objectifs et de l'esprit du Pacte de Dijon.

Le Pacte de Dijon est au cœur de la nouvelle feuille de route gouvernementale, il a été signé le 16 juillet 2018 par le premier ministre Édouard Philippe. Ce texte a été élaboré en partenariat avec deux associations d'élus, *France Urbaine* et *l'Assemblée des communautés de France (AdCF)*. Cette dernière souhaite renforcer le pilotage des contrats de ville à l'échelle des intercommunalités, dans le but de renforcer les coopérations et les solidarités territoriales en garantissant la mobilisation et le renforcement du droit commun. Il s'inspire, sans pour autant être repris, de la même philosophie que le rapport⁵⁵ remis en avril 2018 par Jean Louis Borloo au président de la République Emmanuel Macron.

Ce n'est pas une élaboration de nouveaux contrats de villes qui est attendue dans le courant de l'année 2019 mais bien la volonté de donner une nouvelle impulsion au regard des évolutions et des nouvelles orientations (nationales et locales) depuis la signature des contrats de ville en 2015.

⁵⁴ Opération ORT : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>

⁵⁵ Borloo, J., « *Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale* », avril 2019, 164p.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est constitué de :

- La déclinaison territoriale du Pacte de Dijon (Cf. Annexe n°1)
- L'adaptation de la feuille de route gouvernementale comprenant 12 thématiques et 40 mesures (Cf. Annexe n°1)
- L'intégration des préconisations issues de travaux réalisés localement ainsi que de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

4. Les effets sur le contrat de ville de Foix centre ancien

Dans ce contexte national de refonte de la PDV, l'État a demandé aux collectivités ariégeoises ayant un contrat de ville, de prendre en compte ce « changement de cap » et de le décliner dans leurs démarches.

Ce travail souhaite s'appuyer sur les résultats et préconisations des évaluations à mi-parcours des contrats de villes menées actuellement.

Dans le cas de Foix, une présentation des priorités et enjeux pour une stratégie renouvelée et collective, en faveur des habitants des quartiers prioritaires a été effectué le 26 juin 2019 lors du COPIL annuel politique de la ville. (Cf. Annexes n°9)

Au cours de cette rencontre, la mairie de Foix a présenté la démarche d'évaluation à mi-parcours mise en place depuis la fin de l'année 2018 et les 10 axes retenus dans le cadre de l'accord de protocoles renforcés entre l'État et les collectivités signataires des contrats de ville (Pacte de Dijon) :

1/ SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

2/ LOGEMENT ET CADRE DE VIE

3/ RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL - SOLIDARITE

4/ EDUCATION ET PETITE ENFANCE

5/ EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6/ SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN

7/ ENGAGEMENT CITOYEN

8/ CULTURE

9/ EGALITE FEMMES HOMMES

10/ SOLIDARITE TERRITORIALE

Cette présentation en axes vient « rénover » la présentation initiale des contrats de ville en 4 piliers (cadre de vie et renouvellement urbain / cohésion sociale / emploi et développement économique / axes transversaux) que nous verrons ci-après. Le souhait affiché par l'État est de signer un amendement au contrat de ville, dont la date n'est pas encore arrêtée.

E. LE CADRE THÉORIQUE

En effet, l'une des volontés de cette évaluation est de mobiliser les signataires et de percevoir leurs représentations du contrat de ville et plus largement de la politique de la ville dans leur propre secteur, cadre d'intervention. Cette évaluation a pour objectifs de réunir les signataires du contrat de ville, les acteurs, dans un contexte différent des réunions de travail habituelles, souvent par pilier du CDV (COPIL, COTECH...).

Si l'on reprend la liste des signataires du contrat de ville, la plupart des institutions sont invitées même si certaines semblent opposer des « résistances ». Le terme de « résistances » peut être vu ici sous le prisme de *Lascoumes* et *Le Bourhis*, qui les définissent à deux niveaux.

Un premier les voit comme « *les diverses mobilisations d'opposition, incluant les pratiques, actions ou discours de contestation d'un dispositif de pouvoir, destinées à en limiter ou annuler les effets et à en saper la légitimité* ».

Des résistances sont aussi visibles à un second niveau, « *à ce premier niveau, le plus visible, nous ajoutons les manifestations de résistances constitutives de la relation de pouvoir qu'introduit l'instrument et qui s'y expriment de façon interne et souvent implicite : situations sans opposition manifeste à l'outil mais où il est possible d'observer une multiplication de points de résistance, plus ou moins visibles, qui font aussi partie intégrante de la carrière de l'instrument.* »⁵⁶ Dans le contexte de Foix, l'évaluation à mi-

⁵⁶ Le Bourhis, J., Lascoumes, P., (2011), Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques. Colloque international "Les instruments

parcours est l'un des instruments et les deux niveaux sont visibles. Certains acteurs se sont opposés à l'instrument en signifiant leur retrait du processus. Dans le cadre du second niveau cité, les acteurs présents ne se sont parfois engagés qu'à minima, ne participant pas ou très peu par exemple aux réunions d'évaluation.

L'instrument est ici l'évaluation mais également la figure d'expert incarnée par R&T. La notion d'instrument est vue ici au prisme de *Lascoumes et Le Galès*, « *un instrument de l'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* »⁵⁷. Ces deux auteurs présentent également la notion « d'instrumentation de l'action », par « *l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage d'outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale* ».

*François Geindre*⁵⁸ met en avant la relation particulière entre l'État et les maires en ce qui concerne la politique de la ville. Selon lui, au départ il n'y avait pas de « programme tout fait » et l'État avait une politique d'incitation et de mobilisation des municipalités sous une forme contractuelle. Les municipalités devaient générer un projet local, avec un véritable dialogue, mettre en œuvre la participation des habitants et ils pouvaient s'appuyer sur les différents services ministériels que l'État avait mobilisés. Par la suite les ministères se sont mis à créer des programmes et des politiques eux-mêmes, couverts par la politique de la ville et appelés la politique « de guichet »⁵⁹. *Geindre* émet l'hypothèse que les maires ont désormais la possibilité de « *choisir à un guichet des moyens d'actions qui devraient se transposer à leurs collectivités territoriales* ». Une politique « clefs en mains » qui serait imaginée au niveau national et proposée aux collectivités locales (vision « Top-Down » de l'action publique). Cette hypothèse est à nuancer selon les

d'action publique : mise en discussion théorique", Jan 2011, Paris, France. <hal-00569347v2>

⁵⁷ Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2005). Introduction : L'action publique saisie par ses instruments. Dans : Pierre Lascoumes éd., *Gouverner par les instruments* (pp. 11-44). Paris: Presses de Sciences Po.

⁵⁸ Geindre. F., (2016). « *La politique de la ville : jeux d'acteurs, jeux d'échelles* » in : *La politique de la ville idéologies, acteurs et territoires* (Habitat et sociétés). Paris : L'Harmattan

⁵⁹ Terme utilisé par certains auteurs pour qualifier la politique actuelle de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

quartiers et les municipalités. « *La dépolitisation, la mise en œuvre de dispositions automatiques et la marginalisation de la relation contractuelle entre l'État et les collectivités territoriales peuvent apparaître comme les conséquences d'un affaiblissement tendanciel des services locaux de l'État. La mise en place de dispositions automatiques maîtrisées essentiellement par le centre (comme les incitations à exercer dans les quartiers, les exonérations fiscales, ou les subventions accordées, sur projet, par une agence nationale) revient à dénier tout rôle autre que purement administratif aux relais locaux de l'État* »⁶⁰

En ce qui concerne les habitants, la participation citoyenne a fait un retour dans l'actualité récente avec le « Grand débat national » voulu par le Président de la République Emmanuel Macron. Une notion de participation dans une vision « Bottom-Up » de l'action publique, qui est présente historiquement dans la politique de la ville depuis ses débuts. Cécile Braillon souligne que, « *en général, dans le cadre de la politique de la ville, on fait remonter la participation des habitants aux années 1980 avec le Développement social des quartiers (DSQ). D'autres politiques étaient cependant en œuvre auparavant, comme Habitat et vie sociale (HVS), mise en place suite aux luttes urbaines des années 1970.* »⁶¹

La notion de participation des habitants est défendue notamment par Marie Hélène Bacqué et Mohamed Mechmach dans un rapport⁶² destiné au ministre de la Ville en 2013. Ce dernier prône et introduit la notion de « co-construction », reprise un an plus tard dans la loi de programmation de la ville et de la cohésion sociale du 21 février 2014 avec la création des conseils citoyens. Le rapport plaide également pour la mise en place de la « co-décision », qui elle est absente de tous les textes et dispositifs. Marie Hélène Bacqué, sociologue et urbaniste, a pour thème de recherche la démocratie participative et « l'empowerment ». Un terme que l'on pourrait traduire par « le pouvoir d'agir », ou « l'émancipation ». Ce concept est basé sur un modèle social-libéral articulant, la défense des libertés individuelles, une attention à la

⁶⁰ Estèbe, P. (2005). Chapitre 1 : Les quartiers, une affaire d'État : Un instrument territorial. Dans : Pierre Lascoumes éd., *Gouverner par les instruments* (pp. 47-70). Paris : Presses de Sciences Po.

⁶¹ Braillon, C., (2016). *La construction d'un nouvel acteur de la ville : l'habitant in : La politique de la ville idéologies, acteurs et territoires* (Habitat et sociétés). Paris: L'Harmattan

⁶² Rapport : « Pour une réforme radicale de la politique de la ville », Juillet 2013

vie locale et enfin, une version managériale mobilisée « dans une logique de gestion de la pauvreté et des inégalités, pour permettre aux individus d'exercer leurs capacités individuelles »⁶³. Ce concept comme pratique de l'émancipation pourrait contribuer à faire émerger un projet de transformation sociale vers « un autre monde possible ». Il est important de rappeler que la participation citoyenne est essentielle dans le bon fonctionnement des contrats de ville. Les conseils citoyens ont permis de réinscrire les habitants par la « co-construction », la « co-production » dans ce processus « bottom up » de l'action publique. Ces questions de participation citoyenne ont été investies et demeurent centrales mais nécessiteraient une enquête longue et difficilement réalisable seul pour qu'elle soit pertinente.

Dans ce cadre nous avons décidé de centrer notre enquête sur les acteurs, les techniciens de la PDV à Foix. Pour rappel, l'évaluation à mi-parcours est inscrite dans la loi « Lamy » de 2014, mais un certain nombre de signataires ne sont pas présents. Pour les techniciens, les partenaires présents autour de la table montrent leur adhésion même relative à cette action.

Certains résistent et affichent la position de non-participation, d'autres sont absents, il est pertinent de s'interroger sur les raisons de ces absences. La première réunion à laquelle nous avons participé, a permis de montrer l'engagement d'un certain nombre d'institutions dans le dispositif et de voir quels sont les techniciens qui se sont approprié le contrat de ville. Cette appropriation s'est faite remarquer par un noyau de techniciens du social et du renouvellement urbain, très au fait des dernières avancées. A l'inverse d'autres techniciens plus en retrait semblent moins à l'aise avec les termes et les enjeux du contrat de ville.

La « mind map » (carte heuristique, Cf. annexes n°4), complétée après chaque réunion mensuelle, permet de reprendre les débats du groupe d'évaluation, en thèmes, en critères puis en indicateurs. Par exemple le thème de la cohésion sociale a amené à un critère de type, « l'accès aux droits et aux services » puis à un indicateur, « l'information et la communication en direction des habitants ». Ce cheminement de pensée se

⁶³ Bacqué, M. & Biewener, C. (2015). *L'empowerment* dans les politiques publiques : conservatisme et troisième voie. Dans : M. Bacqué & C. Biewener (Dir), *L'empowerment une pratique émancipatrice* (pp. 99-125). Paris: La Découverte.

traduit sur le terrain par une passation des directives et des tendances, des axes entre des techniciens qui sont présents autour de la table, aux opérateurs qui sont directement sur le terrain.

Le découpage que nous effectuons entre techniciens et opérateurs est à nuancer car les techniciens présents dans le groupe d'évaluation sont eux aussi, des opérateurs en contact quotidien avec les habitants, mais néanmoins ce sont eux qui sont autour de la table pour alimenter le débat.

Bien que tous les techniciens aient intégré que la coopération, la transversalité et la vision globale du CDV sont nécessaires à la passation de l'évaluation. Certains acteurs ne se sont pas du tout engagés dans le dispositif évaluatif, par exemple, la mission locale était absente des réunions et n'as pas répondu à nos sollicitations.

Selon nous, étudier les techniciens présents dans le groupe d'évaluation était pertinent et pouvait amener une plus-value au travail effectué par le groupe d'évaluation. En effet les techniciens, les acteurs de la PDV qui font partie du groupe d'évaluation sont régulièrement réunit autour de thématiques de la PDV. Que cela soit dans le cadre des réunions, des COPIL, des COTECH par piliers ou bien encore dans leurs missions quotidiennes.

Ces acteurs ont également vu arriver cette nouvelle politique de contractualisation en 2015, il nous a semblé pertinent de pouvoir avoir leur ressenti en tant que techniciens, sur cette nouvelle politique à l'égard d'une ville et d'une agglomération rurale comme celle de Foix. Il a été pertinent de les interroger sur leur place dans le groupe, mais également sur la compréhension, les connaissances, les avis qu'ils ont sur le contrat de ville et plus globalement sur la politique de la ville menée à Foix.

Notre démarche c'est montré complémentaire au travail du groupe mise en place par le protocole d'évaluation à mi-parcours. Elle s'est voulue, plus « individuelle » et a cherchée à mettre en avant, à comprendre entre autres les logiques individuelles et institutionnelles de « résistances » et d'absences.

F. PROBLÉMATISATION & CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Nous nous sommes interrogés sur la vision que pouvaient avoir les acteurs de la politique de la ville sur le territoire fuxéen. Ce terme de vision recoupe aussi bien leurs connaissances sur ce « nouveau » contrat mis en place sur le Centre Ancien de Foix depuis 2015, la place de leur institution respective, leur participation à ce dispositif ou encore la communication et le partenariat initiés ou amplifiés.

Nos interrogations se sont portées sur la vision des acteurs de la PDV pour comprendre les jeux d'acteurs et les stratégies mis en place, faisant apparaître une typologie de ces acteurs autour de leur engagement, de leur appropriation de la démarche, des gains et des pertes pour eux.

1. Question centrale

En quoi s'engager, adhérer, s'associer à la mise en œuvre d'une politique de la ville constitue une opportunité pour les services ?

2. Thèmes

La compréhension

La représentation

Le partenariat

La communication

3. Hypothèses

- Le périmètre du QPV impacte fortement les capacités d'interventions : l'échelle d'intervention du QPV est peu adaptée aux pratiques et aux échelles d'interventions des institutions.

- Les acteurs vivent la PDV comme un empilement et se perdent dans les dispositifs.

- La PDV ne constitue pas un enjeu pour les acteurs dans la mesure où elle ne modifie pas leurs missions. Il n'y a pas de vision politique pour la PDV, seulement une vision et un pilotage technique.
- Chaque acteur définit le QPV en fonction de sa place et de sa vision. Cela vient définir leurs engagements, leurs participations.
- Les piliers de la rénovation urbaine et du développement économique ont été mis en avant depuis la signature du CDV en 2015.

4. Questionnements généraux

- Que peut-on dire à mi-parcours de la PDV à Foix, du point de vue des techniciens, des institutions (autour de leurs engagements et de la construction des critères de l'évaluation).
- Ce « nouveau contrat » a-t-il pour effet, pour les acteurs qui s'y engagent dans le cadre de leurs missions, de représenter une opportunité ou un cadre de contraintes ?
- En quoi les critères d'évaluation retenus durant les réunions du groupe d'évaluation, dessinent un référentiel de l'action publique et par là, une justification de la place des acteurs dans le dispositif ?
- Les techniciens ne s'investissent pas car ils considèrent que c'est une « micro-politique » et que le CDV ne concerne pas un large public et peut-être même le public qu'ils ciblent.
- Le groupe n'est pas un groupe de travail, d'évaluation, comme c'est affiché mais un véritable groupe de pilotage. Les techniciens présents autour de la table disent quelque chose de la place de leurs institutions dans le giron de la PDV à Foix et dans le dispositif d'évaluation.

- Si les dimensions de rénovation urbaine et du développement économique ont été mises en avant, en quoi peuvent-elles ou pas s'opposer à la dimension sociale ? Existe-t-il une concurrence entre les objectifs ou les axes du CDV ?

5. Démarche méthodologique

Cette étude a été réalisée en 19 semaines, du 18 février au 30 juin 2019. Pour vérifier ces hypothèses et ces questionnements, nous avons choisi de recueillir plusieurs types de données.

La démarche s'est opérée en trois temps, avec 3 matériaux différents. Tout d'abord nous avons cherché à réactualiser les données recueillies lors du diagnostic permettant la rédaction du CDV en 2015. Tout au long des réunions du groupe d'évaluation nous avons procédé à une observation participante⁶⁴, observation qui s'est enrichie tout au long du stage par la participation au comité de pilotage (COFIL), au comité technique (COTECH) et à la réunion bilan annuelle de la PDV en juin. Dans un troisième temps, la démarche a consisté en des entretiens semi directifs, avec les techniciens du groupe d'évaluation ainsi que les techniciens des institutions signataires du contrat de ville qui ne font pas partie du groupe (par exemple Pôle emploi, le conseil Régional Occitanie). L'échantillon de professionnels enquêtés a été sélectionné par leur fonction dans leurs institutions en lien avec la PDV (par exemple : chargé de mission PDV), ou en charge d'actions en lien avec la PDV.

Les partenaires adossés à la mise en œuvre de certaines de ces politiques ont également été sollicités, par exemple le bailleur social. Nous avons interrogé 21 techniciens pour des entretiens d'une durée moyenne d'une heure.

⁶⁴ « L'observateur est un membre initial du groupe observé ou rentre dans le groupe pour participer totalement à sa vie et ses activités. Il s'agit donc d'une immersion dans la vie du groupe qui nécessite de grandes capacités de prise de distance. » <http://www.esen.education.fr/conseils/recueil-de-donnees/operations/construction-des-outils-de-recueil/observation/>

6. Difficultés dans la méthodologie

Très rapidement nous nous sommes rendu compte que très peu de données pouvaient être réactualisées. En effet, la collecte de données opérée par l'INSEE n'était pas réactualisée depuis 2013, ce sont ces chiffres qui ont servi à la rédaction du contrat de ville en 2015. C'est donc difficile de mettre en évidence une quelconque évolution, notamment concernant le revenu médian.

Notre objectif était d'interroger entre 20 et 25 techniciens. En dépit de nombreuses relances, par courriel et par téléphone, certains acteurs n'ont pas souhaité donner suite à nos multiples demandes, ne semblant pas adhérer à la démarche d'évaluation à mi-parcours. Certains l'ont affiché clairement lors de leur unique venue à une réunion d'évaluation.

Les difficultés rencontrées illustrent le faible engagement, le difficile enrôlement des acteurs institutionnels autour de ce processus d'évaluation à mi-parcours, nous y reviendrons dans la troisième partie.

PARTIE I. LA VISION DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE À FOIX

A. Les spécificités du QPV fuxéen

1. Pertinence du périmètre

Cette nouvelle version de la PDV est corrélée à un périmètre, sans périmètre défini, pas de PDV. C'est donc un point central de nos questionnements et les acteurs l'ont bien souvent abordé spontanément. Pour rappel, le QPV est situé dans le centre-ville ancien et touristique de la ville de Foix. Ceci en fait la spécificité majeure de ce quartier prioritaire et a des effets sur les axes du CDV. Nous avons souhaité connaître l'avis des acteurs sur la pertinence du périmètre du QPV.

Les trois quarts des acteurs ont trouvé que ce dernier n'était pas pertinent. Un manque de pertinence liée en majorité à son incomplétude, en effet, ils regrettent que les quartiers du Courbet et de Labarre - Le Capitany entre autres, n'aient pas pu intégrer le dispositif de la PDV.

Ces quartiers contiennent de nombreux logements sociaux et accueillent des publics « fragilisés » entrant dans la classification de la PDV. *« Je ne suis pas du tout satisfait de la délimitation, du zonage. Puisqu'on sait que l'on a deux ensembles HLM qui sont exclus du périmètre et donc qui concentrent une population à faible revenu, à Labarre et puis au Courbet. C'est quelque par un manque et puis quelques zones entre le Courbet et le centre ancien, donc un découpage pas terrible. »* (Enquêté E) ; *« Avec la nuance du Courbet oui, je trouve que c'est vraiment dommage que le Courbet ne soit pas dedans. Parce que là, on a un vrai problème de mixité sociale ou en tout cas quelque chose qui a été fragile à un moment et qui n'était pas quand même dans le périmètre »*⁶⁵ (Enquêté F).

« L'autre critère qui avait été retenu, plus de 1000 habitants agglomérés sur un périmètre, là par contre, ça a conduit à exclure des parties de quartier qu'il aurait été pertinent de pouvoir raccrocher et ça, je vois directement dans l'Ariège et en particulier sur le QPV de Foix puisque les principales problématiques et je pense que vous avez eu l'occasion de largement en discuter, sont sur les quartiers de Labarre et du Courbet qui n'ont pas pu être raccrochés pour des questions de distances à zones agglomérées de ménages avec des revenus fiscaux très bas. Donc là je pense que sur cette partie périmétrage il y a des améliorations qui pourront être prévues dans la nouvelle PDV... » (Enquêté B)

La mise place du périmètre et la réforme de la PDV introduisent une nouvelle notion, celle du « quartier vécu »⁶⁶.

⁶⁵ Comme cela nous l'a été expliqué par un autre enquêté : *« Les plus belles maisons de Foix vous les avez dans la rue de la Couate, la rue la plus prisée et la plus embourgeoisée de Foix. Vous avez le quartier du Courbet tout proche, donc ces revenus fiscaux faussent la prise en compte des revenus des habitants du Courbet »*.

⁶⁶ <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/faqvmaj.pdf> « Le quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipement sportifs, zones d'activités, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Ce périmètre, complexe à appréhender car renvoyant, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'action et des échelles différents,

Ce terme est réapparu à de nombreuses reprises, mais comme c'est souligné dans sa définition, il est « complexe à appréhender, car renvoyant, selon les politiques publiques considérées, à des modes d'actions et des échelles différentes ». Surtout, le principal à retenir c'est « qu'il ne fera pas l'objet d'une définition précise », ce qui amène les acteurs à « spéculer », à se questionner constamment sur cette notion de « quartier vécu ». C'est la deuxième conséquence de la non pertinence du périmètre, il est pour beaucoup trop restreint, imposé, technocratique, « artificiel » sur un plan géographique (au-delà de la question des quartiers évoqués précédemment) mais également compte tenu des différents champs d'actions des partenaires du CDV. « *Beh disons que si on veut parler de « quartier vécu », les allées de Villote ne devraient pas être une frontière. Aujourd'hui en termes de mobilité, d'échanges, il y a ce quartier autour de la piscine qui est en train de se développer, on a des équipements culturels, bientôt un pôle jeunesse, on a des équipements sportifs, voilà, il y a des liens qui se font naturellement entre le centre ancien et ces quartiers-là. Après oui, ça me paraît logique selon leurs calculs. Mais peut être que cela évoluera.* » (Enquête N). Le terme, « leurs calculs » prononcé ici par l'enquête renvoie à un effet de construction opaque, arithmétique (ex : la méthodologie de calcul du périmètre du QPV) à travers des modalités qui n'ont pas énormément de sens, qui ne parlent pas à nombre d'acteurs.

Comme le souligne cet enquête, certains des acteurs comprennent et approuvent ce périmétrage, compte tenu des statistiques, notamment chez les bénéficiaires des minima sociaux : « *oui oui, c'est vrai que c'est quand même bien défini, c'est vrai que cela correspond à une partie des personnes accompagnées, si l'on regarde au niveau des aides, c'est beaucoup de personnes de la cité Pierre Forres, on est sur les trois secteurs donc ça a quand même une cohérence.* » (Enquête T). « *Pour circuler dans Foix régulièrement, oui, je trouve qu'il est assez bien délimité et que les*

ne fera pas nécessairement l'objet d'une délimitation précise. Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier réglementaire, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ». »

statistiques parlent vrai, en termes de populations bénéficiaires de minima sociaux, de ménages monoparentaux et de personnes âgées isolées. Je pense que c'est assez fidèle. » (Enquête G). Selon eux, le périmètre est cohérent sur le plan de l'action sociale, il cible une population qui se paupérise depuis des années justifiant ainsi l'arrivée de la PDV.

D'autres acteurs sont également en accord avec le périmétrage et mettent en avant le fait qu'il faut forcément cibler lors de la mise en place d'un dispositif comme celui-ci sur un nouveau territoire, pour notamment éviter le saupoudrage⁶⁷. « *Sur le cœur de ville, oui, oui. Il y a d'autres quartiers qui sont, comment dire, défavorisés. Mais bon, on commence par un, on commence par le cœur de ville* » (Enquête K) ; « *Oui, oui, oui, tout à fait. Beh oui parce que de toute manière il faut pas cibler toute la ville sinon ça serait de l'émiettage.* » (Enquête R).

On observe quatre appréciations du périmètre. Des acteurs déplorent un périmètre incomplet, omettant les quartiers d'habitat social puis d'autres regrettent que la notion de « quartier vécu » ne soit pas suffisamment prise en compte. Quand d'autres estiment que c'est un point de départ nécessaire, et des derniers considèrent le périmètre comme justement ciblé.

2. Les particularités du QPV

La typologie des habitants du QPV de Foix contraste avec les populations « habituelles » des quartiers prioritaires. « *On est sur des populations à contrario des classiques des QPV, on n'a pas de familles mono parentales plus qu'ailleurs dans ce quartier-là. Ce ne sont pas des femmes qui habitent dans le QPV et ce ne sont pas des personnes qui ont un bas niveau de qualif'. Ce sont des hommes...* » (Enquête A). En effet, quatre habitants sur dix du quartier ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, contre trois sur dix dans l'ensemble des quartiers prioritaires d'Occitanie⁶⁸. Peu de familles habitent le centre ancien notamment à cause de la prénance de

⁶⁷ Éviter de distribuer des crédits de manière disparate.

⁶⁸ Dossier INSEE n°7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » Juillet 2018

logements de petites surface, 45% des logements comprennent une ou deux pièces contre 14% pour l'unité urbaine de Foix et 23% pour les QPV d'Occitanie⁶⁹. Les habitants jeunes côtoient des personnes plus âgées, un habitant sur trois a moins de 25 ans tandis qu'un habitant sur cinq atteint ou dépasse les 60 ans⁷⁰. « *On est sur une population avec beaucoup d'hommes isolés, il y a beaucoup d'hommes seuls en fait.* » (Enquêté T).

La question de la mobilité est revenue à de nombreuses reprises lors des réunions d'évaluation mais également dans les différents entretiens. Elle est parfois évoquée comme un outil, donc de la mobilité fonctionnelle mais également résidentielle, spatiale, « *c'est donner des outils aux habitants pour que leur quartier ou dans un autre, puisque l'on favorise aussi la mobilité, qu'il ait des billes pour rebondir sur leurs situations personnelles* » (Enquêté B) ; « *transport, mobilité cela pêche. (...) ça commence à bouger* » (Enquêté N).

A Foix comme ailleurs il y a une « injonction à la mobilité ». Yves Jouffe la décrit « entre injonctions économiques dans des territoires éclatés et valeur sociale attachée à la flexibilité, les normes de mobilité quotidienne, intégrées par le plus grand nombre notamment grâce à la diffusion de l'automobile, s'imposent aussi aux personnes qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour les satisfaire. Même si l'émergence d'une mobilité quotidienne débridée doit être relativisée (Massot et Orfeuil, 2005), les phénomènes d'exclusion par la diffusion de la norme de mobilité sont avérés (Orfeuil, 2004). »⁷¹

Pour un grand nombre d'acteurs interrogés c'est la problématique numéro 1, sur le territoire fuxéen mais plus largement sur toute l'Ariège. « *Moi je pense que le gros point noir, mais ce n'est pas que pour Foix mais pour l'Ariège, c'est la mobilité en fait, les gens ils ne peuvent pas aller faire des courses, enfin ils ne peuvent pas sortir du centre-ville s'ils n'ont pas de voiture* » (Enquêté I). La mobilité est un sujet prégnant avec de nombreuses études lancées par différentes institutions. « *Transports et mobilité ça pêche, mais en*

⁶⁹ INSEE, recensement de la population 2010

⁷⁰ Dossier INSEE n°7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » Juillet 2018

⁷¹ Yves Jouffe. « Précaires mais mobiles. Tactiques de mobilité des travailleurs précaires flexibles et nouveaux services de mobilité » Sociologie. École Nationale des Ponts et Chaussées, 2007

tout cas, la mairie porte des études, la com d'agglo aussi, en lien avec le SCoT pour les futures navettes inter urbaines. Oui il y a la ville qui porte une étude stationnement et mobilité, il y a le SCoT qui porte le plan global de déplacements. Il y a toutes les réflexions à venir en termes de mobilité urbaine puisqu'aujourd'hui on a la navette qui ne concerne que Foix – Montgaillard dans le cadre du SCoT et des réflexions menées avec plusieurs com com, voilà, est ce que d'ici 2 ou 3 ans il n'y aura pas des navettes urbaines qui dépassent Foix et qui iraient jusqu'à Mazères et Saverdun. Donc bon, ces questions-là commencent à émerger. » (Enquête N)

Pour Jean-Pierre Orfeuil, qui fait une focale sur la mobilité et la PDV, « la question de l'aptitude à la mobilité est largement surdéterminée par des phénomènes qui ne relèvent pas de la sphère du transport au sens strict, même si les conditions de la mobilité y présentent des caractères particuliers. Le niveau d'équipement en automobiles des foyers y est plus faible, ne serait-ce que pour des raisons purement économiques. » Dans le cas de Foix il est important de le coupler à une autre partie de son analyse qui concerne les zones rurales. « Ce sont tous les territoires où l'usage de l'automobile est rendu indispensable par les faibles densités d'occupation, par les faibles densités d'activité et par la faiblesse des services de transport autres que scolaires. (...) Une partie importante de la population de ces zones peut rencontrer des problèmes d'emploi liés à la mobilité. (...) Rappelons simplement qu'un déplacement régulier vers le travail en voiture à 20 km de chez soi coûte environ 250 euros par mois, c'est-à-dire ampute d'un quart un salaire au smic. Les problèmes d'accès à l'automobile et de coût se posent aussi avec beaucoup d'acuité pour les personnes engagées dans des activités de production temporaire (vendanges, marchés, etc.) ou dans des activités de services aux particuliers (entretien de résidences secondaires par exemple) dont les lieux de travail sont par nature mobiles. »⁷²

« Après il y a le truc, covoiturage, Blablacar, les machins comme ça. Ça fonctionne et ça fonctionne à la hauteur de ce que cela peut fonctionner et guère plus quoi. Moi au jour d'aujourd'hui, ce qui me paraît être un manque et qui devrait être une liaison financièrement à perte et assumée, c'est une navette très régulière, au moins toutes les heures entre le centre-ville et

⁷² Jean-Pierre Orfeuil, « La mobilité, nouvelle question sociale ? », *SociologieS* [En ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques, 2010 : <http://journals.openedition.org/sociologies/3321>

l'hôpital. C'est une ligne de service public. Si vous voulez faire vos courses, vous pouvez prendre une navette qui va dans la zone nord ou la zone sud. Quand vous devez vous rendre à l'hôpital, vous n'avez pas envie d'attendre 3h la prochaine navette. D'autant que l'hôpital était avant en centre-ville. Là, on s'est tiré une balle dans le pied, c'était avant la PDV. » (Enquêté E). La mobilité à Foix est un problème majeur et reste assez paradoxale. Comme c'est mentionné par l'enquêté il est plus aisé de rejoindre les zones commerciales grâce à des navettes régulières que l'hôpital⁷³. La plupart des enquêtes place la mobilité comme la première des difficultés. Les possibilités restreintes de mobilités de ces populations participent à leur exclusion et donc à leur paupérisation.

La thématique du tourisme est valorisée et mise en avant de manière systématique, en réunion et dans les différents échanges que nous avons pu observer. Le centre de Foix, patrimonial, le château des Comtes de Foix emblème de l'Ariège (« *le phare de l'Ariège* » (Enquêté O)) est le premier monument touristique visité de l'Ariège qui était en pleine restauration pendant notre enquête. Pourtant, le tourisme n'a été évoqué que très succinctement par un grand nombre d'enquêtés, en effet, au titre de leur mission lié à la PDV, le tourisme n'a que peu d'impact. « *Il y a des gens qui viennent sur Foix pour ce que j'appelle moi, le « côté Montmartre », je suis au pied du château, c'est culturel, c'est folklorique, il y a de l'animation...* » (Enquêté K). Pour les acteurs, dans le cadre de leurs missions, le tourisme reste un peu « folklorique » justement, ils sont conscients de son importance pour la ville mais n'entre pas dans leurs missions. Au titre de nos analyses le tourisme ne change rien, il n'entraine pas, il n'engage pas davantage les acteurs à s'approprier le QPV.

⁷³ 5 navettes par jour en direction du CHIVA (Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège) depuis le centre de Foix (https://www.mairie-foix.fr/download/VIVRE_FOIX/Deplacement/navette_a_1euro.pdf) contre 12 navettes par jours pour se rendre dans la ZAC de Paysales par exemple (https://www.mairiefoix.fr/download/VIVRE_FOIX/Deplacement/planpoche_fbus_weblight_22-08-16.pdf)

Le QPV présente de nombreuses spécificités qui en font une déclinaison particulière de la PDV. Ces éléments complexifient l'action du CDV et se répercutent dans l'appropriation que s'en font les acteurs.

B. La compréhension de la PDV par les acteurs

Du point de vue institutionnel, une grande partie des enquêtés ont participé au montage du dossier PDV effectué entre 2014 et 2015. Certains n'occupaient pas leur poste à l'époque et donc n'ont pas participé à ce processus d'élaboration. Néanmoins, les trois quarts des acteurs ont pris part à ce travail de manière différenciée.

Certains des professionnels ont participé aux différentes réunions, *« ah oui oui, il me semble, pas systématiquement, mais j'avais dû être associé sur certaines thématiques, mais pas sur les thématiques commerce, revitalisation... »* (Enquêté T) ; *« Un peu, on a été consultés sur le diagnostic, oui oui à chaque étape »* (Enquêté E) ; *« J'ai participé à des réunions, c'est même moi qui ai animé la première réunion sur un des volets. C'était des groupes de travail pour proposer des fiches actions, donc ouais, j'étais impliqué »* (Enquêté P).

Pour d'autres ils ont participé aux réunions et ils ont également rédigé des fiches actions, *« on a proposé les fiches actions, après elles ont été plus ou moins retenues, oui nous avons participé, on a été très largement présent dans tous les groupes de travail des différents piliers et puis on a essayé aussi de sensibiliser la collectivité (mairie de Foix) aux réalités qui étaient les nôtres par rapport à leur public »* (Enquêté C) ; *« On avait travaillé sur des fiches actions mais alors là... il faut remonter loin. On avait travaillé sur certaines thématiques quand on était dans le cadre du pilier de la cohésion sociale. »* (Enquêté F) ; *« On nous avait demandé des contributions, donc sur le volet cartographie effectivement, nos agents ont été globalement plutôt d'accord avec ce qui a été écrit dans tout ce qui concerne le cadre de vie des habitants, les volets habitat, voilà. »* (Enquêté R).

Certains acteurs n'ont pas participé, « *Non non, on a été sollicité, on va dire sur de la relecture du document, donc on a pu faire les remarques sur le document mais on n'a pas participé à son élaboration, globalement par manque de moyens* » (Enquête H).

La participation au montage du dossier a joué un rôle dans l'appropriation de ce nouveau dispositif, les institutions ayant participé s'en souviennent car un important travail a dû être fourni dans un court laps de temps. « *Ça a été un tsunami à l'arrivée, enfin, je n'y étais pas moi, mais à l'arrivée de la PDV dans notre institution ça a été un gros bouleversement et les personnes qui étaient là donc en 2015 s'en rappellent encore avec bon, ... un petit pincement, de cette période où ils ont, du jour au lendemain laissé leurs missions pour arriver à avoir cette mobilisation, créée de toutes pièces. Ils se sont énormément investis, tous les services que je citais tout à l'heure. Donc une période très difficile mais importante* » (Enquête B). L'arrivée de la PDV a mobilisé de nombreux acteurs dans les institutions signataires du CDV. La mairie de Foix a par exemple eu recours à un chargé de mission pour aider à la rédaction du CDV. Un gros travail a dû être mené pour respecter les délais et pouvoir signer en 2015. Mais le travail ne s'est pas arrêté à la rédaction ou à la participation des acteurs aux différentes réunions thématiques. Il a fallu intégrer cette nouvelle politique au sein même des institutions, comprendre et assimiler cette nouvelle approche, « cet esprit » de la PDV.

1. Vision et définition de la PDV

Nous avons souhaité interroger les acteurs sur leur vision, leur définition de la PDV de manière générale et à Foix en particulier. Quelle idée ils en avaient avant que Foix n'en bénéficie, comment appréhendaient ils cette expression qui occupe les médias. En effet, « malgré l'emploi courant du terme politique de la ville », il s'agit d'une réalité complexe, souvent désignée avec flou et très régulièrement présentée de manière négative dans le débat public. »⁷⁴

Pour certains, leur vision de la PDV correspondait à une politique de banlieues, une politique des grands ensembles, « *c'est le Mirail* ». « *Pour moi j'étais sur des représentations PDV c'était le Mirail, voilà, on était sur des*

⁷⁴ Jazouli, A., Rey, H., (2015), « *Pour une histoire politique de la politique de la ville* », Éditions de l'Aube, Paris, p.7

grands ensembles urbains, de banlieues hein, politique de banlieues comme à l'époque de PDV Bernard Tapie, c'était Tapie qui avait lancé à l'époque ça peut être ça ? il y a très longtemps ». (Enquêté T). « PDV, dès que l'on entend ça on pense à la politique pour les quartiers, mais les gros quartiers marseillais, parisiens, les ZEP, enfin voilà quoi. » (Enquêté I).

Pour ce qui est de l'arrivée de la PDV à Foix, les acteurs ont été surpris, « *d'avoir eu ce label pour nous en Ariège et surtout à Foix, au début, bon moi je n'étais pas encore de ce service mais cela m'a un peu choqué, je me suis dit mais pourquoi ? Les gens ne comprennent pas en fait, le citoyen lambda à Foix il ne comprend pas quartier prioritaire voilà. » (Enquêté I). Le terme de label est révélateur, son usage relève de l'idée reçue et évoque un raccourci entre PDV et aide financière. Un acteur en a même ri, « *ma première réaction ça a été de rigoler ! (Rire) Oui mais tant mieux, je veux dire, pour une fois que les zones rurales rentrent dans des préoccupations nationales fortes, finalement c'est un bien, voilà » (Enquêté E). Cela illustre la réaction de beaucoup des acteurs enquêtés, la surprise puis un intérêt ou non pour ce nouveau dispositif. Le territoire fuxéen est en effet éloigné des représentations « classiques » des quartiers prioritaires. Mais les acteurs sont bien conscients de l'accroissement de la paupérisation dans leur territoires ruraux. Ils ont accueilli plutôt favorablement ces nouveaux dispositifs qui pour eux ont le mérite de mettre en avant cette question de la paupérisation des territoires ruraux. « *On était les oubliés un peu quand même » (Enquêté Q). Cette question de la ruralité a été abordée à de nombreuses reprises lors des entretiens, pour certains, la PDV à Foix n'est pas une « politique de la ville » au sens défini au début de ce récit, à Foix elle n'est pas une politique de quartier, mais bien une politique de ville entière voire d'agglomération. « *Figurez-vous que d'abord, il n'y a pas de ville en Ariège. Il n'y a pas de ville mais pourtant on mène une politique quartier de la ville. L'Ariège c'est particulier parce que c'est un territoire très rural et il n'y a pas une ville qui se dessine plus qu'une autre. On se retrouve avec 3 petites villes, moi je les appelle des bourgs. 3 bourgs de largement moins de 20 000 habitants, on fait de la PDV sans avoir de ville, mais des bourgs centre, c'est à dire des bourgs qui ont une certaine centralité, sur un territoire périphérique sur lequel tout le monde concentre de l'activité économique, administrative... » (Enquêté E).****

Ce que souligne cet enquêté au-delà d'un souci de terminologie de cette politique quand elle s'applique à des QPV comme celui de Foix, c'est un problème d'échelle d'intervention. Pour certains acteurs elle ne semble pas du tout adaptée, « *cela ne semble pas adapté à des communes rurales et parce que les échelles... il n'y a pas la taille. Si on est sur des QPV... à l'échelle de la commune de Foix, c'est peut-être bien dimensionné mais à l'échelle d'autres QPV sur le territoire national, ça ne représente rien du tout.* » (Enquêté S). Les acteurs font des comparaisons avec des QPV de grandes tailles, tant au niveau du nombre d'habitants que du périmètre d'intervention. Certains évoquent également les injonctions nationales qui émanent de cette politique, là encore ils ne les trouvent pas très adaptés à leurs missions quotidiennes et au cadre de leurs interventions. « *On doit passer par le prisme, retravailler tout ça et tordre parfois les sujets parce que ce n'est pas adapté. Pour faire court, on devrait avoir 2 PDV, celle des grandes villes et celle des villes rurales, enfin plus petites, parce que c'est des schémas complètement différents. Et nous on n'a pas des directives, on en a qu'une et elle raisonne sur les publics ce qui est un peu particulier, on part d'un public, cela ne veut pas dire grand-chose.* » (Enquêté E). Le raisonnement par public est compliqué à mener pour les acteurs, comme nous l'avons évoqué, le public du QPV fuxéen est à contrario des publics présents dans la majorité des QPV, dans ce cas, certaines missions ou injonctions peuvent sonner « faux », ou du moins sont difficilement applicables au territoire. Des acteurs ont perçu l'arrivée de la PDV à Foix comme un énième contrat passé avec l'État, une énième injonction. « *Moi j'ai l'impression que l'État est prêt à mettre beaucoup sur la table, mais c'est moyennant aussi d'énormes investissements financiers avec des croisements complémentaires, parce que finalement peu ou prou, c'est le jeu (rire), l'État il fait miroiter des choses et puis à la fin heu voilà...* » (Enquêté D)

Comme nous l'avons précisé les acteurs ont une vision de la PDV à Foix, par piliers du contrat de ville. « *C'est surtout celui-là (un des piliers) où on a le plus participé aux réunions* » (Enquêté S). De nombreux acteurs ont défini leurs actions et leur participation à la PDV en mentionnant les piliers du CDV. Une intervention par piliers mais certains semblent bien avoir compris et intégré la volonté de transversalité de cette politique. « *C'est une politique*

assez globale, partenariale, en prenant en compte les habitants, avec les systèmes des conseils de développement. Donc du coup cela me paraît assez intéressant comme approche cette globalité de traitement des problématiques » (Enquêté H) ; « c'est le logement, c'est l'économie, c'est l'emploi... euh c'est la cohésion sociale, moi je l'entends en tant que politique au sens noble du terme, au service des citoyens » (Enquêté L) ; « PDV c'est transversal, c'est presque tout, qui dit social, dit politique culturelle, de l'habitat, de la mobilité, de la propreté... enfin voilà. C'est un ensemble que je ne voyais pas forcément avant » (Enquêté M). Cette compréhension de la « philosophie de la PDV » contraste avec la connaissance plus technique que peuvent en avoir les acteurs.

2. Connaissance des objectifs de la PDV

Un de nos premiers questionnements portait sur la connaissance que pouvaient avoir les acteurs sur la PDV de manière « générale ». Quelles sont leurs connaissances, leurs idées sur son histoire, sur les attendus et les objectifs de la « loi Lamy » de 2014. Le but est de percevoir leurs représentations, leurs discours et leurs analyses de sens. Nous avons observé que les acteurs n'avaient une connaissance que très partielle des attendus de cette politique. En effet, seul quatre d'entre eux ont pu nous citer même en partie, les objectifs⁷⁵ de la PDV. (« *Je ne m'en souviens même plus* » (Enquêté D)).

Rappelant les objectifs, nous avons souhaité les questionner sur la prégnance d'un de ces objectifs sur le QPV du centre ancien. Les acteurs réinterprètent assez bien ces objectifs nationaux de la PDV et pratiquement la moitié des acteurs nous ont répondu que selon eux c'était la volonté « d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ». Il est vrai que quand on se penche plus largement sur ces objectifs, on peut se demander s'ils sont vraiment adaptés à un territoire comme celui de Foix. En effet les acteurs ont désigné cet

⁷⁵ Ces derniers sont au nombre de 3 dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 :

- « Assurer l'égalité entre les territoires »
- « Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines »
- « Améliorer les conditions de vie de leurs habitants »

objectif car selon eux, sur la question de la réduction des écarts, ce n'est pas quelque chose de prégnant. « Réduire les écarts ? Enfin je ne pense pas qu'il y en ait vraiment à Foix » (Enquêté J). « Sur du rural c'est peut-être moins porteur de sens que sur une grande métropole. » (Enquêté G)

« Oui mais voilà, ça pour moi, ça répond aux objectifs des grandes villes en fait, parce que nous on est à Foix et pour moi il n'y a pas de différence entre, aller à la mairie et aller au Casino (le supermarché), pour moi c'est la même unité, pour moi ils ne sont pas dans le « ghetto ». On n'est pas à Sarcelles quoi. » (Enquêté H). Comme nous l'avons évoqué, nombre d'acteurs ont cette vision de la PDV pour les grands ensembles situés en banlieue des grandes villes. Nous pouvons partager ce constat quand on le relie aux objectifs présents dans la loi. Cette question de la réduction des écarts entre le QPV et le reste de la ville est sujette à débat notamment quand on vient à évoquer le périmètre avec les acteurs comme nous l'avons déjà évoqué.

3. Connaissance des dispositifs

L'une des hypothèses sur un possible manque de clarté, des dispositifs qui s'entremêlent et se superposent, une vision « floue » pour les acteurs qui se perdent est à nuancer.

Lors de la première réunion d'évaluation à laquelle nous avons participé les acteurs posaient énormément de question sur ACV, le projet de territoire, le programme Grand Site de la Région Occitanie, le PAYS, la convention avec l'ANRU..., ils semblaient « se perdre » dans ces différents dispositifs. Ce constat reste à nuancer puisque c'est un petit plus de la moitié des enquêtés qui montrent une connaissance partielle de ces différents dispositifs. « J'ai l'impression que c'est des choses ou des dispositifs qui se marche un peu sur les uns sur les autres... » (Enquêté T) ; « tout le monde se mélange sur ces trucs là et personne n'y comprend rien » (Enquêté C) ; « alors ACV, Grand Site ? Ah bon ? je ne savais pas pour eux. Oui ce ACV c'est encore un autre dispositif qui se rajoute là... » (Enquêté I) « Opération Grand Site tout le monde sait parce que c'est des choses remarquables. Un SCOT, un PLU, sans parler de Foix spécialement, mais surtout le SCOT quoi, on ne comprend pas. » (Enquêté O)

Cette méconnaissance des différents contrats et dispositifs est souvent liée à une hyper spécialisation dans un des champs de la PDV, « *oui alors c'est très loin pour nous ça hein, toute la partie économique par exemple* » (Enquêté F). Les professionnels enquêtés qui « jonglent » avec ces dispositifs au quotidien sont moins désorientés, « *moi je ne suis pas spécialement perdue* » (Enquêté H) ; « *Alors moi je suis au milieu de ces dispositifs, je les comprends, je n'ai pas de soucis avec ça* » (Enquêté N). Nous remarquons que les acteurs qui pratiquent et manient ces différents dispositifs quotidiennement ne se sentent pas perdus. « *Je suis obligé de bosser avec, il faut que je les comprenne et que je les maîtrise un tant soit peu* ». (Enquêté H)

Les enquêtés ont avancé à de nombreuses reprises, le « trop de dispositifs », illustré par le terme de « mille feuilles ». « *On parlait à l'époque du mille feuille territorial et là, effectivement, on doit croiser tous ces dispositifs* » (Enquêté N) ; « *C'est vrai que c'est un empilement de politiques et de mesures, on en perd son latin. Entre les SCOT, les PETR, les machins, les ACV, l'opération Bourg Centre de la région⁷⁶, c'est un mille-feuille quoi.* » (Enquêté E) ; « *c'est vrai qu'on a eu beaucoup de choses à intégrer en peu de temps, par contre ça reste encore très très complexe avec tous ces volets, tous ces trucs qui interfèrent* ». (Enquêté C)

Dans la continuité de cette notion de « mille feuilles » liée selon les enquêtés au nombre important de dispositifs sur le territoire fuxéen, la question de la complexité de ces derniers a également été reprise par les acteurs. « *On est face à des dispositifs, c'est des usines à gaz* » (Enquêté D) ; « *Ah oui, c'est très compliqué. C'est des usines à gaz, c'est terrible* » (Enquêté L) ; « *cela ne parle pas beaucoup, le SCoT par exemple, je n'ai toujours pas compris ce que c'était...* » (Enquêté T). Ils jugent l'ingénierie de ces dispositifs trop complexe et ne voient pas nécessairement l'intérêt de mieux connaître les différents dispositifs dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

⁷⁶ « La Région Occitanie accompagne les communes et intercommunalités dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et centres villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux ou piétons... Les projets devront intégrer une démarche respectueuse de l'environnement. Sont éligibles les opérations situées dans **les communes de moins de 3 000 habitants** des territoires ruraux, de montagne, du littoral et des agglomérations (hors métropoles). » https://www.laregion.fr/IMG/pdf/plaquette_a4_re_gionterritoires_bourgs-centres-bd.pdf

Outre la complexité de ces dispositifs pour les enquêtés, le fait qu'ils s'entremêlent sur un territoire restreint ne participe pas à une meilleure compréhension et articulation pour les différents acteurs. « *Entre le dispositif PDV, qu'on appelle contrat ANRU (pour la partie Habitat), le dispositif ACV plus derrière toute la matrice des documents cadres, que ce soit le SCOT, demain le PLH ou après-demain le PLU versus le PLUI, l'AVAP etc... J'avoue que c'est vrai qu'on a du mal à retrouver la simplicité peut être de différents dispositifs de financements qui, peu ou prou, son très honnêtement sur une ville comme Foix vont répondre quasiment aux mêmes enjeux mais on y voit même pas clair quand on est techniciens* » (Enquêté D) ; « *j'ai l'impression que c'est des choses qui se marchent un peu les uns sur les autres...* » (Enquêté T) ; « *Oui, l'empilement des dispositifs, la comitologie⁷⁷, je trouve ça un peu lourd.* » (Enquêté H) ; « *Ce n'est pas clair. La coordination on ne sait pas trop comment elle se fait, on ne sait pas trop où l'on veut en venir. Ce sont des dispositifs de financements différents. Enfin franchement, là... euh oui, je suis un peu dans le flou oui. Vraiment avec tous ces dispositifs...* » (Enquêté L)

Forts de ce constat de complexité, d'empilements, certains acteurs évoquent une solution qui pourrait passer par une « fusion » de certains dispositifs. « *Ce qui est difficile c'est que sur ces dispositifs, t'as souvent à faire aux mêmes techniciens, aux mêmes animateurs, aux mêmes partenaires... et moi je me suis toujours posé la question. ACV, ANRU, c'est des dispositifs État, mais pourquoi on n'aurait pas pu le fondre dans un seul et même dispositif ? Voilà, c'est un truc tout bête, pourquoi la région quand elle décide de mettre en place la politique « Bourg Centre », auquel Foix n'est pas éligible, beh pourquoi ils n'essaient pas de réfléchir à un objectif par rapport à un autre déjà existant ? C'est à dire grosso modo, chacun veut mettre sa couche tu vois et il y a un moment donné, l'histoire c'est de créer des passerelles entre ces différentes couches.* » (Enquêté D). Cette volonté de mise en commun

⁷⁷ Terme utilisé ici par l'enquêté pour désigner l'accumulation des différentes réunions ou comités. La définition exacte : « La comitologie désigne l'ensemble des procédures utilisées par les pays de l'UE pour contrôler la manière dont la Commission européenne met en œuvre la législation de l'Union. »

<https://ec.europa.eu/transparency/regcomitology/index.cfm?do=implementing.home&CLX=fr#2>

semble avoir été appréhendée par les instances, au moins vis à vis du dispositif ACV. « *On va mettre en commun... donc il y a la convention ANRU qui va être signée cet été (elle a été signée le 12 juillet 2019), et donc en complémentarité ACV, complémentarité parce que les actions qui sont inscrites dans l'ANRU ne sont pas inscrites dans ACV et inversement. Donc chaque action se complète et l'idée c'est de mettre en place des comités de projets techniques, donc qui existe déjà dans le cas ACV, mais commun. Pour plus d'efficacité et pour ne pas démultiplier les réunions et mobiliser... trop mobiliser les partenaires. Mais voilà, on essaye autant que l'on peut d'articuler ces dispositifs, de les rendre plus clairs pour les partenaires.* » (Enquête N). La ville de Foix ainsi que la communauté d'agglomération réfléchissent ensemble à des moyens pour tenter de réduire le nombre de réunions, pour mobiliser les partenaires de manière adaptée.

C. Le partenariat et la communication entre les acteurs de la PDV

1. Le partenariat entre les acteurs de la PDV

Le partenariat inter institutionnel semble apparaître comme l'un des points positifs. En effet, la grande majorité des professionnels enquêtés nous ont signalé qu'ils avaient le sentiment d'un meilleur niveau de partenariat entre les acteurs. « *L'avantage c'est que ça crée un partenariat, ça crée des liens, tous les acteurs sont identifiés, donc effectivement quand on a une problématique, on peut vite associer quelqu'un, ça c'est quand même très important* » (Enquête J). Un partenariat qui se répercute au-delà du cadre de la PDV, dans leurs activités et leurs missions principales.

Ce partenariat se matérialise sous différentes formes, mais pour la majorité des acteurs, il s'effectue en priorité avec les acteurs d'un même champ d'action. « *Sans la PDV aujourd'hui, parler de cohésion sociale et de lien social, il y aurait eu peut-être moins d'écho et moins de partenaires qui se soient sentis concernés par cette question-là* ». (Enquête G) « *Aujourd'hui, il y a plus de visibilité pour les partenaires et les projets sont co-construits dans*

un objectif d'amélioration. Donc il y a du positif. » (Enquêté N). Comme nous l'avons mentionné en présentant le futur protocole d'engagements renforcés et réciproques, découlant du Pacte de Dijon, les différents acteurs se situent encore dans la PDV grâce aux piliers du CDV.

Nous avons pu observer que les partenariats s'effectuent plus naturellement entre acteurs du développement économique, de la rénovation urbaine et de la cohésion sociale. « *Je suis en contact quotidien avec les assistantes sociales, très régulièrement. Je me rends également à des réunions sur les problématiques de logement indigne* » (Enquêté T). Un autre enquêté nous évoque un partenariat constant, « *en fait on travaille toujours avec des partenaires, on ne travaille quasiment jamais seul.* » (Enquêté Q). Un des enquêtés évoque des partenaires « naturels », « *les services avec lesquels on travaille tout naturellement, la région pour les transports, le département pour tout ce qui est politiques culturelles etc...* » (Enquêté L). Dans ce sens le protocole d'évaluation tel qu'il a été mené a permis de regrouper des techniciens présents dans les différents piliers du CDV et qui n'auraient pas forcément eu l'occasion de communiquer.

Cette notion de partenariat est à la base de la PDV et elle est bien sûr forte avec les « pilotes⁷⁸ » du CDV, la ville de Foix et l'État, ce que nous allons détailler.

2. Le partenariat privilégié des « les pilotes du CDV » (la ville et l'État) et le statut particulier de la communauté d'agglomération

Suite à une convention de compétence signée avec la communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes, la compétence PDV est à la charge de la commune de Foix. « *On considérerait d'une part que c'était quand même intéressant que la mairie de Foix récupère cette compétence PDV, parce que ça la concerne quand même essentiellement, même s'il y a des intérêts au-delà, mais c'est quand même le QPV de Foix. Puis c'est vrai que nous en termes de moyens techniques à l'époque, on était très court pour pouvoir*

⁷⁸ Employé dans le sens de pilotage, suivi au quotidien de cette politique.

assurer vraiment administrativement et juridiquement cette mission-là, pratique pratiquement ». (Enquête L). C'est donc la ville de Foix qui a un rôle primordial d'interface entre les différents acteurs du CDV. Le deuxième « pilote » du CDV est l'État, par le biais notamment de la déléguée du Préfet de l'Ariège à la PDV. Les deux entités sont donc en contact de manière légitime avec l'ensemble des partenaires institutionnels, signataires du CDV en 2015. « *La mise en place de cette personne (le poste de délégué du préfet), ça a été un vrai apport pour nous* » (Enquête G). « *Le partenariat avec la mairie a toujours été là* » (Enquête O).

La communauté d'agglomération est récente puisqu'elle a vu le jour sous sa forme actuelle en janvier 2017. Cette entité est en structuration permanente, elle a notamment vu la création d'un pôle économie et d'un pôle habitat et aménagement. En ce qui concerne le partenariat inter service, une équipe projet a été mise en place. Cette équipe projet regroupe les différents chefs de services des pôles opérationnels qui le cas échéant convie la ville de Foix. « *Plus de communication entre la ville de Foix et la Communauté d'Agglomération et plus de communication entre les services de ces collectivités.* » (Enquête A). L'équipe projet se coordonne, fait le lien entre les services sur des projets spécifiques. (Par exemple la création du Pôle Jeunesse Collaboratif.⁷⁹)

En ce qui concerne les services de l'État, des réunions inter services sont mises en place, pour échanger et négocier en amont des réunions PDV regroupant l'ensemble des signataires du CDV (des COPIL, des COTECH etc.). « *Une partie de la matière étant apportée par chaque service et par la déléguée du préfet sur la préparation des documents, (...) l'objectif qui était demandé c'est que l'État ne parle que d'une seule voix ; on n'est pas forcément toujours d'accord sur tout, mais on essaye avant, d'en discuter et ensuite de demander les arbitrages du corps préfectoral lorsque c'est nécessaire et d'arriver devant nos partenaires comme étant : État.* » (Enquête B).

⁷⁹Construction du pôle jeunesse collaboratif
<http://www.agglo-foix-varilhes.fr/actualites/construction-du-pole-jeunesse-collaboratif-de-lagglo-foix-varilhes>

Des formes ponctuelles de partenariat se créent dans le cadre de la PDV, notamment avec des institutions comme l'Éducation Nationale ou encore l'Agence Régionale de Santé (ARS). *« Il y a des sujets qui ne peuvent se régler que par des rencontres bilatérales »* (Enquête B)

Le partenariat a pour finalité une meilleure articulation entre les acteurs. *« Avec la raréfaction des ressources financières, essayer d'être le plus pertinent possible sur un territoire. »* (Enquête H). Cette volonté de pertinence de la part des acteurs s'explique par une baisse des ressources financière mais également une baisse de l'ingénierie. Nombre des institutions enquêtées sont contraintes en matière de personnel et doivent remplir les mêmes tâches et en intégrer d'autres avec par exemple la PDV depuis 4ans. *« Pour nous c'est compliqué, il y avait deux adjointes dont une qui s'occupait de la PDV depuis le début avec un collègue. Elle a demandé sa mutation et son poste a été supprimé, je me retrouve avec mes missions plus les siennes... »* (Enquête I).

Dans un département rural comme celui de l'Ariège, un partenariat efficace est primordial pour faire face aux évolutions des politiques publiques. Cette articulation est parfois complexe entre les acteurs et passe par une communication efficace.

3. La communication entre les acteurs de la PDV

Sur le plan de la communication les avis des acteurs enquêtés sont plus nuancés que sur la question du partenariat effectif.

Différents niveaux de communication sont identifiés, une communication interne aux institutions sur le thème de la PDV. La communication formelle⁸⁰ est plébiscitée par les acteurs, *« je pense que toutes les réunions qu'on a pu avoir, ont permis d'avoir une proximité avec d'autres acteurs comme la CAF ou autres et ça je pense que c'est utile parce qu'on se connaît et après ça réduit les circuits de décision, quand on veut mettre en place un projet on*

⁸⁰ Nous entendons par le terme de « communication formelle », les informations divulguées à l'ensemble des partenaires lors de réunions officielles repérés comme telles, COPIL, COTECH, courriels officiels, comptes rendus de réunions.

gagne du temps... » (Enquête C). « Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas l'impression que l'on manque de communication par contre, je ne vais pas vous dire que non c'est pas bien, parce qu'on a les infos » (Enquête S).

Pour les acteurs, les réunions PDV servent de remise à niveau et permettent de compléter leurs connaissances et surtout d'appréhender ce qui est effectué dans les autres champs. *« Les réunions (PDV) elles servent et ceux qui sont souvent présents apprennent plein de choses » (Enquête F).*

Pour preuve la réunion annuelle sur le développement économique qui a eu lieu en février dernier, plusieurs acteurs nous ont dit avoir appris des choses sur les opérations en cours sur le territoire fuxéen. Les acteurs ont également évoqué une communication informelle, *« récemment Mme C. m'a interpellé à propos d'autre chose, est ce que c'est parce qu'elle m'a vu à cette réunion, c'est probable, on tisse des liens comme cela » (Enquête A).*

Le propos sur la communication entre partenaires est à nuancer par un manque de maillage, de connaissance des différentes offres de services des partenaires du contrat de ville.

Certains acteurs reprochent une communication et une circulation partielle de l'information. Notamment sur l'offre de services des différents partenaires, *« ce qui est compliqué, c'est qu'on soit bien au courant de l'offre de service de l'autre » (Enquête C).*

Mais pour d'autres, ils s'en défendent : *« Quand ils ont besoin de l'être, oui on mène des actions sans eux, enfin, sans les informer parce que l'on n'a pas besoin qu'ils soient informés. On a peut-être tort d'ailleurs, mais s'ils ne le sont pas, ils ne vont pas influencer sur le fait qu'on le fasse ou pas et ce n'est pas une question de pouvoir quand je dis ça... » (Enquête E).*

Les acteurs affichent une volonté de communication et de partenariat tout en maintenant l'autonomie de chacun. Pour certains cette autonomie passe par des cibles d'acteurs auprès desquels ils communiquent. Cette volonté d'autonomie est matérialisée par les techniques de dissimulation de certaines informations en direction des « partenaires ». Une tactique qui vise à sélectionner certaines informations à partager pour maintenir de l'autonomie et donc sa prise de décision.

Une offre de services mal connue empêche parfois des liens entre les institutions pour pouvoir orienter aux mieux les bénéficiaires, « *j'ai parlé du dispositif de guichet unique pour les familles en insertion professionnelle, alors on avait travaillé avec une personne de Pôle Emploi mais après les autres personnes de Pôle Emploi, je ne suis pas sûr qu'elles aient ça en tête lorsqu'elle reçoivent les personnes...* » (Enquêté F) . « *On pourrait toujours faire mieux mais oui, on peut être efficace que si on est collectif donc oui, on communique autant que nécessaire. Parfois même on bassine nos interlocuteurs avec le QPV quoi, il y en a quelques-uns qui doivent rire...* » (Enquêté E). On pourrait même parler de choix d'invisibilité des partenaires sur leurs actions.

PARTIE II. L'APPROPRIATION DE LA PART DES ACTEURS ET DES INSTITUTIONS

A. La place, la participation et l'investissement des acteurs dans la PDV à Foix

1. Situer l'institution, sa participation, son investissement et les apports de la PDV

La PDV a été assimilée de manière différente selon les institutions et les acteurs qui interviennent dans son cadre. La majorité de nos enquêtés ont légitimé leur place, leur participation et leur investissement dans le système d'acteurs de la PDV à Foix en la situant dans une expertise administrative et technique, dans le cadre de leurs propres thématiques. « *Nous, on y participe quand même très activement sur toutes nos thématiques* ». (Enquêté B) Ce terme « *nos thématiques* » est révélateur, chacun amène des connaissances, des savoir-faire propres à leurs enjeux et les thématiques abordées dans leurs champs d'actions. « *Il y a quand même des pans de la PDV qui sont quand même en lien avec nos compétences donc notamment la prise en charge des publics fragiles et très précisément sur la partie des bénéficiaires*

du RSA... » (Enquête S). Nous pouvons observer que dans ce cadre, la légitimité de mission ne vaut pas pour obligation de présence et d'engagement au sein du QPV. En l'occurrence, cette institution a affiché dès le début du processus d'évaluation qu'elle n'y participerait pas. Ce n'est pas parce qu'une institution a en charge un public qu'elle s'engage forcément dans les démarches.

Une participation visible dans l'accompagnement lors de différentes réunions où certains acteurs vont amener leur « *expertise sociale* » par exemple, « *on amène notre connaissance des associations* » (Enquête F) Ils apportent des « *outils* » pour une meilleure compréhension et une meilleure lecture des enjeux par thématiques et se définissent parfois comme le « *bras armé* » sur le terrain. (Enquête K). « *On se contente j'allais dire, mais c'est déjà pas mal, d'être en appui technique (...) dès que l'on a des questions de problématiques économiques, d'analyses de résultats, on peut fournir des tas de statistiques et surtout, on les commente* » (Enquête A).

Commenter les statistiques est primordial pour éviter les interprétations erronées, cela permet de donner du relief et un contexte à des chiffres compliqués à appréhender, par exemple ceux de la demande d'emploi. Certains enquêtés en reviennent aux fiches actions rédigées dans le CDV pour situer la participation de leur institution, « *moi je m'en tiens aux fiches actions* », pour eux, cela permet d'avoir un retour concret sur ce qui a été fait.

Une catégorie d'acteurs se définit par leur volonté d'être des « *facilitateurs* », « *des accompagnateurs* », « *des agitateurs* ». (Enquêtes D, D et E). Ces acteurs interviennent plus largement que le QPV et peuvent comparer différentes situations, avec une volonté « *d'apporter de la hauteur* » à des problématiques présentes dans le quartier prioritaire mais plus largement dans la ville de Foix et dans son agglomération. Ils dessinent des rôles liés à leur place dans le dispositif de la PDV. Tantôt ils animent, tantôt ils observent, tantôt ils décident, tantôt ils financent...

Le volet du financement est aussi présent quand on leur demande de situer leur participation, certains se définissent prioritairement comme des financeurs. Des acteurs qui financent et qui identifient et mobilisent le droit

commun en faveur du QPV. Cette mobilisation du droit commun, qui montre que pour un certain nombre d'acteurs, il n'y a pas de spécificité propre pour ces publics en matière de prises en charge, ils ne souhaitent pas les discriminer positivement. « *On a aussi des outils de pilotage qui nous permettent de voir un peu si on est dans la cible sur la mobilisation du droit commun pour ces publics ou pas.* » (Enquête C) ; « *Ce que l'on avait repéré assez rapidement c'était la volonté d'avoir une meilleure connaissance du droit commun et d'avoir la plus-value qui pouvait être apportée par le CDV* » (Enquête F). « *On a un soutien à l'investissement* » (Enquête H). « *Déjà on vient en tant que financeur...* » (Enquête S) ; « *On participe financièrement puisqu'on vient donner des subventions à des associations* » (Enquête F).

Certains acteurs sont dans un rôle de « suiveur », c'est à dire qu'ils sont dans l'application et en attente des décisions prises par le corps préfectoral et n'ont pas ce rôle « moteur » vu précédemment. « *On vient en appui des décisions qui sont prises par le préfet, le sous-préfet et la déléguée du préfet. On est vraiment là en appui* ». (Enquête I). Ils sont là pour suivre les orientations données par les décideurs et aider, faciliter la mise en place sur le terrain.

Pour certains acteurs, leur mission est d'informer, d'orienter, de renseigner, de communiquer sur les actions qui sont menées dans les différents cadres dont, la PDV. Ils occupent le plus souvent un rôle d'interface au sein de leurs institutions, permettant de faire du lien entre les différents services qui sont susceptibles d'intervenir dans le giron de la PDV. Certains de ces postes sont identifiés comme « référent PDV ». A ce propos l'enquête U déclare au sujet de ses missions, représenter son institution auprès des autres partenaires, « *Nous ici, on essaie de représenter ... sur tous les thèmes sur lesquels elle travaille* » (Enquête R)

Cette typologie des acteurs nous donne à lire des places hétérogènes, diversifiées au regard de leur engagement et de leur place dans la PDV à Foix. Elle fait entrevoir la place de la PDV au sein de chacune des institutions signataires.

2. Distance (géographique, d'interventions...) des institutions au QPV

Ces places vues précédemment dessinent des attentes, des jeux de rôles, des stratégies. Pour situer, calibrer leur investissement, les modalités de leur participation à la PDV, certains acteurs ont mis notamment en avant la « distance » de leurs actions au QPV de Foix. Un terme de distance sur un plan d'échelle d'intervention, le champ d'action de toutes les institutions est bien supérieur à l'échelle du QPV fuxéen. Ces acteurs ont employé par exemple le terme de « confetti » pour définir l'échelle du QPV en comparaison à leur échelle d'intervention quotidienne.

Une distance également en termes de proportion des publics concernés par cette action. *« Vu la proportion..., c'est un problème, la proportion est faible, le volume est faible. On parle de 300 demandeurs d'emplois, ramené au volume actuel, c'est ridicule... »* (Enquête E) *« Je pense que c'est des choses..., pas que l'on doit faire à minima, il faut le faire, mais il ne faut pas non plus y passer trop de temps, pour 1000 habitants... »* (Enquête I).

Dans certaines institutions on retrouve un paradoxe entre des injonctions, des objectifs à travailler, à aider le plus grand nombre de bénéficiaires possible et ceux de la PDV qui demande de recentrer les actions, de les prioriser. Ce double objectif est parfois contraignant à appliquer pour les acteurs sur le terrain et semble même discordant.

En effet, certains acteurs ne souhaitent pas « stigmatiser » les publics du QPV et n'opèrent pas de priorisation ou même de différence de traitement concernant leur public habitant le QPV fuxéen et les QPV ariègeois. *« On ne peut pas non plus avoir une logique de favoriser ces 4 territoires (les 3 QPV plus le quartier en veille de la ville de Lavelanet) au détriment de l'ensemble du reste du territoire ariègeois ».* *« Ces zones-là ne doivent pas être plus favorisées qu'Ax les Thermes, Saverdun... »* (Enquête S). ; *« Moi la commande c'est de travailler sur les publics du QPV. Après c'est dommage que l'on porte notre attention sur ces publics, il y a d'autres choses, dans un souci égalitaire, on répond aussi à une commande publique, on répond à un partenariat, on répond à une commande publique, on porte notre effort sur les*

publics du QPV mais d'autres le mériteraient. J'espère que cela viendra un jour, par souci d'équité » (Enquête K).

Un comparatif avec les QPV plus anciens de la PDV est effectué par plusieurs enquêtés. Ils comparent le QPV fuxéen avec des quartiers situés dans les métropoles et qui bénéficient de la PDV depuis de nombreuses années. *« La loi elle est faite au niveau national, est ce que l'on exige la même chose de Foix que du Mirail quoi, enfin c'est 1000 habitants concernés par la PDV... »* (Enquête G.), *« Foix est dans les 80 000€ (de subventions aux associations dans le cadre de la PDV), je pense qu'à Marseille ils doivent être dans les 500 000€ voire plus »* (Enquête H.).

Nous avons souhaité rappeler des chiffres de l'INSEE pour objectiver les perceptions de la PDV. A titre d'exemple, nous avons sélectionné le quartier du « Grand Mirail » à Toulouse, qui est souvent cité quand les acteurs évoquent leur perception de la PDV (*« Foix, ce n'est pas le Mirail »* (Enquête I)). En 2013, le QPV du « Grand Mirail » à Toulouse, comptait 31 695 habitants⁸¹, le revenu disponible annuel médian (par unité de consommation) y est de 12 509€. Pour rappel, le QPV Centre Ancien de Foix comptait en 2013, 1236 habitants et le revenu disponible annuel médian (par unité de consommation) était de 13 940€.⁸² *« C'est vrai que logiquement c'est difficile de se comparer aux « gros » quartiers qui sont déjà dans ce dispositif depuis longtemps »* (Enquête L).

Les acteurs ont évoqué « le contexte géographique » de Foix, certes Préfecture de l'Ariège, mais qui n'est pas la ville la plus peuplée du département, qui n'est pas considérée comme le pôle économique et qui est située relativement loin de l'agglomération toulousaine pour bénéficier directement de ses retombées (économiques, flux de populations etc.). *« On serait la seule ville du département avec 30 000 habitants ce serait différent. (...) Le fait que Foix tout en étant préfecture ne soit pas la ville la mieux placée pour géographiquement profiter du développement économique et du développement démographique »* (Enquête E).

⁸¹ QPV du Grand Mirail : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP031007>

⁸² Dossier INSEE n°7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » Juillet 2018
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3586547?sommaire=3587341>

3. La PDV à Foix : quels apports pour les institutions ?

Sur ce thème les acteurs ont des points de vue différents sur l'apport qu'a pu avoir ce nouveau statut de PDV à Foix.

Certains nous ont évoqué le fait que cela a pu « replacer » leur institution respective dans le giron des partenaires institutionnels et apporter de la visibilité à leurs actions et leurs missions. Pour l'Enquêté A : « *cela nous replace tous, à la portée les uns des autres.* » ; « *Je pense que l'on a repris un rôle plus concret voilà* ». Une idée de visibilité qui est également évoquée par l'Enquêté N à un autre niveau, avec une visibilité accrue qui bénéficie au territoire fuxéen et aux acteurs. Cette visibilité passe par la prise en compte de l'État qui a permis au territoire de Foix de contractualiser avec lui. « *Pour l'Agglo et le territoire c'est déjà plus de visibilité et la possibilité de bénéficier de dispositifs dédiés uniquement à ces communes-là, ou ces territoires-là.* » « *Il n'y a que des bénéficiaires à être concernés par la PDV ou ACV ou la convention ANRU etc.* » (Enquêté R).

Un autre enquêté (D) met en avant une idée de « déclencheur », c'est à dire que le contrat de ville est là pour « *relancer une conquête à multiples facettes, tant sur l'habitat que le commerce, que la politique culturelle et donc réinsuffler une certaine dynamique à la ville* ».

La PDV a modifié les manières de travailler au sein de certaines institutions, avec des référents territoriaux intervenant en transversalité sur différents sujets. « *Cela a renforcé des manières de travailler qui étaient déjà souhaitées sur d'autres sujets ou qui étaient en train de se mettre en place depuis quelques années* » (Enquêté R). Des institutions ont également vu l'avènement d'associations qui souhaitaient intervenir sur des « publics QPV » (Enquêté Q : « *Une association était venue nous voir en début d'année parce qu'ils cherchaient un public de centre-ville, pour un projet assez ambitieux sur la réduction des déchets* »).

La PDV a permis de « *faire du lien et d'apporter même en dehors du QPV (...) Le manager de centre-ville et de territoire, ça aussi, c'est un effet quand même, ce manager de centre-ville est devenu manager de territoire, du coup l'effet s'est élargi aussi. Encore une fois c'est pour dire qu'il y avait des*

problèmes en centre-ville mais il y en a ailleurs aussi et c'est cet effet un peu en cascade qui, je trouve est intéressant. » (Enquêté L).

La PDV a quelque peu remanié les liens institutionnels sur le territoire fuxéen. Cette nouvelle politique a été assimilée de manière multiple et différenciée par les institutions, certaines en ont vu un véritable apport notamment dans le cadre du travail inter partenarial.

B. Les actions spécifiques

1. Dispositifs spécifiques PDV

Cette question des missions, des actions spécifiques, a posé « souci » à certains acteurs. Très peu d'actions entièrement en direction des publics du QPV ont été réalisées depuis la signature du contrat de ville. « *Nous avons fait 3 actions spécifiques pour le QPV, mais lancer quelque chose de spécial sur le QPV, honnêtement, ça n'a pas de sens* » (Enquêté A). Selon cet enquêté mettre en place des actions spécifiques régulières et en seule destination des publics du QPV n'aurait pas de sens. Les institutions et acteurs enquêtés nous ont confié qu'elles intègrent dans leurs actions classiques, une partie QPV/PDV mais c'est fait de manière différenciée selon les acteurs et les institutions. « *Plutôt que de faire une action spécifique sur quoi que ce soit, on rajoute une partie QPV à cette action. On a fait un forum, là, la personne s'occupant des habitants du QPV a fait un message à ces publics QPV* » (Enquêté K) ; « *pour moi, c'est m'assurer systématiquement que les personnes du QPV sont associées aux actions dans leur globalité* » (Enquêté J). Dans ces deux exemples, il n'y a rien de spécifique, l'action n'est pas faite exclusivement pour les habitants du QPV. Néanmoins les acteurs veillent à ce que l'information soit également ciblée en faveur des habitants du QPV. C'est ici un bon exemple de la volonté de déclinaison du droit commun en faveur des habitants du QPV.

« *Donc nous on va prioriser le résident QPV et on va essayer de faire pencher la balance sur ce qui nous paraît concourir au développement économique et à l'activité dans ces quartiers. On parle de 300 personnes, ramené au volume actuel, c'est ridicule, ce qui veut dire que l'on se tord un*

peu le bras pour arriver à ces objectifs-là. Cela veut dire que quand il faudrait 10 personnes du QPV qui rentrent dans telle ou telle action, parfois c'est très compliqué de trouver les 10, parce que l'on n'a pas la masse suffisante. » (Enquête E). Les acteurs vont effectuer un travail d'information, de relance spécialement en direction des publics du QPV.

Mais cette notion de priorisation se heurte à des contradictions au niveau des échelles d'intervention des institutions. Les acteurs « se débattent » dans leur propre contradiction d'échelle entre des injonctions nationales et le niveau local. « *Au niveau national on nous demande de prioriser la création d'équipements dans les QPV, il y a une volonté très forte de cibler les QPV* » (Enquête F) ; « *la direction a même dit, sur ce sujet, ça serait bien de cibler les quartiers prioritaires* » (Enquête H) ; « *Sur certaines actions on cible les habitants du QPV et les deux cités HLM de Foix qui sont en difficulté, Capitany et le Courbet* » (Enquête Q). D'un côté les acteurs de terrains souhaitent que les publics dans leur ensemble soient pris en compte et de l'autre les discours nationaux remettent en avant la nécessité de cibler sur le QPV.

2. Des piliers priorités

Deux piliers traités de manière prioritaire depuis la signature du CDV : « Le cadre de vie et le renouvellement urbain » et « L'emploi et le développement économique ».

Même si les piliers du CDV sont présentés sur un seul et unique plan, au fil des entretiens et des observations nous avons pu remarquer que deux piliers étaient développés de manière plus importante depuis la mise en place de la PDV à Foix. Le périmètre ORT encore en discussion à ce jour, vient renforcer cette idée des deux piliers mis en avant : « *Sachant que bon, les thématiques principales qui seront développées dans ce périmètre ORT c'est l'habitat et l'économie.* » (Enquête N)

a) Le renouvellement urbain et le développement économique priorités

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

La prise en compte de la problématique de l'habitat dans le centre ancien est une des bases du CDV. La PDV dans son histoire est beaucoup intervenue dans le bâti. C'est d'ailleurs pour beaucoup d'acteurs une des clefs d'entrée et de compréhension de l'arrivée de la PDV à Foix. *« J'ai l'impression qu'il y a un gros effort qui est fait au niveau de l'habitat, la configuration de la ville a quand même bien changé. »* (Enquêté Q). *« L'intervention sur les bâtiments, sur les places, sur le mobilier, c'est visible, c'est tangible, on peut observer des évolutions assez facilement. « Il y a eu des investissements de fait, sur l'urbanisation collective, les places rénovées, les encouragements sur les façades qui commencent à prendre un peu. »* (Enquêté E)
« Pour moi ce qui est pris le plus en compte c'est la rénovation de l'habitat, dans la logique d'améliorer considérablement le centre-ville de Foix » (Enquêté J).

Un pôle habitat et aménagement a été créé en 2018 au sein de la communauté d'agglomération. Un service créé au vu des obligations réglementaires en termes de logements et d'habitat, avec par exemple la planification d'un PLH (Plan Local de l'Habitat) sur les 6 prochaines années. Dans le volet logement social, la création d'une CIL (Conférence Inter Communale du Logement) a pour but de réunir une fois par an, tous les principaux acteurs du logement pour simplifier l'organisation et faire circuler les informations. Une OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) est en cours sur 5 ans avec pour objectif d'aider à la rénovation de 300 logements sur un plan intercommunal dont 20 logements dans le QPV, une opération bénéficiant d'aides de la part de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

La convention pluriannuelle avec l'ANRU (l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le QPV, avec des crédits spécifiques alloués, a été signée le 12 juillet 2019. Le logement constitue pour certains acteurs l'une des bases de l'intervention envers des publics fragilisés. *« Le volet hyper important me*

semble-t-il c'est le volet logement. Parce que tout part de là quoi, à partir du moment où on arrive à avoir du logement correct en centre-ville. C'est vrai que c'est très important et le reste en découle aussi. La mixité sociale, être bien logé, tout cela contribue à avoir des gens qui ont envie d'être dans le centre-ville, qui ont envie d'y rester, qui vont faire travailler les commerces. Et puis le mal logement c'est quand même la base de tous les maux. » (Enquête L).

Les acteurs sont conscients que l'arrivée de la PDV a fait « bouger » les choses sur le plan de l'habitat et de l'urbanisme. *« On n'a pas révolutionné, dans le QPV où on a encore des problèmes, encore des logements insalubres, encore des logements vacants. Mais il y a des choses qui sont lancées, ça je trouve que peut être sans ce dispositif là on aurait encore un peu tardé à prendre les choses en mains. » (Enquête M).*

L'emploi et le développement économique

Le deuxième pilier pris en compte de manière significative depuis 2015 est le développement économique. En effet un travail conséquent a été effectué sur la réduction de la vacance commerciale, Foix bénéficie du Fond d'intervention pour la sauvegarde commerciale⁸³ (FISAC) jusqu'à la fin 2020.

« Notamment sur la vacance (commerciale), il y avait un FISAC ça a quand même été dynamique donc on voit au niveau de l'évaluation, le taux de vacance qui a diminué, donc toute cette partie éco. » (Enquête S) ; « il y a eu le FISAC sur le soutien à l'artisanat et au commerce en centre-ville, un soutien à l'installation des commerces. » (Enquête P). Les entreprises du QPV bénéficient d'exonérations fiscales, prolongées au même titre que le CDV jusqu'en 2022. « Je pense qu'il y a des choses qui sont vraiment intéressantes au niveau du commerce, au niveau de la vitalité du centre-ville. » (Enquête T). Un travail d'accompagnement, de soutien à la création

⁸³ « Créé par la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social, le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. »

<https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/artisanat/le-fisac>

d'entreprise est effectué par BGE Ariège⁸⁴. « *Alors sur le développement économique, il y a le poste de manager de territoire qui s'occupe de la revitalisation économique, depuis 3 ans on a une baisse du taux de vacance, des emplois créés, ça marche vraiment et ça il faut le poursuivre* » (Enquête N). Le travail sur le plan de la revitalisation économique est loué par un grand nombre d'acteurs enquêtés.

Les acteurs de ces deux piliers se sont approprié le CDV et considèrent qu'ils sont dans la dynamique du point de vue de la rénovation urbaine et du développement économique. Ce constat est à nuancer du point de vue du pilier de la cohésion sociale.

b) Le pilier cohésion sociale, l'oublié ?

De manière générale, les acteurs enquêtés ont peu évoqué le pilier de la cohésion sociale. Même les acteurs concernés peinent à décrire de véritables évolutions depuis 2015. Ils remarquent « *qu'il n'y a pas eu de changements particuliers* » (Enquête D). « *Sur le lien social je ne vois pas énormément de changement et c'est vrai que le secteur est assez restrictif au niveau géographique.* » (Enquête Q). Une nouvelle fois, le périmètre est mis en cause, en effet une grande partie des publics cibles de la PDV ne résident pas dans le QPV. Les professionnels du social sont relativement en accord avec le périmètre car il prend en compte des publics fragilisés mais ces publics sont plus nombreux dans d'autres quartiers de la ville. Ils constatent des changements, une évolution, qui n'est pas en lien avec la PDV mais avec des dispositifs de droit commun et une politique volontariste historique de la municipalité sur ce sujet. « *Foix n'a pas attendu les CDV pour s'investir pour les publics précaires, c'est un sujet sur lequel ils s'investissent depuis des années* » (Enquête B)

Le principal impact qu'a eu la PDV sur le QPV depuis 2015 sur le plan de la cohésion sociale c'est la labélisation du « Léo ». Le Léo de Foix est situé au

⁸⁴ « BGE OCCITANIE fait partie du réseau BGE, premier réseau associatif indépendant d'aide à la création d'entreprises depuis l'émergence d'idées jusqu'au développement de l'entreprise BGE, est un réseau d'associations au service des porteurs d'initiatives, pour créer des richesses dans les territoires. Depuis plus de quarante ans, BGE soutient la création/reprise d'entreprise. » <http://www.bgeoccitanie.fr/implantation/bge-ariege/>

cœur du QPV et a obtenu le label de centre social et l'agrément CAF en décembre 2017⁸⁵. « *Le principal changement selon moi sur le plan du social, grâce à la PDV, c'est la création d'un centre social au cœur du QPV* » (Enquêté G).

« *Le lien social, ça va découler de l'habitat et du cadre de vie puisque la commune de Foix si je ne me trompe pas, de ce que j'ai pu lire ou entendre, a la volonté d'aller dans de la mixité sociale donc une fois que le renouvellement urbain aura été fait, on pourra commencer à faire la mixité sociale.* » (Enquêté S). Pour cet enquêté la mixité sociale est uniquement en lien avec les questions de logement et d'habitat. Il est bien évidemment que la volonté de créer de la mixité sociale dans un quartier va au-delà d'une rénovation.

Les acteurs que nous avons enquêtés n'ont pas énoncé d'action concrète en direction des habitants qui aurait pu être évaluée.

⁸⁵ « Le centre social du Léo de Foix se dévoile »
<http://www.leodefoix.com/images/pdf/Article%20de%20presse%20CAF-Mairie-Leo.pdf>

PARTIE III. L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS : ENTRE OBLIGATION ET VOLONTES

A. L'intérêt d'une évaluation ? A cette période ?

1. Le protocole d'évaluation

Les évaluations à mi-parcours des contrats de villes prévues en 2019 sont effectuées dans un contexte particulier. « Cet été, l'évaluation des contrats de ville à mi-parcours devrait être un peu plus qu'un exercice de style. Cette évaluation, imposée par la loi, intervient au moment de la "rénovation" des contrats de ville voulue par le gouvernement (la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier ministre demande aux préfets que la "rénovation" soit "effective avant fin juillet 2019"). Pour rappel, cette petite réforme se traduira dans un "protocole d'engagements renforcés et réciproques" qui s'ajoutera au contrat de ville en cours. »⁸⁶

Dans le cadre de l'évaluation menée à Foix, nous avons observé une vraie ambiguïté. Un grand nombre d'acteurs n'a pas perçu le caractère obligatoire de l'évaluation. Pour d'autres et nous le verrons, la démarche leur a semblée intéressante mais n'a pas suscité l'enthousiasme et l'engouement espéré.

Les directives de déclinaison sous forme d'axes et la volonté d'ajouter un protocole d'engagements réciproques et renforcés entre l'État et les partenaires du CDV ont d'ailleurs été évoqués et souhaités relativement tard (en avril, mai 2019) dans la temporalité de l'évaluation. La préfecture n'a présenté ces directives en réunion d'évaluation qu'à la fin du processus. Ce n'était pas affiché dès le commencement de l'évaluation comme un but à atteindre pour celle-ci. Pour preuve en vue du COPIL annuel de la PDV en juin, la ville de Foix a dû rédiger « en urgence » une présentation détaillée

⁸⁶ Banque des territoires : « Évaluations à mi-parcours des contrats de villes 2014-2022 : l'exemple du référentiel parisien »
<https://www.banquedesterritoires.fr/evaluation-mi-parcours-des-contrats-de-ville-2014-2022-lexemple-du-referentiel-parisien>

reprenant les axes du Pacte de Dijon. Les travaux effectués par le groupe d'évaluation n'étaient pas directement axés sur les injonctions du Pacte de Dijon. Les acteurs que nous avons pu enquêter n'étaient pas du tout au fait de cette volonté de changement de référentiels, ils s'identifiaient et appréhendaient encore le CDV sous la forme des piliers initiaux.

Nous avons souhaité interroger les enquêtés sur l'évaluation à mi-parcours en cours. Nous les avons questionnés sur la méthode choisie, leur compréhension de cette méthode, le caractère participatif de la démarche, l'externalisation avec la participation de R&T ainsi que les possibles effets, « plus-values » sur la suite de leur travail.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'évaluation est inscrite dans la loi Lamy de 2014. Comme cela est précisé dans le pré-rapport d'évaluation (Cf. Annexe n°7), « l'évaluation doit permettre d'identifier les marges de progrès, comprendre les dysfonctionnements, objectiver la réalité des changements et avant tout dégager de la valeur. La démarche a été initiée en janvier 2019, elle est animée et accompagnée par le GIP R&T. La démarche repose sur l'implication des acteurs et la solidité de l'analyse. Le travail se fait sous forme d'ateliers pour partager les points de vue et l'analyse, à partir du projet initial, du bilan des actions, des observations de terrain et de tout support contenant des informations spécifiques sur le quartier. »

Il est ici important de préciser que les réunions en ateliers ont eu lieu à partir du mois de novembre 2018, une réunion en novembre et une en décembre, auxquelles nous n'avons pas assisté. Les réunions suivantes se sont tenues⁸⁷ :

Le 24 janvier : 7 acteurs sur 9 (CD 09, Pôle Emploi, CAF (x2), Agglo, DDCSPP, CCAS)

Le 25 février : 4 acteurs présents sur 9 (DDT, Pôle Emploi, CAF, Com d'agglo)

Le 5 avril : 3 acteurs présents sur 9 (Pôle Emploi, Com d'agglo, CCAS)

Le 6 mai : 5 acteurs présents sur 9 (Pôle Emploi (X3), Com d'agglo, DDT)

Le 6 juin : 3 acteurs présents sur 9 (Com d'agglo, CCAS, CAF)

⁸⁷ Les décomptes suivants ne prennent pas en compte la présence à toutes ces réunions de GIP R&T, de la déléguée du préfet à la PDV ainsi que de la chargée de mission PDV à la ville de Foix.

Une réunion de présentation de la démarche d'évaluation au conseil citoyen a été effectuée par R&T le 11 avril.

Les comptes rendus d'évaluation ont été rédigés sous forme de « Mind Map » par R&T. (Cf. annexes n°4)

Le phasage des réunions était prévu par R&T comme dans le calendrier suivant :

Calendrier

Novembre 2018	Périodes à définir ...				
cadrer	structurer	observer	analyser	juger	diffuser
<p>S'accorder sur le sens, les objectifs, les modalités de travail, ...</p> <p>Définir ce que l'on veut évaluer (les grands champs, les points clés, ...)</p>	<p>Préciser la ou les questions évaluatives</p> <p>Définir les critères et les indicateurs</p> <p>Estimer la disponibilité des données</p> <p>Choisir les outils d'observation et trouver des collecteurs</p>	<p>Collecter les données (interview, enquête, groupe témoin, recherche documentaire, ...)</p>	<p>Etude des données, estimations, ...</p>	<p>Interpréter en fonction des critères, mesurer les changements et les évolutions, estimer la part de changement attribuable au contrat de ville, ...</p> <p>Rédiger le rapport d'évaluation</p>	<p>Adapter le rapport dans une forme communicante pour le diffuser</p> <p>Rédiger un document de synthèse</p>

2. Une démarche pertinente ?

Pour une minorité des acteurs l'évaluation semble pertinente, ils espèrent qu'elle va être utile dans le futur et permettre une « mise au clair ».

« *Oui mais cette évaluation, puisqu'il faut la faire, je trouve qu'elle tombe très bien vis à vis des autres virages que la ville est en train de prendre. Elle va forcément servir d'autres travaux, le travail de la convention renouvellement urbain essentiellement. C'est ça qui est intéressant quand même.* » (Enquêté M). Certains acteurs ont une vision plus large que le seul CDV et font des

liens avec les autres contrats (ACV, convention ANRU etc.). Cette vision plus globale, au-delà du QPV, fait écho avec la volonté de la part de certaines instances de réduire le nombre d'instances en simplifiant « le mille feuilles » évoqué précédemment.

La majorité des acteurs enquêtés considère cependant que cette évaluation n'est pas pertinente. Un des principaux problèmes évoqués est l'absence d'indicateurs d'évaluation dès la rédaction du CDV en 2015, ce qui aurait permis une évaluation effective à mi-parcours. *« Vu les critères et ou les éléments de lecture que l'on nous a donnés à évaluer, heu plutôt que l'on ne nous a pas donné à évaluer, non, non, c'est pas pertinent non. Est-ce que l'on avait des objectifs intermédiaires ? On n'en avait pas ! Donc l'évaluation ça peut être de dire, beh on pointe en étape intermédiaire, fait, pas fait etc. Moi je n'ai pas le souvenir d'objectifs intermédiaires dans la chronologie d'ici 2022. »* (Enquêté E).

Concrètement, aucune « feuille de route » mentionnant des marqueurs à évaluer n'avait été mise en place en 2015. *« Alors ce qui est sûr c'est que l'on n'a pas tous les outils pour le faire de façon quantitative, on le sait quasiment depuis le début que ça sera difficile de connaître la mobilisation du droit commun et ses effets. »* (Enquêté B). En ce qui concerne la mobilisation du droit commun, aucun indicateur spécifique n'avait été mis en avant, ce qui est en quelque sorte normal puisqu'il n'y a pas de crédit spécifique lorsqu'on mobilise le droit commun. Les institutions ont donc continué à fonctionner de manière habituelle après la mise en place du CDV.

Comme nous l'avons évoqué, Foix a un statut de ville « entrante » en PDV, à la différence de villes qui ont déjà un passé avec ces dispositifs contractualisés avec l'État et qui font régulièrement des évaluations. *« Il y a pas mal de territoires qui ont un peu de mal, parce que finalement ils viennent à peine de commencer pour certains et il faut déjà évaluer. J'avais beaucoup aimé l'intervention du préfet de l'Hérault sur le territoire de Montpellier, qui de lui-même a proposé quasiment de ne pas la faire quoi. Il reconnaissait que matériellement ce n'était pas possible et que ce serait fait à minima. Ils en font quand même une, mais à minima, ils font ce qu'ils peuvent quoi. Ils priorisent. »* (Enquêté H). Un parallèle peut être fait avec l'évaluation à mi-parcours mené à Foix, le manque de données disponibles a contraint les

acteurs de l'évaluation à prioriser, comme cela a été fait sur le territoire de Montpellier. Le fait que ce soit le préfet qui mobilise cet avis montre que même au sein de l'État, les décideurs sont conscients de la difficulté des injonctions qui pèsent sur les territoires. *« Que l'on ait les données carroyées à jour, ce n'est pas pour aujourd'hui. Il faudra qu'on les ait de toutes façons pour 2022 au plus tard mais ça aurait été bien qu'ont les ait. »* (Enquête B) Le manque de données disponibles a pénalisé le bon déroulement de l'évaluation participative : les données de l'INSEE les plus récentes sont celles recueillies en vue de la rédaction du contrat de ville (notamment le niveau médian par habitant, l'indicateur « phare » de la PDV). Plus globalement, le manque de données et d'indicateurs pertinents concerne une grande partie des institutions signataires du CDV.

3. Un moment opportun

Pour certains acteurs, le moment désigné pour effectuer l'évaluation à mi-parcours est pertinent. La plupart des acteurs en accord avec la période choisie, se base sur le calendrier : nous sommes en 2019 et les CDV ont été prolongés jusqu'en 2022, nous sommes donc dans la période pour effectuer une évaluation à mi-parcours. *« Donc oui, sur la pertinence du calendrier oui, si on décide du principe d'une évaluation à mi-parcours c'est le moment ou jamais quoi. »* (Enquête B) ; *« ça me semble intéressant, bon c'est vrai que ça a été prolongé. »* (Enquête C) ; *« Oui voilà, 2022, donc moi je trouve que c'est intéressant de faire un bilan à mi-mandat »* (Enquête T). *« Ah beh oui, puisqu'ils vont jusqu'en 2022, oui, oui, 3 ans c'est bien quand même déjà. »* (Enquête I). D'autres considèrent la date de l'évaluation propice et en adéquation pour pouvoir adapter la prise en charge des publics du QPV. *« Ça arrive au bon moment, on a suffisamment d'antériorité et de maturité, en tout cas nous, de notre côté, grâce à l'identification du public et une meilleure connaissance de ce public pour justement réajuster derrière, grâce à l'évaluation »* (Enquête C).

Pour d'autres, l'évaluation va servir de base de travail dans le cadre d'une nouvelle contractualisation pour la ville de Foix. *« Oui, ça me paraît bien, parce qu'il reste encore 3 ans jusqu'en 2022 et qu'on va signer les conventions pluriannuelles avec l'ANRU donc ça permet d'avoir une base de*

travail, de repartir, moi je pense que c'est la bonne période et que ça serait dommage de ne pas le faire » (Enquête R).

Enfin, parmi les acteurs en accord avec le moment de l'évaluation, certains souhaitent profiter de cette évaluation pour pointer les éventuels manquements du dispositif. *« Oui enfin 2019, si c'est des évaluations à mi-parcours... c'est ce qu'on voit un peu dans toutes les politiques qui peuvent être mises en place. Et puis même au contraire, même si c'est court et que tout n'a pas été mis en place, c'est l'occasion de le dire. » (Enquête N).* Ce travail d'évaluation devant servir en vue de l'évaluation finale du dispositif prévu en 2022.

Pour d'autres acteurs en revanche, la période choisie pour mener l'évaluation n'est pas pertinente. En effet, ils affirment qu'elle arrive trop tôt dans la temporalité du dispositif. *« Je trouve que si t'as une évaluation qui arrive trop tôt, beh t'as même pas eu le temps de mettre en place tes premières opérations. » (Enquête D) ; « à mon avis c'est encore un peu tôt. Il aurait fallu encore 2 ans, c'est un avis perso » (Enquête S) ; « Moi je pense que dans le domaine qui me concerne, c'est trop tôt. » (Enquête P).* Ces acteurs pensent que les opérations que l'on est susceptible de pouvoir évaluer ne sont pas les plus pertinentes et que pour la plupart d'entre elles il n'y a pas assez de recul pour en évaluer les effets.

« Peut-être un peu prématurée parce que voilà, hormis les effets, quelques petites actions ou projets qui vont être évaluable sur des trucs comme ça, mais finalement, est ce que c'est très intéressant d'avoir ce style de données ? C'est vrai que ce sont des effets que l'on va voir sur le long terme et donc je ne sais pas si ce n'est pas un peu prématuré de faire un bilan. » (Enquête L) ;

Le contexte de l'évaluation est également évoqué par certains. *« Peut-être qu'elle aurait pu être reculée d'une petite année puisque les CDV sont prolongés jusqu'en 2022 donc dans la mesure où c'était une année difficile notamment pour les territoires signataires des conventions de renouvellement urbains... Moi j'aurais donné un an de plus. » (Enquête H).*

En effet, l'évaluation est menée à moins d'un an d'un scrutin municipal. Dans le cadre du protocole d'engagements renforcés précédemment évoqué, il est demandé aux élus de s'engager sur des projets pour lesquels ils ne seront

peut-être décideurs pour les mener à bien. *« Il y a toujours des élections, il y a les élections municipales qui s'approchent et du coup on se dit que ce n'est pas forcément le meilleur moment, que les équipes vont finalement prendre des engagements pour leur successeurs si elles ne sont pas maintenues en place, ça c'est un peu compliqué. »* (Enquête B)

Un contexte qui tient compte des différents dispositifs sur le territoire : par exemple de nombreux professionnels dans le champ du renouvellement urbain étaient mobilisés en vue de la signature de la convention ANRU. Pour certains le problème est qu'avec cette temporalité d'évaluation, ce ne sont pas les actions mais bien les projets que l'on évalue. *« Non ce n'est pas pertinent. Parce que en fait il y a encore des dispositifs qui ne sont pas en place et qui ne sont pas signés, je parle de l'ANRU notamment. J'ai quand même l'impression que les dispositifs ont mis du temps à se mettre en place, on évalue les projets... on n'est pas dans la même temporalité par rapports aux projets. Donc finalement on fait une évaluation, pas vraiment une évaluation des projets qui ont été mis en œuvre parce qu'il n'y en a pas énormément qui ont été mis en œuvre pour l'instant. »* (Enquête S). Cette notion de temporalité est importante, à la suite de la signature du CDV en 2015, les projets ont mis un certain temps à se mettre en place. Pourtant la date de l'évaluation est restée la même, « très arithmétique » et fixée à la moitié de la durée des CDV prolongés.

Enfin, pour une minorité d'acteurs, leur avis est partagé entre une évaluation prématurée qui ne serait pas pertinente et une évaluation qui servirait de « test » pour observer si la dynamique voulue par cette contractualisation s'est mise en place. *« Je suis partagée entre me dire c'est peut-être prématuré et à la fois, c'est intéressant de voir si la dynamique s'est enclenchée aussi. »* (Enquête L)

Les acteurs sont donc partagés sur le calendrier choisi pour mener à bien cette évaluation à mi-parcours et certains le sont même sur le nom donné à ce dispositif.

B. Les modalités d'évaluation

1. L'externalisation avec R&T

Le fait que la ville de Foix ait souhaité externaliser en sollicitant R&T dans l'animation du protocole d'évaluation a été accueilli favorablement par les acteurs. *« C'est bien que l'animation soit comme ça, par un interlocuteur externe qui est qualifié, c'est pas mal, c'est très courageux d'ailleurs de la part de la collectivité. »* (Enquêté C). Les enquêtés ont, de manière générale, considéré que l'intervention d'une personne extérieure au territoire pour aider et encadrer l'évaluation était positive dans notamment un objectif d'impartialité.

Ainsi cette aide avait pour objectif de permettre aux acteurs d'être guidés dans leur démarche évaluative.

« Ça a été un choix (de participer à l'évaluation) parce que ça a été bien amené aussi, bien présenté, bien vendu, qu'il y ait R&T cela donne une objectivité, une animation, un cadre que l'on n'aurait pas su se donner collectivement je pense donc c'est intéressant quoi » (Enquêté C). Les acteurs ont de manière générale estimé qu'il était pertinent d'avoir un cadre, une méthode, une expertise et un accompagnement. Cela aurait été difficilement faisable s'ils avaient dû le faire seuls.

« Parce que sous-traiter à un cabinet, bon, après on aura du chiffre, du machin, du truc. L'intérêt c'est que là, la démarche évaluative, elle rentre dans les objectifs du CDV. » (Enquêté P). Les acteurs ont également souligné que par ce choix méthodologique, « l'esprit » de co-construction, de participation prônée par la PDV était conservé.

2. L'appréhension de la méthode

Certains enquêtés ont salué le caractère participatif de la démarche d'évaluation, *« moi je trouve ça très bien, j'aime bien ce côté participatif. Ça fait un retour de terrain donc c'est bien quand même »* (Enquêté Q). Leur vision de terrain offre une meilleure contextualisation et permet d'obtenir une vérification régulière des conclusions émises tout au long du processus d'évaluation. *« Après je trouve que c'est intéressant que cela soit partagé, sur le principe bien sûr »* (Enquêté H). L'idée de l'évaluation partagée est encore

une fois plébiscitée mais des enquêtés observent avec du recul la difficulté d'un tel projet participatif voire même parfois son possible échec.

Malgré une approche positive de cette méthode les acteurs du groupe d'évaluation ont rapidement rencontré des incompréhensions et d'importants questionnements la concernant.

Comme le décompte des effectifs d'acteurs le montre, le nombre d'acteurs présents aux réunions d'évaluation n'a fait que baisser au fil du processus.

Un grand nombre d'acteurs est en accord avec un constat que nous avons pu établir dès la commande. Cette méthodologie d'évaluation est « lourde », « chronophage », « *un peu trop consommatrice de temps* » (Enquêté C). En effet la première réunion d'évaluation a eu lieu en novembre 2018 et le protocole évaluatif n'est pas encore terminé à l'été 2019. « *Je trouve ça intéressant mais par contre c'est lourd... c'est vraiment très lourd...* » (Enquêté G) ; « *ça prend beaucoup de temps* » (Enquêté O) ; « *pour moi, le facteur temps, effectivement c'est une contrainte* » (Enquêté T) « *en temps, en timing, parce qu'il y a beaucoup de réunions avec tous les partenaires sur l'évaluation et voilà quoi, ça prend du temps...* » (Enquêté P). L'évaluation participative nécessite des réunions régulières, une fois par mois ou plus, pour une durée moyenne de 3 heures. De plus il est demandé aux différents acteurs un travail en amont, de la récolte de données ou d'informations concernant la PDV et leurs institutions respectives.

« *Je passe 70 à 80% de mon temps par semaine en réunions. On se noie dans les réunions et moi je le vois. Donc cela veut dire que ce temps je ne peux pas le passer au suivi des dossiers et à répondre, à produire quoi.* » (Enquêté M). Un terme péjoratif est employé par certains acteurs pour définir certaines réunions auxquelles ils participent, la « réunionite », que l'on pourrait traduire par des réunions trop longues, trop nombreuses et qui débouchent rarement sur des décisions. Ils évoquent leurs agendas surchargés et « l'explosion » du nombre de réunions. « *Est ce qu'elle donnera les résultats escomptés par rapport au temps investi, ça c'est autre chose.* » (Enquêté C).

Les participants à l'évaluation veulent se présenter comme des acteurs « rationnels et calculateurs » selon les termes de Friedberg, ainsi ils hiérarchiseraient leur présence aux différentes réunions en fonction de

l'intérêt qu'ils vont pouvoir en tirer. Mais pour Maurice, « s'il est rationnel et calculateur, cela n'a rien à voir avec la rationalité que l'économie standard lui prête, ni avec les principes d'un quelconque utilitarisme. « La rationalité sans limitations cognitives, affectives, culturelles, structurelles, n'existe pas. Elle est toujours contextuelle et contingente » (ibid., p. 212). De même, elle est toujours à découvrir, ex post, à la fin du processus de recherche ; il s'agit donc d'une rationalité située pour laquelle la notion d'intérêt n'a qu'une valeur « heuristique ». Si utilitarisme il y a, il ne peut être que « méthodologique ». Finalement, on ne peut comprendre l'acteur que rapporté au système d'action auquel il appartient (ce que l'on savait déjà depuis L'acteur et le système) : « Système et acteurs sont co-constructifs ». « Exister en tant qu'acteur dans un champ signifie ipso facto participer à sa régulation, que ce soit directement ou indirectement » (ibid., p.224) »⁸⁸

Le constat d'une méthodologie « lourde » est quelque peu à nuancer car certains acteurs prennent plaisir à venir en réunion PDV, surtout ceux étant plus « éloignés », vraiment spécialisés dans leur champ d'intervention. Certains acteurs de l'emploi ou de l'action sociale par exemple évoquent le fait que ces réunions leur permettent de refaire un point sur leurs connaissances en matière de PDV. « *Moi c'est vrai que je ne suis pas toujours au point sur les nouveaux dispositifs et donc dans ces réunions PDV on y apprend toujours quelque chose et maintenant j'ai le sentiment d'être un peu plus au clair* » (Enquête Q).

En dehors du choix de la méthode en elle-même, les acteurs rencontrent des difficultés quant à la démarche mise en place au cours des réunions.

« *Je n'adhère pas du tout quoi, franchement, je ne comprends pas, la grande feuille A3 avec les flèches et tout...* (Les « Mind Map » d'évaluation Cf. Annexe n°5) *Et j'ai l'impression que petit à petit les choses qui s'affichent quand ça ressort ne sont pas des choses qui me paraissent tellement évidentes quoi, pas des choses essentielles j'ai l'impression.* » (Enquête T)
« *Essayer de faire quelque chose de plus simple, moins usine à gaz ! On ne réécrit pas un CDV.* » (Enquête Q).

⁸⁸ Maurice Marc. Acteurs, règles et contextes. A propos des formes de la régulation sociale et de leur mode de généralisation. In: Revue française de sociologie, 1994, 35-4. Monde étudiant et monde scolaire. pp. 645-658

Cette forme d'animation apparaît comme nouvelle pour les acteurs, certains se sentent déroutés. « *On ne sait pas où cela va mener, mais il y aura une réunion où il va nous présenter des diapos ?* » (Enquêté I). Les acteurs ont pris l'habitude d'un format de réunions avec présentation d'un diaporama et ne les sollicitant uniquement que lorsqu'ils sont directement concernés. Alors que le déroulement des réunions d'évaluations, vues comme innovante par les acteurs, au travers des « mind map », demande leur participation active et un travail effectué en amont.

Pour certains acteurs, une méthodologie faisant appel à un cabinet d'études, comme c'est mené dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du CDV de la commune de Pamiers, aurait été préférable. « *Moi personnellement, j'ai trouvé que c'était moins chronophage pour nous, à Pamiers on a déjà des premières conclusions, un diagnostic quoi en quelque sorte. C'est quand même un petit peu plus confortable car tout le monde est quand même bousculé là, je ne sais pas comment ça va se passer pour évaluer quoi. A Pamiers on part de premiers constats qu'a fait le bureau d'étude. Avec des réunions thématiques qui sont prévues mais sur une base qui a déjà avancé quoi. C'est pas du tout la même méthode. Après je ne sais pas si cela va aboutir mieux.* » (Enquêté R). Pour les mêmes raisons qu'évoqué précédemment, les acteurs trouvent la méthode participative intéressante mais celle faisant appel à un tiers plus réalisable et moins contraignante.

« *Je ne sais pas si ce n'est pas plus efficace si c'est un cabinet (d'études) quand même non ? ça prend du temps et je me dis, est ce que le cabinet d'études qui serait allé voir chaque partenaire pour récupérer l'information et aurait mis tout ça dans un pot commun* » (Enquêté P). Ainsi, certains acteurs vont même plus loin dans leurs comparaisons entre les différentes méthodes et ne voient pas l'intérêt de faire participer de manière aussi récurrente toutes les institutions. La méthode faisant appel à un organisme est considérée par certains comme plus directe et efficace.

C. Les effets produits par l'évaluation participative

1. Approche de la méthode de l'évaluation partagée

Au fil des entretiens et au-delà d'une problématique temporelle sur la durée de l'évaluation et du nombre de réunions, certains acteurs du groupe d'évaluation nous ont confié qu'ils ne comprennent pas la méthodologie de l'évaluation partagée, mise en place par R&T et pour certains qu'ils « n'y adhéraient pas ». « *Par rapport à l'évaluation, je trouve ça un peu flou l'approche de R&T. Je trouve ça flou quoi, je trouve ça très flou, j'ai du mal à savoir où l'on va en fait et du coup je me demande si les gens savent où ils vont. C'est un peu la difficulté aussi que j'ai, ça me paraît un peu mouvant quoi, sans but clair, c'est un peu bizarre. Enfin moi c'est comme ça que je le vois.* » (Enquêté T) ; « *ça m'a dérouté en fait, parce que je ne m'attendais pas à quelque chose comme ça. Même lui il le dit, il ne fait pas de conventionnel, il nous laisse parler et puis il note, il ne fait pas de compte rendu. Après on verra ce que cela donne, mais c'est une méthode comme une autre avec les bulles là... (les « Mind Map » d'évaluations Cf. Annexe n°5)* » (Enquêté I) ; « *moi je trouve que les réunions, la manière de gérer ça, ce n'est pas très efficace quoi. La méthode de travail je ne la trouve pas..., théoriquement c'est bien hein, mais je ne sais pas... C'est à dire qu'il faudrait que la personne qui gère le groupe de travail, peut être écrive au tableau, au fur et à mesure les choses, fin voilà, je trouve qu'il y a des choses dans la méthode qui fait que l'on prend trop de temps, cela ne crante pas assez les choses quoi.* » (Enquêté T) ; « *c'est le rythme, c'est la manière de faire en réunion que je trouve... ça n'avance pas assez, il faudrait quelqu'un qui manage un peu plus le truc quoi, enfin moi je vois ça comme ça.* (Enquêté R). Ce terme de « manager » renvoie au fait que selon cet enquêté les réunions n'étaient pas assez rythmées, une impression de tourner en rond parfois. Ce terme de « cranter » renvoie à une volonté de poser une base pour la réflexion commune et d'évolution de la réflexion entre les réunions.

En effet, les trois dernières réunions d'évaluations auxquelles nous avons participé ont amplifié une sensation de stagnation dans le processus d'évaluation. Le but affiché de la méthode était bien de laisser parler les acteurs, ce qui est reproché par certains, c'est le manque de cadrage, le « manque d'efficacité » de la démarche selon les enquêtés.

On retrouve une forte incompréhension puisque certains membres du groupe d'évaluation n'avaient pas saisi le principe même de la co-construction de l'évaluation, « *mais qui va faire l'évaluation, qui va rédiger l'évaluation ?* »

(Enquête I) ; « *Co-production ? Ah bon... je n'avais pas compris ça.* » (Enquête Q). Cette incompréhension met en avant une incompréhension de la méthode de l'évaluation partagée mais également un manque d'investissement des acteurs présent autour de la table.

2. Évaluation ou point d'étape ?

Un grand nombre d'acteurs ne sont pas en accord avec le terme « évaluation ». Selon eux, la démarche que mène le groupe de travail n'est pas une évaluation, puisque pour évaluer il faut avoir un « matériel » à évaluer, des actions terminées pour lesquelles des données sont disponibles par exemple.

« Donc évaluation, évaluer quoi ? Parce que lorsque vous n'avez pas dit, : beh voilà, il nous faut une montée en progression des habitants, la mixité sociale on va la mesurer avec tant de classes moyennes, des retraités, des machins, je n'ai pas vu ça. On ne nous a pas dit : à 3 ans il faut que vous soyez là et à 6 là. Donc cet exercice d'évaluation il est théorique. Moi je pense sincèrement que c'est de l'évaluation à vue de nez, voilà. C'est du ressenti, on essaie de pondre quelques chiffres pour faire sérieux, mais en réalité, on n'a pas d'échéancier, même là, d'ici 2022. » (Enquête E). La PDV au travers de la loi Lamy de 2014 n'a pas fixé d'objectifs intermédiaires précis, si ce n'est le fait de faire une évaluation à mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale du dispositif. La rénovation du CDV sous forme d'axes laisse percevoir des possibles indicateurs mais elle arrive tard pour que ces indicateurs puissent être appréhendés et soient traduits de manière effective par les acteurs.

« Alors il faudrait être honnête, ce n'est pas une évaluation, c'est un test plutôt des nouvelles tendances. Mais c'est pas une évaluation de mise en place du dispositif parce que c'est comme pour d'autres dispositifs, ils t'obligent à les évaluer à N+6 et c'est déjà trop tôt. C'est souvent à N+10 que l'on commence à avoir des résultats probants de la mise en application de tes projets. » (Enquête D). Cette idée de « test de tendances » définit mieux le travail mené par le groupe d'évaluation. Les travaux ont souvent stagné, les acteurs se sont beaucoup questionnés sur quels indicateurs pourraient être

pertinents, ils ont avancé des propositions puis se sont parfois rétractés devant le manque de données disponibles ou le peu de pertinence. « *Oui alors c'est toujours compliqué, il s'est passé des choses, il y a des choses en plus, des nouvelles réglementations qui sont arrivées, ACV tout ça... Moi je le vois plus comme un point d'étape pour le coup, qu'une évaluation figée, voilà.* » (Enquête F).

La majeure partie des autres dispositifs et réglementations présents sur le territoire sont apparus après le CDV. Le terme de point d'étape est le plus approprié selon nous.

En effet le groupe d'évaluation a dépeint un tableau de l'avancée de la PDV à un instant T. On peut observer avec du recul que cette terminologie « d'évaluation » a perturbé les acteurs.

« *Donc finalement on fait une évaluation, pas vraiment une évaluation des projets qui ont été mis en œuvre parce qu'il n'y en a pas énormément qui ont été mis en œuvre pour l'instant. Donc on va faire une évaluation du fonctionnement ou de ce qui est, ce qui devrait être ou des visions qui peuvent parfois être différentes entre les collectivités qui mettent en œuvre les projets et les financeurs publics. Enfin voilà, clairement, plus de cohérence, que ce soit regardé à une échelle territoriale plus large ce serait pertinent.* » (Enquête S). L'idée d'échelle d'intervention est encore une fois présente quand on évoque le statut de l'évaluation. En effet les institutions ont mis du temps à intégrer l'échelle du QPV dans leur base de travail. Pour celles qui fournissent habituellement des données, un travail de programmation a dû être effectué pour délimiter le périmètre du QPV et identifier les publics. Le temps nécessaire au recueil a participé au décalage de certains projets qui devaient être mis en place plus rapidement après la signature du CDV.

L'un des problèmes posés par la temporalité choisie pour mener l'évaluation c'est qu'elle s'est basée sur un calendrier lié à la date de signature du CDV. Donc en toute logique, l'évaluation à mi-parcours se situe au milieu du gué. Sauf que sur un plan fonctionnel, l'avancée ne s'est pas faite aussi logiquement. Les institutions ont mis du temps à intégrer cette nouvelle politique qui a surgi sur leur territoire. Les projets n'ont pas démarré instantanément après la signature. Nous l'avons évoqué, l'arrivée de la PDV a bousculé le fonctionnement de certaines institutions, au moins au moment de

la rédaction du CDV. Il a fallu « digérer » cette période et mettre en place un fonctionnement effectif de la PDV au sein de chacune des institutions et sur un plan plus large, avec des réunions par piliers, des COPIL, des COTECH etc... Un fonctionnement qui on le voit ne cesse d'évoluer avec par exemple la mise en place des réunions inter partenariales entre services de l'État en 2017. C'est pour cela que nous pouvons remarquer que la temporalité de l'évaluation n'est pas optimale pour que l'évaluation recueille des données utiles pour la suite du contrat de ville.

3. Pour quelle plus-value ?

Nous avons questionné les acteurs sur les possibles effets de l'évaluation, sur la suite de leur travail et sur une possible plus-value de l'évaluation. « *La valeur ajoutée pour la suite de mon travail, je ne la connais pas. Parce que en fait cela a des effets induits, mais que l'on ne va pas mesurer tout de suite.* » (Enquête C). A ce stade, il est difficile pour les acteurs de quantifier, d'observer, de ressentir des quelconques effets sur leurs travaux et missions. Les acteurs n'observent pas encore de réels apports professionnels concernant la PDV. Cependant ils reconnaissent que cette évaluation leur a permis de clarifier de nombreuses zones d'ombre, de développer l'intérêt des institutions ou encore de les recentrer au sein des différents dispositifs (ACV etc.). Enfin, les réunions d'évaluation ont permis la rencontre d'acteurs qui ne se rencontraient que trop rarement et ont alors permis une communication informelle sur de nombreux dispositifs. « *Beh on prendra tout ce qui peut nous aider à améliorer notre participation ou s'il y a des alertes qui concernent les thématiques où l'on peut amener un petit plus. On en tiendra compte, reste à savoir ce qui ressortira vraiment mais bien sûr, c'est le but, sinon ça ne sert à rien de faire l'évaluation* ». (Enquête F) Les apports et les réels impacts sur leur travail au quotidien ne vont pas être évidents, ou du moins pas dans un futur proche. Les politiques publiques se construisent et se mesurent sur des « temps longs » et les plus-values pour les professionnels seront probablement observables lors de l'évaluation finale.

Propos conclusifs

Avec cette enquête nous avons souhaité nous interroger sur la vision des acteurs de la PDV, pour certains engagés dans le processus d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Foix centre ancien signé en 2015.

Complémentaire de la démarche en cours, notre enquête a cherché à comprendre les logiques individuelles et institutionnelles de résistance et d'absence.

L'appropriation du dispositif de la PDV s'est faite de manière différenciée, en lien avec la vision qu'en ont les acteurs, à leur place de techniciens confrontés à une réalité de terrain et soumis à une institutionnalisation excessive, avec d'innombrables procédures bureaucratiques.

Pour la plupart, ils expriment le fait que la PDV n'a pas modifié leurs interventions, leurs missions. De plus ces professionnels s'interrogent sur la pertinence d'un périmètre qui leur est imposé, illustrant ainsi le caractère technocratique de cette politique dupliquée nationalement, difficilement transposable « en l'état » à un territoire rural comme celui de Foix.

Nous avons cependant pu identifier que la construction du contrat de ville avait pu initier une dynamique entre les différents acteurs associés à cette phase intense de co construction. Cette dynamique semble s'être essouffée rapidement, l'organisation par pilier renforçant le cloisonnement et ne permettant pas une transversalité pourtant revendiquée. Le futur protocole d'engagement renforcé et réciproque voulu par l'état dans le pacte de Dijon constituera-t-il une réponse ?

L'évaluation à mi-parcours du dispositif PDV répond à une obligation légale. Les pilotes, à savoir la ville de Foix et la préfecture s'y engagent, y voyant aussi une opportunité de relancer une dynamique partenariale. Les acteurs volontaires sont confrontés au réel d'une démarche imposée, chronophage, déroutés par une animation s'appuyant sur leur participation active, employant des outils qu'ils ne maîtrisent pas. L'évaluation est voulue à mi-parcours, se basant sur la date de la signature du contrat, ne prenant pas en compte le temps de mise en place effective des projets. Cette temporalité est jugée artificielle par la plupart des acteurs.

Les indicateurs de suivi, permettant d'objectiver des tendances et des changements, de s'assurer que l'on répond bien aux objectifs de départ présents dans le contrat de ville n'ont pas été définis à la signature du contrat. Par ailleurs, les données de l'INSEE n'ont pas été réactualisées depuis 2013 pour certaines, symbole de l'inégalité territoriale en matière de ressource statistique.

Du fait d'un périmètre imposé morcelant artificiellement leur territoire, il est moins aisé pour les acteurs de penser leur intervention à l'échelle du quartier, comme défini dans la PDV ; leur référentiel est celui d'un centre-ville élargi.

Nombre d'entre eux n'ont pas vu se transformer leurs pratiques professionnelles. Peut-on alors parler à Foix d'une politique de quartier prioritaire ?

La difficulté à adhérer à une démarche d'évaluation peut être la conséquence d'une technicisation à outrance, au sens de Lacousmes et de Le Gales, par le biais « d'instruments » qui participe à la perte de sens subie par les acteurs de terrain. Cette technicisation les éloigne de l'objectif plébiscité lors des entretiens, améliorer les conditions de vie des habitants du QPV.

La PDV n'est pas un assemblage de procédures techniques mais bien un acte politique destiné à changer l'ordre des choses, en cela un portage politique fort est nécessaire.

L'étude ne prétend pas avoir atteint l'objectif d'exhaustivité, elle s'est limitée aux professionnels de la PDV, en ce sens elle n'est pas complètement représentative de la PDV à Foix.

Il aurait été pertinent d'enquêter les publics du QPV, représentés entre autres, par le conseil citoyen.

Les associations elles aussi mériteraient une étude plus approfondie, elles ne sont d'ailleurs que très peu présentes dans les différentes instances, alors qu'elles bénéficient en priorité des crédits spécifiques du BOP 147.

Une enquête auprès des élus permettrait opportunément de compléter celle-ci puisque leur engagement est essentiel dans le portage de la politique de la ville.

PRÉCONISATIONS

Cette étude avait pour objectif initial d'émettre des préconisations, dans le but d'accompagner au changement. Le soin a été pris de proposer des recommandations réalisables et applicables dans un court à moyen terme.

- Il est nécessaire de compléter l'évaluation en interrogeant les habitants, les associations et les élus du territoire.
- Il convient de mettre en place des réunions (2 par an) entre les chargés de mission PDV de Foix, Saint Girons et Pamiers afin d'échanger sur les sujets en commun. Cela permettrait d'avoir une vision départementale de la PDV et permettrait aux professionnels de travailler sur des retours d'expériences.
- Il serait pertinent de définir des indicateurs pour l'évaluation terminale de la PDV.
- Il est nécessaire d'améliorer le recueil de données en demandant aux institutions signataires de faire apparaître les publics QPV pour permettre de mieux identifier les évolutions.
- Pour renforcer le pilotage du CDV, il faut confier le suivi et l'animation du dispositif à un technicien dédié « chargé de mission PDV » rattaché à l'agglomération.
- Proposer des journées d'échanges, de formations dédiées aux professionnels. Des formations permettant l'échange de savoirs et de pratiques notamment en ce qui concerne le recueil des indicateurs. Cela permettrait d'accompagner le changement de référentiel voulu par le futur pacte d'engagements renforcés et réciproques.

BIBLIOGRAPHIE

Bacqué, M. & Mechmach M., (2013), Pour une réforme de la politique de la ville. Cela ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires », Rapport remis au ministre délégué chargé de la ville.

Bacqué, M. & Mechmache, M. (2014). Politique de la ville : les enjeux d’une “refondation” démocratique. *Migrations Société*, 155(5), 193-206. doi:10.3917/migra.155.0193.

Bacqué, M. (2015). De la recherche à l’expertise et à l’engagement Retour sur une mission sur la participation dans la politique de la ville. *Sociologie*, vol. 6(4), 401-416. doi:10.3917/socio.064.0401.

Bacqué, M., Biewener, C. (2015). *L’empowerment, une pratique émancipatrice ?*. Paris: La Découverte.

Baronnet, J., Brunet, F., Kertudo, P. & Sauvayre, A. (2012). Les professionnels généralistes de la politique de la ville (I): Une approche des profils et positionnements. *Recherche sociale*, 201(1), 7-86.

Blanc, M. (2007). La « politique de la ville » : une « exception française » ?. *Espaces et sociétés*, 128-129(1), 71-86. doi:10.3917/esp.128.0071.

Bourcier, D., Boulet, R., Mazzega, P., & Observatoire du Pic-du-Midi et de Toulouse. (2012). *Politiques publiques, systèmes complexes [1er Atelier Complexité & politiques publiques, 23-24 septembre 2010, à Paris]*. Paris: Hermann éditeurs.

Buisson-Fenet, H., & Le Naour, G. (2008). *Les professionnels de l’action publique face à leurs instruments* (Collection Le Travail en débats Série Colloques & congrès). Toulouse: Octares.

Busquet, G., Herouard, F., Saint-Macary, &, Sueur, J., Haumont, A., & Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités Nanterre. (2016). *La politique de la ville idéologies, acteurs et territoires* (Habitat et sociétés). Paris: L'Harmattan.

Chevalier. G., (2007) « *Rationalités, référentiels et cadres idéologiques* », SociologieS.

Donzelot, J., & Estèbe, P. (1994). *L'État animateur essai sur la politique de la ville* (Ville et société). Paris: Éditions Esprit Le Seuil.

Estèbe, P. (2008). *Gouverner la ville mobile intercommunalité et démocratie locale*. (La ville en débat). Paris: Presses universitaires de France.

Estèbe, P. (2015). *L'égalité des territoires, une passion française* (La ville en débat). Paris: Presses universitaires de France.

Gregoir, S. (2014). L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ?. *Economie & prévision*, 204-205(1), 211-224.

Hammouche, A., & Fritsch, P. (2012). *Politique de la ville et autorité d'intervention contribution à la sociologie des dispositifs d'action publique* (Espaces politiques). Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

Heyraud, E. (2010). *La politique de la ville maîtriser les dispositifs et les enjeux* (Pratiques locales). Paris: Berger-Levrault.

Jazouli, A., Rey, H., (2015). *Pour une histoire politique de la politique de la ville*, Paris, Éditions de l'Aube

Jouffe. Y., (2007). *Précaires mais mobiles. Tactiques de mobilité des travailleurs précaires flexibles et nouveaux services de mobilité*, Sociologie. École Nationale des Ponts et Chaussées

Lascombes, P., & Le Galès, P. (2004). *Gouverner par les instruments* (Collection académique). Paris: Les Presses Science Po.

Orfeuill, J. (2010). *La mobilité, question sociale ?*, SociologieS, Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontière techniques

Perret, B. (2014). *L'évaluation des politiques publiques* (3e édition. ed., Repères 329). Paris: La Découverte.

Revillard, A. (2018). Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants: La réception de l'action publique. *Revue française de science politique*, vol. 68(3), 469-491. doi:10.3917/rfsp.683.0469.

Tissot, S. (2007). 5. Sociologie urbaine et politique de la ville : retour sur une rencontre autour des « quartiers d'exil ». Dans : Jean-Yves Authier éd., *Le quartier*(pp. 65-74). Paris: La Découverte.

Voléry, I. (2008). *Administrer les « bien-être » La gouvernance territoriale dans le secteur socio-éducatif*. Coll : Théories et pratiques sociales. Nancy : Presses universitaires de Nancy

Vroylandt, T. (2015). Politique de la ville: Que nous révèle la qualité de vie ?. *Savoir/Agir*, 33(3), 103-111. doi:10.3917/sava.033.0103.

Warin, P., & Belorgey, J. (1993). *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques étude des relations de service* (Logiques politiques 8). Paris: Editions l'Harmattan

WEBOGRAPHIE

Agence nationale de l'habitat (ANAH) : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU) de la communauté de

communes du Pays de Foix : <https://www.anah.fr/decideurs-publics/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/resultats-de-recherche/fiche-detaillee/programme/opah-ru-cc-du-pays-de-foix-2507/>

Charte du conseil citoyen de Foix Centre Ancien :

[http://www.mairie-foix.fr/download/VIVRE_FOIX/charte_validee_\(2\).pdf](http://www.mairie-foix.fr/download/VIVRE_FOIX/charte_validee_(2).pdf)

Commissariat général à l'égalité des territoires : <https://www.cget.gouv.fr>

Commissariat général à l'égalité des territoires : Guide du programme « Action Cœur de Ville » :

https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/acv_guide_de_programme_version_1_20avril2018.pdf

Communauté d'Agglomération Pays de Foix – Varilhes : Projet de territoire :

<http://www.agglo-foix-varilhes.fr/content/projet-de-territoire>

Contrat de Ville 2015 - 2020 de Foix centre ancien :

<http://www.ressources-territoires.com/cdv/contrats/09-foix-20150911.pdf>

Dupuy Le Bourdellès, M. (2018), « Villes moyennes : quelle stratégie pour les centres ? L'exemple de Châtelleraut », *Métropolitiques*, 18 janvier 2018.

<https://www.metropolitiques.eu/Villes-moyennes-quelle-strategie-pour-les-centres-L-exemple-de-Chatelleraut.html>

Grouperment d'Intérêt Public - Ressources et Territoires :

<http://ressources-territoires.com>

Documents de politiques transversales (Ministère de l'action et des comptes publics) :

<https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/budget-comptes-etat/lois-finances/essentiel/en-savoir-projet-loi-finances/documents-politique-transversale-dpt-outil-pilotage-suivi-politiques-interministerielles#.XFrMSC17Rn4>

Système d'information géographique de la politique de la ville : Carte dynamique du QPV de Foix Centre ancien :

<https://sig.ville.gouv.fr/Cartographie/QP009002>

Note documentaire (02/05/08) Politique de la ville et mobilisation du droit commun : http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=2020

Crédits spécifiques du BOP 147 : <http://www.irev.fr/glossaire/bop-147>

Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 <https://sig.ville.gouv.fr/page/198/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2014-2020>.

Revue Logement, n° 115, octobre 1959. » :

<https://sspsd.u-strasbg.fr/IMG/pdf/GrandsEnsembles.bis.pdf>

Raphaële Bertho « Les grands ensembles », *Étude photographiques*, 31, Printemps 2014 : <http://journals.openedition.org/etudesphotographiques/3383>

Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

Projet de Territoire de la communauté d'agglomération : <http://www.agglo-foix-varilhes.fr/content/projet-de-territoire>

Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention de la <https://www.fajip.com>

Monalisa : Engagés contre l'isolement des âgés : <https://www.monalisa-asso.fr/images/pdf/dossier-presse-monalisa.pdf>

ACV Foix convention cadre :

<http://www.ariège.gouv.fr/content/download/16727/106380/file/Convention%20cadre%20Foix.pdf>

Signature de la convention ACV :

<http://www.agglo-foix-varilhes.fr/actualites/signature-de-la-convention-cadre-action-coeur-de-ville-de-foix-20182025>

CGET dossier ACV : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/action-coeur-de-ville>

Programme ACV : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville>

Définition INSEE « bassin de vie » :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

Opération ORT :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>

Définition INSEE « EPCI » :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1160>

Définition de la méthode de l'observation :

<http://www.esen.education.fr/conseils/recueil-de-donnees/operations/construction-des-outils-de-recueil/observation/>

QPV du Grand Mirail : <https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/QP031007>

Dossier INSEE n°7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » Juillet 2018

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3586547?sommaire=3587341>

ANNEXES

Annexe n°1 : Le pacte de Dijon



PACTE DE DIJON

COHÉSION URBAINE & SOCIALE :

NOUS NOUS ENGAGEONS

La politique de la ville a été conçue au tournant des années 80, sous les effets de la crise économique, du grippage de l'ascension sociale et des profondes transformations des quartiers populaires qui ont traditionnellement joué un rôle d'accueil et de « sas » dans nos agglomérations et bassins de vie.

Cette politique a d'abord majoritairement concerné les grands ensembles d'habitat social des périphéries de nos villes avant de s'étendre à d'autres composantes de nos territoires. Il faut le dire : cette politique est loin d'avoir démerité. De véritables reconquêtes ont eu lieu. De nombreuses familles ou personnes accueillies un temps dans ces quartiers y ont commencé leur parcours résidentiel, leur intégration socio-économique et même culturelle.

Il convient de penser à ce que seraient devenus ces territoires sans les considérables efforts qui ont été accomplis par les pouvoirs publics et leurs partenaires. Au demeurant, la politique de la ville se trouve aujourd'hui en voie d'essoufflement et en quête de refondation. Elle doit également faire face à de nouveaux phénomènes de repli communautaire et confessionnel qui transcendent la vie de nos territoires, se manifestent dans de nombreuses villes européennes mais prennent, dans certains de nos quartiers populaires, une dimension préoccupante.

Le besoin de renouveau de la politique de cohésion urbaine répond à une nouvelle donne : celle d'une géographie de la pauvreté qui recouvre aujourd'hui des réalités très différentes (banlieues, centres-anciens paupérisés, anciennes cités industrielles) et qui appelle des modes d'intervention différenciés. La loi Lamy de 2014 pointait déjà cette évolution et a eu le mérite, entre autres, d'affirmer le rôle des communautés et métropoles dans le pilotage des projets de cohésion urbaine et sociale.

Alors que nos intercommunalités sont aujourd'hui partout installées et qu'elles sont devenues les autorités organisatrices des politiques locales de l'habitat, des mobilités et du développement économique, elles s'engagent à prendre leurs pleines responsabilités, aux côtés des maires et des équipes municipales, dans la résorption des fractures urbaines et sociales. Elles se doivent de promouvoir la solidarité financière entre communes par des péréquations et mutualisations locales renforcées.

Si certaines de nos intercommunalités sont en construction et doivent encore renforcer leurs ingénieries en matière de développement social urbain, notre engagement collectif témoigne d'une volonté réelle d'agir. Nous souhaitons apporter des solutions nouvelles aux difficultés des quartiers populaires et attendons en retour de l'Etat un même engagement sur les responsabilités majeures qui sont les siennes, notamment dans les grands services publics fondamentaux que sont l'Education, la sécurité et la justice, la santé.

Tandis que la situation économique de notre pays tend à s'améliorer, il est urgent que les habitants de nos quartiers en difficulté en bénéficient autant voire plus que les autres, en agissant simultanément sur les freins éventuels – à l'échelle des quartiers – mais aussi à l'échelle des solutions, à savoir celle de l'agglomération et de la métropole tout entière.

C'est le sens du travail engagé depuis plusieurs semaines avec Jean-Louis Borloo, dans le cadre de la mission que lui a confiée le président de la République en novembre 2017. Ce pacte est un appel à une clarification des responsabilités, exclusives et partagées, des collectivités locales et de l'Etat.

LES RESPONSABILITÉS PREMIÈRES DES AGGLOMÉRATIONS ET MÉTROPOLIS, OÙ L'ÉTAT DOIT NOUS ACCOMPAGNER

Développement économique, emploi et excellence numérique

Nous nous engageons à :

- Contribuer à la redynamisation économique, artisanale et commerciale des quartiers populaires,
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail,
- Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés,
- Saisir les opportunités de la transformation numérique de l'économie afin d'en faire une « seconde chance » pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs précoces du parcours scolaire,
- Piloter la création, l'installation et le développement de lieux uniques consacrés au numérique et au digital, dans lesquels se retrouvent espaces de coworking, de fablab, de création et de développement de métiers, des espaces pour les structures d'accompagnement, pour les acteurs économiques,
- Permettre la territorialisation des actions portées par BPI France et l'Agence France Entrepreneur.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Garantir la stabilité des dispositifs qui concourent, dans les quartiers, à l'insertion économique, à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), à la formation initiale et continue des personnes les plus fragiles,
- Initier et mettre en œuvre un grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à destination de l'ensemble des habitants aujourd'hui confrontés à cette situation.

Habitat, renouvellement urbain : rendre le beau accessible à tous

Nous nous engageons à :

- Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,
- Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Articuler les projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (programme local de l'habitat/PLH, PLUI, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine aux besoins des territoires,
- Créer un comité des financeurs à l'échelle régionale, pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et répartir les efforts financiers entre les différents partenaires, publics et privés.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Simplifier la tuyauterie administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées,
- Revisiter le règlement général et financier de l'ANRU de 2015, à limiter le nombre d'études urbaines préliminaires et à lancer les chantiers programmés sans délai,
- Davantage faire confiance aux projets émanant des territoires dans leur diversité, dans le cadre d'une contractualisation avec les agglomérations et métropoles,
- Rapprocher les interventions de l'ANRU de celles de l'ANAH, pour une action ambitieuse dans le parc public et privé, au service de la lutte contre les copropriétés dégradées notamment.

Agir sur les mobilités quotidiennes

Nous nous engageons à :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes doux,...),
- Mettre en réseau, à l'échelle de l'agglomération et du bassin de vie, les acteurs des transports, économiques et associatifs,
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants, en accompagnant les initiatives prises par les acteurs locaux,
- Consacrer un volet spécifique aux quartiers populaires au sein des plans de déplacement urbain (PDU).

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Conforter, dans le cadre du projet de loi d'orientation sur les mobilités, notre pouvoir d'agir en matière de mobilité inclusive (co-voiturage urbain, garage solidaire,...)
- Honorer les engagements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) consacrés aux appels à projet relatifs au transport collectif et aux volets désenclavement des quartiers,
- Permettre la reconquête des quartiers de gare.

LES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ET LES SERVICES PUBLICS FONDAMENTAUX

DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Jeunesse – éducation – formation - insertion : la mère des batailles

Nous nous engageons à :

- Décliner, à l'échelle de nos territoires, les opportunités nouvelles offertes par le futur plan d'investissement compétences (PIC),
- Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets,
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,
- Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines,
- Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +,

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Revoir en profondeur la politique de ressources humaines et la désignation, au sein des établissements scolaires concernés, de maîtres, instituteurs, professeurs et personnels d'encadrement expérimentés,
- Piloter, de manière souple et décentralisée, l'administration de l'Education nationale, en confiant plus de responsabilités aux acteurs locaux, aux communautés éducatives engagées sur le terrain et aux responsables d'établissements,
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique dans les quartiers en difficulté, afin de développer la mixité scolaire et les opportunités d'éveil et d'épanouissement pour tous les publics,
- Lancer un vaste plan de lutte contre le décrochage scolaire, avec pour objectif de remettre, d'ici 2020, en activité les 170 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, sans qualification ni emploi ni formation,
- Réformer en profondeur le système d'orientation, en évitant d'opposer les filières entre elles et en consolidant l'accès à un socle commun de savoirs fondamentaux.

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice : vers l'émancipation

Nous nous engageons à :

- Proposer aux mères de familles en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail,
- Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT),
- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Cela sera possible si l'Etat et ses services s'engagent à :

- Positionner les ARS au plus près des bassins de vie et de leurs besoins, dans une logique de coopération avec les élus et les territoires (et non d'injonction descendante), avec les moyens d'aide et d'accompagnement afférents,
- Prévoir des effectifs supplémentaires sur le terrain, dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien (PSQ), afin de restaurer confiance et dialogue entre les forces de l'ordre et les habitants,
- Renforcer les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires et d'investigation, notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics et les réseaux radicalisés,
- Donner les moyens humains et financiers nécessaires à un bon fonctionnement de la justice et des tribunaux sur l'ensemble du territoire, avec des décisions rapidement rendues, applicables et appliquées.

Cette clarification des responsabilités et des engagements prioritaires entre agglomérations, métropoles et Etat, qu'elle porte sur des responsabilités exclusives ou partagées, ne pourra être effective et performante qu'après une refondation des modèles de gouvernance locale. Un effort d'adaptation et d'agilité, de la part de toutes les parties prenantes, sera nécessaire pour construire, autour du pilotage intercommunal, le meilleur portage politique et technique possible.

Il s'agira de mobiliser chaque acteur concerné, public ou privé, sur son champ d'action de prédilection, de permettre d'assurer une réelle subsidiarité, au plus près des projets et une réelle solidarité locale entre communes.

Dans cette même logique, une action différenciée des collectivités locales et de l'Etat est attendue en direction des quartiers où l'intensité des problèmes est immense : les quartiers pauvres, des villes pauvres, des bassins de vie pauvres et les quartiers en très grande difficulté face aux dangers des radicalisations et des trafics de stupéfiants.

Rien ne se fera sans l'action des agglomérations et métropoles, rien ne se fera sans l'action de l'Etat, rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné.

Nous estimons qu'il relève de notre responsabilité de décliner cette alliance des territoires, en évitant d'opposer rural et urbain, au profit de nouvelles solidarités vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Le défi est de taille : c'est la cohésion urbaine, sociale, territoriale et nationale qui est en jeu.

Dijon, le 6 avril 2018

Jean-Luc Moudenc

Président de France urbaine
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Maire d'Annecy
Président du Grand Annecy



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 44 39 34 56
franceurbaine.org
franceurbaine@franceurbaine.org



22, rue Joubert • 75009 Paris
T. 01 55 04 89 00
F. 01 55 04 89 01
www.adcf.org
adcf@adcf.asso.fr

Évaluation du contrat de ville

L'évaluation doit permettre d'identifier les marges de progrès, comprendre les dysfonctionnements, objectiver la réalité des changements et avant tout dégager de la valeur.

L'atelier d'évaluation

Les principes

La démarche repose en premier lieu sur l'implication des acteurs et la solidité de l'analyse. Celle-ci s'inscrit dans une dimension collective et participative, porteuse de dynamiques partenariales.

Le travail se fait sous forme d'atelier pour partager les points de vue et l'analyse, à partir du projet initial, du bilan des actions, des observations de terrain et de tout support contenant des informations spécifiques sur le quartier.

Prendre en compte le point de vue des habitants et des usagers.

La base méthodologique (déroulement chronologique)

- Définir les objectifs et poser la question évaluative (périmètre, approche, ressources, ...)
- Définir la place et le rôle des Conseils Citoyens, les modalités de travail
- Définir les critères et les indicateurs (les indicateurs doivent refléter la réalité, ils doivent être pertinent et révélateurs)

- Collecter les données (statistiques disponibles, bilans des actions réalisées enquêtes de terrain, diagnostic en marchant, atelier débat, focus group, audition de professionnels experts, ...)
- Étudier et analyser les données
- Interpréter en fonction des critères, formuler un jugement
- Rédiger le rapport d'évaluation

Sur quoi fonder l'analyse ?

- L'évolution du contexte (données socio démographiques : Insee, CAF, Pôle Emploi, publications de l'ONPV, ...)
- Le projet initial (constats, enjeux, orientations stratégiques, objectifs opérationnels)
- Des travaux spécifiques (diagnostics, études, focus, portraits de territoires, ...)
- Le bilan des actions réalisées (droit commun et Bop 147)
- Le point de vue des habitants
- Le point de vue des usagers (ceux qui travaillent dans le quartier sans y habiter)
- Le point de vue des professionnels en charge d'actions sur les QPV

Identifier le droit commun (depuis la mise en œuvre du contrat)

Actions	DC *	DCSM* *	BOP 147
Cohésion Sociale			
Habitat – Cadre de Vie			
Dev Eco - Emploi			
Transversales			

Quelles sont les actions clés, celles qui sont significatives, structurantes ?

Informations fournies par les signataires du contrat et les opérateurs

DC* : droit commun ordinaire qui concerne le QPV sans pour autant s'inscrire dans le contrat de ville

DCSM** : droit commun surmobilisé pour des actions spécifiques dans le cadre du contrat de ville.

Définir des critères et des indicateurs

Exemple d'un cheminement évaluatif : question -> critères -> indicateurs (ville de Grenoble)

Question évaluative	Critères	Indicateurs
Le projet de gestion urbaine permet-il d'améliorer la tenue de l'espace public ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Réactivité d'intervention▪ Qualité▪ Satisfaction des habitants	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre et typologie des demandes d'intervention▪ Volume de traitement des dysfonctionnements récurrents▪ Délais d'intervention inférieur à x jours▪ Niveau de netteté de l'espace public▪ Taux de satisfaction des habitants (qualification, entretien, propreté, usage, etc.)

Calendrier

Novembre 2018	<i>Périodes à définir ...</i>				
cadrer	structurer	observer	analyser	juger	diffuser
<p>S'accorder sur le sens, les objectifs, les modalités de travail, ...</p> <p>Définir ce que l'on veut évaluer (les grands champs, les points clés, ...)</p>	<p>Préciser la ou les questions évaluatives</p> <p>Définir les critères et les indicateurs</p> <p>Estimer la disponibilité des données</p> <p>Choisir les outils d'observation et trouver des collecteurs</p>	<p>Collecter les données (interview, enquête, groupe témoin, recherche documentaire, ...)</p>	<p>Etude des données, estimations, ...</p>	<p>Interpréter en fonction des critères, mesurer les changements et les évolutions, estimer la part de changement attribuable au contrat de ville, ...</p> <p>Rédiger le rapport d'évaluation</p>	<p>Adapter le rapport dans une forme communicante pour le diffuser</p> <p>Rédiger un document de synthèse</p>

Annexe n°3 : Les signataire du Contrat de ville en 2015

L'État

La ville de Foix

La Communauté de communes du Pays de Foix – Varilhes

Le Conseil Régional Occitanie

Le Conseil départemental de l'Ariège

Le ministère de la Justice

Le ministère de l'Éducation nationale

L'Agence Régionale de Santé d'Occitanie

La Caisse des dépôts et consignations

La Chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège

La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège

Pôle Emploi

La Mission locale jeune Ariège

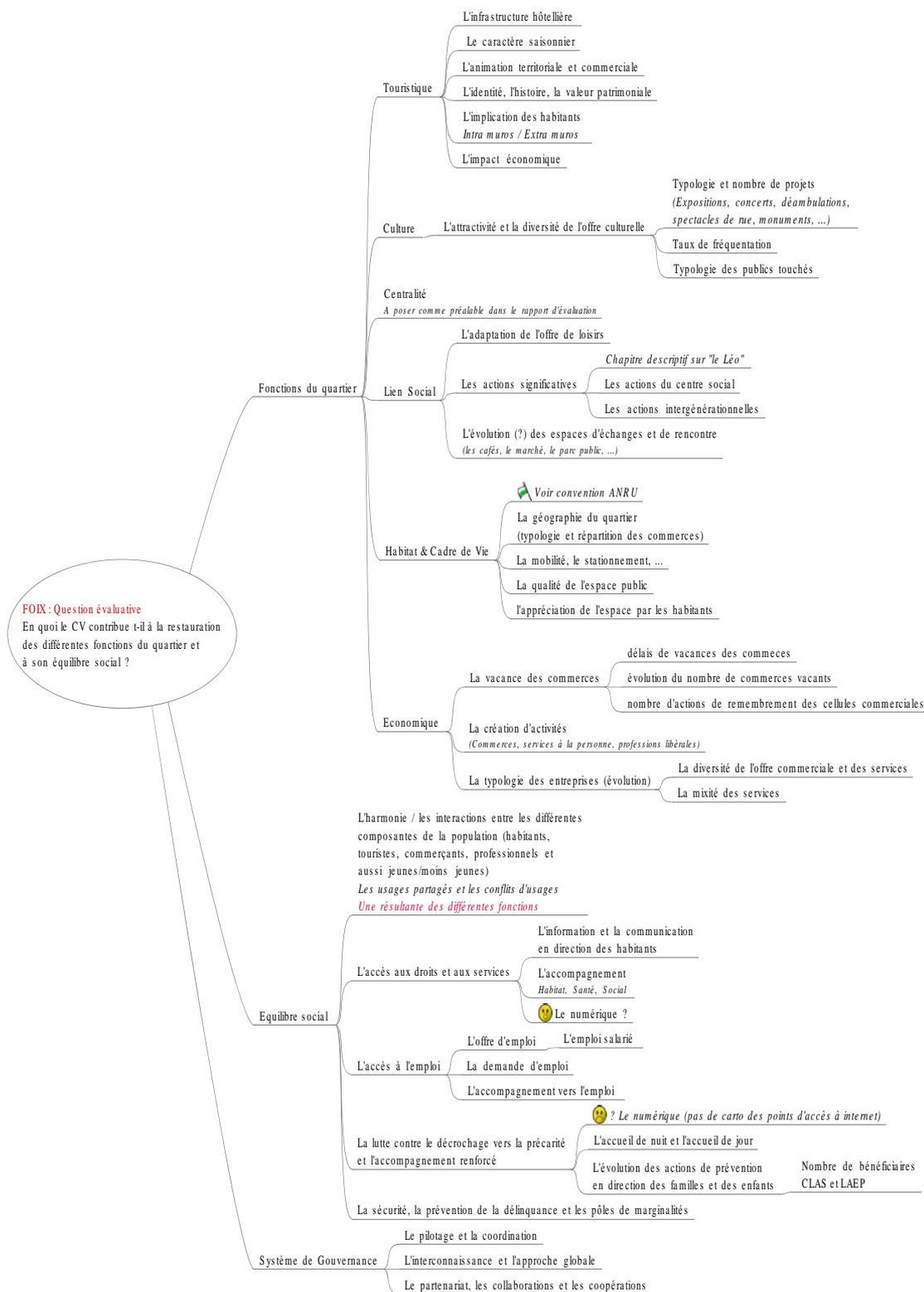
La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège

La Mutualité Sociale Agricole

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège

Annexe n°5 : La « Mind Map » (carte heuristique) d'évaluation



Annexe n°6 : Grille d'entretien

Pour Rappel :

Les 3 objectifs de la politique de la ville :

- Assurer l'égalité entre les territoires

- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines

- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants

Introduction :

Approche de l'enquête avec des questions sur sa position dans l'institution.
(Son ancienneté, les différentes fonctions occupées)

I. La politique de la ville à Foix

A. Connaissances et compréhension des dispositifs

En tant que professionnel, qu'entendez-vous par politique de la ville ?

Connaissez-vous les objectifs de la politique de la ville ?

Que pouvez-vous me dire des objectifs du contrat de ville ?

Avez-vous participé au montage du dossier politique de la ville de Foix ? (en fournissant des données, une aide à la rédaction par exemple)

Étiez-vous familiarisé avec les dispositifs attenants (par exemple le SCoT schéma de cohérence territoriale, le projet de territoire) ?

Connaissez-vous le périmètre du QPV de Foix ?

De votre place en tant qu'institution, comment participez-vous à la politique de la ville ? (Pouvez-vous « situer » votre institution dans ce « quelque chose » de la politique de la ville ?)

En quoi cela vous paraît nécessaire que votre institution « s'investisse », « participe » ou non à la politique de la ville ? (Du point de vue de votre institution)

Avez-vous perçu des changements depuis la signature du contrat de ville en 2015 ?

Des dispositifs spécifiques sont-ils mis en place au sein de votre institution ?
Des changements dans le fonctionnement ?

Qu'apporte le nouveau statut de Foix en tant que quartier politique de la ville pour votre institution ?

Le prenez-vous en compte dans vos missions, dans les pratiques de votre institution ?

Votre institution communique t'elle en interne sur les dispositifs politique de la ville ?

Les différents acteurs intervenant sur le quartier prioritaire communiquent t'ils en interne (leurs résultats, questionnements) sur leur champ d'action ...

Si « non » : est-ce que certains blocages pourraient être levés du fait d'une meilleure communication ?

B. Une lecture complexe : une diversité des dispositifs

Connaissez-vous les autres dispositifs, les autres contrats dont la commune de Foix bénéficie aujourd'hui ?

En tant que professionnel, cette échelle territoriale du Quartier Prioritaire vous paraît-elle pertinente ?

Comment ces 3 dernières années s'est exprimée votre participation à la politique de la ville sur Foix ? Pouvez-vous me préciser des exemples de missions et d'actions auxquelles votre institution a participé ?

Est-ce que le critère de la politique de la ville est un critère effectif dans le choix d'actions à mener ? (Quand vous menez des actions est ce que vous vous dites, « là je suis sur du QPV » donc...)

Maintenant avec du recul, (3ans depuis la signature) est ce que vous pensez qu'il y a de nouveaux objectifs qui apparaissent ? ou que certains sont à revoir ou à compléter ?

II. Le protocole/processus d'évaluation partagé

Pour les enquêtés qui ne font pas partie du groupe d'évaluation, explicitation du processus et rappel rapide de quelques points choisis, (indicateurs par exemple), où montrer la « mind map » d'évaluation.

L'évaluation est obligatoire depuis la loi de 2014 (loi portant du 21 février 2014 : de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), mais pensez-vous que l'évaluation soit pertinente à cette étape ? Comment la jugez-vous ? Vous paraît-elle nécessaire ?

Que pensez-vous de ce modèle, l'évaluation partagée ? Et en comparaison avec d'autres modèles (l'évaluation externe par un cabinet privé, par l'Etat seul ...).

Ce modèle de l'évaluation partagée vous paraît-il, pertinent, adapté, co-produit ?

Avez-vous déjà participé à des expériences d'évaluation partagée ?

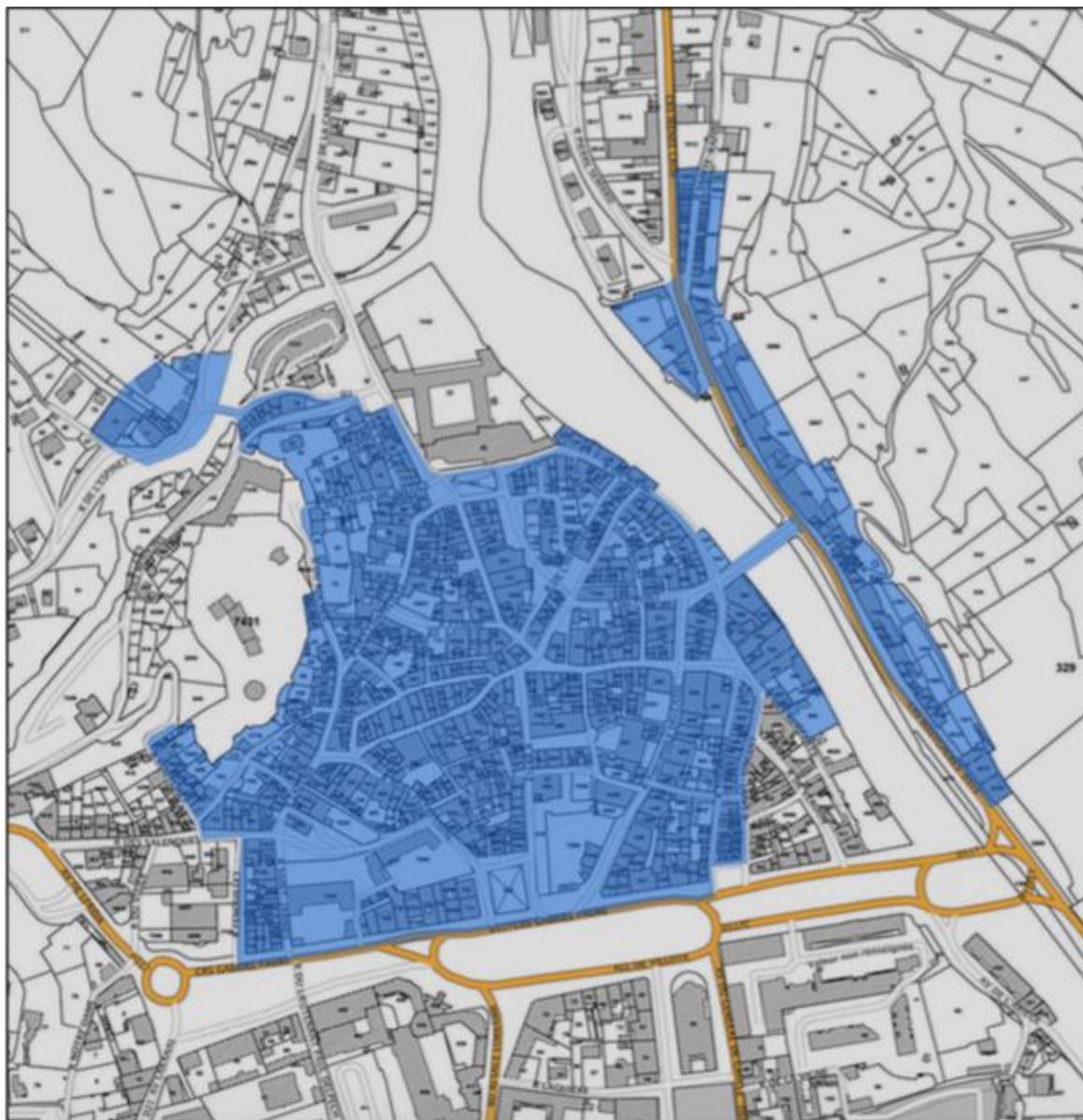
Les critères mis en place pour évaluer ce processus, cette organisation vous semblent ils pertinents ? (chronophage ?...)

L'externalisation de l'évaluation : un moyen de légitimation

Que pensez-vous du choix d'externaliser une partie de l'évaluation ?

Avez-vous des choses à ajouter ?

Annexe n°7 : Plan du QPV Centre ancien de Foix



Plan du QPV Source : IGN – Octobre 2014 - CGET

Annexe n°8 : le pré rapport d'évaluation (C'est un document de travail, la prochaine réunion du groupe d'évaluation est prévue le 18 septembre 2019)

**PRE-RAPPORT D'EVALUATION DU
CONTRAT DE VILLE FOIX CENTRE
ANCIEN
A MI PARCOURS 2015 - 2019**



**Contrat de ville 2015 – 2022
Foix - Centre ancien**



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville Foix centre ancien a été signé le 11 septembre 2015. Prolongés jusqu'en 2022 (*ils couraient à l'origine jusqu'en 2020*) en vertu d'un article adopté en loi de finances 2019, les contrats de ville doivent désormais s'inspirer des objectifs et de l'esprit du Pacte de Dijon.

La rénovation des contrats de ville prendra la forme d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques**, qui sera ajouté au contrat signé par les partenaires en 2014.

La révision des contrats de ville est attendue pour l'été 2019.

Cette révision permettra d'intégrer les nouveaux dispositifs annoncés dans la feuille de route gouvernementale. La révision devra être pensée dans la dynamique lancée par la signature de ce Pacte : renforcement du droit commun, logique partenariale, clarification des compétences et nouvelle méthode de travail.

La révision des contrats de ville et la déclinaison opérationnelle du Pacte de Dijon demandent ainsi une méthode de travail repensée, avec une plus grande coordination et convergence entre les politiques publiques et les acteurs.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville viendra nourrir sa révision qui devra intégrer les 40 mesures du Gouvernement en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Évaluation du contrat de ville

L'évaluation doit permettre d'identifier les marges de progrès, comprendre les dysfonctionnements, objectiver la réalité des changements et avant tout dégager de la valeur.

La démarche a été initiée en janvier 2019, elle est animée et accompagnée le GIP Ressources et Territoires.

La démarche repose sur l'implication des acteurs et la solidité de l'analyse.

Le travail se fait sous forme d'atelier pour partager les points de vue et l'analyse, à partir du projet initial, du bilan des actions, des observations de terrain et de tout support contenant des informations spécifiques sur le quartier.

Les réunions en ateliers ont eu lieu : le 24 janvier, le 25 février, le 29 mars et le 6 mai 2019.

Une réunion a été organisée le 11 avril pour présenter la démarche au conseil citoyen.

Un stagiaire, Simon Caley a travaillé à cette évaluation, il a mené des entretiens avec les différents partenaires.

Avenant au Contrat de ville : Protocole d'engagements renforcés et réciproques

A l'issue de l'évaluation du contrat de ville, un Protocole d'engagements renforcés et réciproques sera signé.

LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION A MI-PAROURS DU CONTRAT DE VILLE DE FOIX

Phase 1 :

- Accompagnement de l'évaluation à mi-parcours : **GIP Ressources et Territoires** – Monsieur Pascal FAURE
- Démarche : coproduction avec l'ensemble des partenaires,
- **Création d'un groupe de travail spécifique** comprenant des représentants des organismes suivants :
 - Caf,
 - Pole emploi,
 - CCAS,
 - DDT,
 - DDCSPP,
 - CAPFV,
 - Ville,
 - DPPV

Phase 2 :

- Définition des volets à évaluer :
 - qu'est-ce que l'on veut évaluer ?
 - la place du conseil citoyen
 - le mode d'organisation et de fonctionnement
- Définition de la question évaluative : « **En quoi le contrat de ville contribue-t-il à la restauration des différentes fonctions du quartier et à son équilibre social ?** »

Phase 3 :

Déclinaison de la question évaluative :

- Fonctions du quartier
- Equilibre social
- Système de gouvernance

Phase 4 :

- Création du **référentiel d'évaluation** sous forme de carte :
 - **Fonctions du quartier :**
 - Tourisme
 - Culture
 - Centralité
 - Habitat et cadre de vie
 - Economique
 - **Equilibre social :**
 - Accès à l'emploi
 - Lutte contre le décrochage vers la précarité et l'accompagnement renforcé
 - La sécurité, la prévention de la délinquance
 - **Gouvernance**
 - **Conseil citoyen**
 - Le fonctionnement du conseil citoyen
 - L'appropriation des espaces publics
- **Recensement des données**

Phase 5 :

- **Diagnostic partagé**
 - A partir des données disponibles
 - Suite aux échanges du groupe de travail
 - En fonction des retours du conseil citoyen
- Présentation des éléments de l'évaluation en comité de pilotage politique de la ville du 26 juin 2019

Phase 6 :

- **Rapport d'évaluation du contrat de ville**

LE RECENSEMENT DES DONNEES

Initialement le contrat de ville a mis en lumière des problématiques, des enjeux et des objectifs à partir de données recensées.

Le diagnostic initial s'appuyait principalement sur les données INSEE sur un carroyage défini.

L'évaluation à mi-parcours s'est appuyée sur les données fournies par chacun des partenaires (Caf, Pole emploi, CAPFV), les rapports annuels du contrat de ville, des comptes rendus et rapports de différentes instances (Comité de pilotage ANRU, CCAS, CLSPD...).

Des difficultés de comparaison des données avec le diagnostic initial ont été relevées :

- Les données de l'INSEE pour le quartier prioritaire n'ont pas été remises à jour depuis 2013
- Le revenu médian pour les habitants du quartier prioritaire était de 11500 € par an en 2013, une actualisation de ce chiffre est attendue.
- Les données fournies en 2019 par les partenaires, par exemple pour la Caf, sont des données précises, établies à partir du listing

des rues du quartier prioritaire et qui ne correspondent pas nécessairement aux données initiales issues de l'INSEE.

- La population du quartier représentant seulement 1130 habitants en 2013, les éléments chiffrés portent sur des pourcentages faibles qui peuvent fausser l'interprétation
- Une connaissance des habitants difficile à appréhender : peu ou pas de logements locatifs sociaux, données uniquement issues de l'INSEE
- Enfin, toute action, service ou équipement sur le quartier ne s'adresse pas nécessairement exclusivement aux habitants du quartier.

Les données à mi-parcours du contrat de ville fournies par les partenaires ne peuvent donc pas être nécessairement comparées au diagnostic initial.

Pour chaque fonction, les données retenues dans l'évaluation à mi-parcours ont été sélectionnées parmi celles pouvant être disponibles actuellement et à l'avenir.

En termes de méthodologie, il s'est dégagé au cours de l'évaluation, des indicateurs clés qui permettront une évaluation du contrat de ville objectivée.

LES PRINCIPALES DONNEES CLES DU QUARTIER

L'évolution de la population :

Population

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Population municipale au 1er janvier 2013	1 236	9 731	20 897	31 695
Commune	Part de la population du QP dans la commune ¹ (%)		Part de la population de la commune dans le QP ² (%)	
Foix	100,0		12,7	

¹Population du QP dans la commune sur population du QP

²Population du QP dans la commune sur population de la commune

Source : Insee, Recensement de la Population 2013

Une surreprésentation des ménages de 1 personne dans le quartier prioritaire :

Ménages

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Ménages de 1 personne (%)	66,5	43,4	36,3	33,6
Ménages de 6 personnes et plus (%)	0,3	0,8	0,9	1,0

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

Des jeunes de moins de 25 ans plus nombreux dans le quartier prioritaire que dans le reste du territoire :

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Hommes (%)	47,7	46,5	47,8	48,5
Femmes (%)	52,3	53,5	52,2	51,5
Moins de 25 ans (%)	33,5	28,4	27,2	27,8
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	36,0	28,8	26,9	27,1
60 ans et plus (%)	19,3	25,8	25,6	25,2
Femmes 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	24,0	28,0	27,3	26,8
Indice de "jeunesse" (- de 20 ans / 60 ans et +)	0,9	0,8	0,9	0,9

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

Un nombre d'allocataires Caf en augmentation avec une surreprésentation des personnes isolées 78 % et peu de familles :

Familles percevant les allocations Caf

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Nombre de foyers allocataires percevant au moins une prestation Caf	636	2 590	4 253	6 023
Population couverte par au moins une prestation Caf	849	4 999	9 406	14 200
Part parmi les foyers allocataires :				
Allocataires de moins de 25 ans non étudiants (%)	15,6	9,8	8,0	7,7
Allocataires étudiants (%)	14,2	7,8	5,2	3,8
Familles monoparentales (%)	11,8	15,6	15,7	16,4
Allocataires isolés (%)	78,0	57,7	48,2	43,1
Couples sans enfant (%)	5,7	5,4	5,5	5,5
Couples avec enfant(s) (%)	4,5	21,3	30,6	35,0
Couples avec 3 enfants et plus (%)	0,8	5,5	6,3	6,7
Répartition par tranche d'âge des enfants couverts par au moins une prestation Caf :				
Enfants de moins de 3 ans (%)	19,1	15,4	14,8	14,6
Enfants de 3 à moins de 6 ans (%)	19,1	14,9	14,4	14,1
Enfants de 6 à moins de 11 ans (%)	20,4	25,2	28,0	28,4
Enfants de 11 à moins de 15 ans (%)	15,9	21,0	21,3	21,5
Enfants de 15 à moins de 18 ans (%)	15,3	16,2	14,5	14,8
Enfants de 18 à moins de 25 ans (%)	10,2	7,3	7,0	6,6

Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des Caf au 31/12/2016

Les niveaux de revenus :

Une part plus faible des ménages imposés dans le quartier prioritaire :

Ménages fiscaux

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Part des ménages imposés (%)	27,6	51,0	53,4	54,0
Part des ménages dont l'origine principale du revenu déclaré repose sur des indemnités de chômage (%)	s	nd	nd	nd

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2014

Un nombre d'allocataires Caf dont le revenu est constitué de plus de 50 % de prestations sociales plus important dans le quartier prioritaire :

Allocataires des Caf (hors étudiants et population de plus de 65 ans)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales (%)	44,5	35,1	29,7	26,8
Allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales (%)	29,7	21,9	17,7	15,6
Allocataires Caf	636	2 590	4 253	6 023

Source : Cnaf, Fichier des allocataires des Caf au 31 décembre 2016

L'emploi :

Un nombre de demandeurs d'emploi en diminution

Emploi

		QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Taux d'emploi des 15-64 ans (%) :	Ensemble	53,8	61,0	63,6	65,0
	Femmes	49,5	55,6	59,9	61,2
	Étrangers	44,2	42,8	48,0	48,2
Part des emplois précaires parmi les emplois (%) :	Ensemble	25,9	14,4	13,6	13,2
	Femmes	27,8	13,4	14,8	14,8
	Étrangers	23,9	20,3	16,6	15,9

Sources : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations Démographiques 2010

Les données des estimations démographiques 2010 seront actualisées avec le RP2015 en 2019.

Un taux de création d'établissements équivalent à celui de la commune

Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Créations et transferts d'établissements	54	151	277	391
Part des transferts (%)	37,0	32,5	29,6	28,9
Part des créations (%)	63,0	67,5	70,4	71,1
Part d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	20,6	25,5	28,2	27,7
Taux de créations et transferts (%)	14,6	14,8	16,2	16,9

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements³ (Sirene) en 2016

L'ANALYSE A PARTIR DE LA QUESTION EVALUATIVE

« En quoi le contrat de ville contribue-t-il à la restauration des différentes fonctions du quartier et à son équilibre social ? »

La question évaluative a été déclinée en fonctions du quartier et équilibre social.

Les Fonctions du quartier :

- **Tourisme**
- **Culture**
- **Centralité**
- **Habitat et cadre de vie**
- **Economique**

Fonction touristique :

- *Hôtellerie : taux de remplissage moyen annuel inférieur à 50 % - manque hôtel de charme, pas d'hôtel 4 étoiles – capacité limitée par établissement – pas d'offre de qualité*
- *Château de Foix : Fréquentation stable depuis 2015,*

Source : Observatoire de l'ADT (année 2018)

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Convention Grand site Occitanie 2018 – 2021*
- *Château de Foix : Nouvel équipement mis en fonction le 9 juillet 2019, changement de cible de clientèle avec une fréquentation attendue en augmentation*
- *Office de tourisme : changement de statut, labellisé Tourisme et handicap – à l'avenir catégorie 1 (Grand Site)*

Indicateur proposé 2020 - 2022 : Fréquentation du Château

Fonction culturelle :

- *Evolution fréquentation Festival Ingénieuse Afrique : moyenne de 10667 personnes sur les trois dernières années, + 22 %*
- *Evolution fréquentation Festival Résistances : moyenne 6380 personnes sur les trois dernières années, + 8 %*

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Nouvelle offre culturelle à partir d'un programme Européen Poctefa Routes singulières = parcours d'œuvres artistiques installé dans le quartier prioritaire en lien avec la Scène nationale*
- *Nouvelle animation proposée, mise en place et animée par le Conseil citoyen : La Grande Lessive : 28 mars 2019*

Indicateur proposé : fréquentation du Festival Ingénieuse Afrique, du Festival Résistances, de La grande Lessive

Fonction de Centralité : équipements structurants mutualisés

- *Peu ou pas d'équipement structurants dans le quartier prioritaire en raison de sa trame médiévale et de sa densité, équipements structurants dans le quartier vécu (périmètre Action Cœur de ville)*
- *A noter : une école dans le quartier Ecole Parmentier*

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Création de la Maison des adolescents (quartier vécu)*
- *Centre social Caf au Léo*

Indicateur proposé : Fréquentation du centre social Le Léo

Fonction Habitat et cadre de vie

- *La présence d'un parc ancien et une « spécialisation » dans les petits logements,*
- *Un parc social très peu présent*
- *Une vacance importante*
- *Un parc privé qui devient un parc social « de fait »,*
- *Un désintérêt pour l'offre de logements en ville*
- *Une demande des personnes âgées de se rapprocher des services et commerces (manque logements accessibles)*

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Protocole de préfiguration ANRU signé en 2016*
- *Convention ANRU : signature convention le 12 juillet = plan guide*
- *OPAH – RU en cours*
- *Engagement OPH09 et Un Toit pour tous pour la création de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale dans le quartier prioritaire*
- *Convention avec l'EPF Occitanie pour le portage foncier*
- *Conférence Intercommunale du Logement mise en place le 27 juin 2018*

- *PLH qui sera approuvé en fin d'année 2019*
- *Un programme d'aide aux façades renforcé dans certains secteurs du quartier prioritaire*

Indicateurs proposés : Nombre de logements locatifs sociaux créés, Évolution de la vacance des logements (en lien avec les indicateurs de la convention ANRU)

Fonction économique :

- *Commerce centre-ville : vacance des commerces : 24,2 % en 2016 - 10,6 % fin 2018*

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Management de centre de ville et de territoire depuis 2016*
- *Observatoire du commerce et des activités*
- *Accompagnement des porteurs de projet*
- *Programme FISAC*
- *Création d'un périmètre de sauvegarde*
- *Schéma de développement économique de la CAPFV approuvé en 2019*
- *Mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics (convention ANRU et équipements structurants) – aide du facilitateur du Conseil départemental*

Indicateur proposé : nombre de commerces vacants

Equilibre social :

- **Accès à l'emploi**
- **Lutte contre le décrochage vers la précarité et l'accompagnement renforcé**
- **La sécurité, la prévention de la délinquance**

Equilibre social : Accès à l'emploi

- De 2015 à 2018, baisse de 10 % du nombre de demandeurs d'emploi (Ariège + 6,9 %, bassin emploi de Foix + 1,3 %)
- 60 % de demandeurs d'emploi sont des hommes contre 48 % en Ariège (+ 1 point par rapport à déc 2015)
- Turn over de personnes sur le quartier
- 37 % des demandeurs d'emploi du QPV sont sans permis contre 15 % en Ariège,
- De 2016 à juin 2019 : nombre d'activités de 201 à 248
- Une augmentation constatée par Pole emploi de la qualification des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- Pôle Emploi : Mise en place d'ateliers spécifiques, Accompagnement renforcé et personnalisé, Prestation d'orientation
- Mission locale : actions ciblées
- BGE : accompagnement créateur

Indicateur proposé : évolution du nombre de demandeurs d'emploi

Equilibre social : lutte contre le décrochage

- Nombre total d'Allocataires Caf : en 2013 = 632 - en 2017 = 734
- Part des ménages d'une personne : en légère augmentation à 67 %
- En 2017 : 32,39 % d'allocataires dans le QPV contre 23,7 % sur la commune

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- Création d'un LAEP au Léo
- Création d'un CLAS au Léo

Indicateur proposé : Evolution du nombre d'allocataires Caf

Equilibre social : sécurité, prévention délinquance

- *Recrudescence des tags et incivilités constatés*
- *Un immeuble squatté en 2018*
- *Prévention de la délinquance : CLSPD, coordination police nationale / police municipale*

Les nouveaux dispositifs mis en place :

- *Création d'un Groupe partenarial auprès du CLSPD pour un partenariat sur des situations individuelles*

Indicateur proposé :

Gouvernance :

*Un dispositif contrat de ville **nouveau en 2015** sur le territoire pour les collectivités et les services de l'Etat :*

- *Protocole de préfiguration ANRU : dispositif nouveau sur le territoire et conçu pour des grands ensembles et non des centres historiques patrimoniaux*
- *1^{er} janvier 2017 : création **CAPFV**, projet de territoire*
- *Dispositif Grand Sites coordonné avec la politique de la ville*
- ***Action Cœur de ville** depuis septembre 2018 : dispositif de gouvernance qui coordonne les autres contrats*

Depuis 2017, une vision transversale de la politique de la ville vue selon le schéma ci-dessous et non plus selon les trois piliers initialement inscrits dans le contrat de ville.



La mise place d'une gouvernance coordonnée qui s'est adaptée depuis 2015 :

- **Action Cœur de ville depuis septembre 2018** : dispositif adapté et ayant permis une plus grande coordination des différentes actions
- Mise en place d'une **revue de projet ACV, ANRU** pour suivre toutes les opérations
- Un **COPIL commun** proposé ACV / ANRU
- **Projet** : mise en place d'un **comité des financeurs de la politique de la ville** 1 fois par an

Le renforcement des moyens d'ingénierie :

- *Mise en commun entre la CAPFV et la Ville des **moyens d'ingénierie depuis 2016** : manager de territoire, 2 cheffes de projet renouvellement urbain (ville et CAPFV), une chargée de mission ACV*
- *Partenariat sur l'ingénierie : SCOT, CAUE, Services de l'Etat, EPF Occitanie, OPH*

La Participation citoyenne et le conseil citoyen :

Dans le renouveau de la politique de la ville, l'accent est mis sur l'importance de considérer les habitants et les acteurs du quartier comme des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville à travers, notamment, leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats. Le conseil citoyen fuxéen est ainsi constitué de deux collèges :

- Le « collège habitants » : une partie des sièges du collège habitants « tiré au sort » est réservé à des personnes issues du quartier siégeant au conseil citoyen. Ils pourront être rejoints par des habitants volontaires.
- Le « collège associations et acteurs locaux » : identifiés suite à un appel à candidatures auprès des associations de quartiers, collectifs d'habitants, association de locataires, associations de parents d'élèves, acteurs économiques, professionnels de santé.

Installé le 08 juin 2015 le conseil citoyen s'est doté, pour son fonctionnement : d'une **charte et d'un règlement intérieur**.

Le règlement intérieur définit les **modalités de renouvellement du conseil citoyen**. Depuis sa constitution des personnes ont été démissionnaires, d'autres ont été inscrites sur une liste complémentaire avant de devenir titulaires.

Il se réunit une fois par mois (1^{er} jeudi de chaque mois).

Dans le cadre de la **démarche de gestion urbaine de proximité**, il s'agit de prendre en compte la pluralité des acteurs qui interviennent dans la gestion du quartier et ceux qui sont en mesure d'apporter une expertise d'usage.

Le croisement de leurs contributions permet de donner sens et efficacité à la démarche.

Seront donc associés :

- Pour la Ville et la Communauté d'agglomération : services techniques dans toutes ses composantes, propreté, déchets... ; le service police municipale, les services sociaux
- Les acteurs publics de réseau
- Les opérateurs de revalorisation des centres anciens : animateur OPAH, manager de centre ville et de territoire...
- Les habitants et les usagers : les habitants doivent être de véritables partenaires du projet de gestion en tant qu'experts d'usage associés.

Cette démarche est déjà mise en œuvre, sans être formalisée, par constitution de groupes de travail thématiques (pôle d'échange multimodal, création d'une zone de rencontre, projet skate parc).

Par exemple, pour travailler au projet de création d'un skate parc, le groupe de travail a été constitué : de l'association gestionnaire du Secteur jeunesse de la ville (le FAJIP), de jeunes pratiquants le skate, de représentants du conseil citoyen, du Directeur des services techniques de la ville, d'un bureau d'étude spécialisé.

Cette démarche **d'implication des habitants** est formalisée dans le cadre de la convention ANRU.

La participation des habitants **à travers la prise en compte de leurs besoins et de leur expertise d'usage est intégrée** à tous les niveaux de réflexion et de co-construction des projets : groupes de travail, ateliers, comité de pilotage.

Les éléments issus de l'évaluation à mi-parcours :

- *La Place du conseil citoyen dans la politique de la ville à partir d'un questionnaire renseigné de manière collégiale par les membres du conseil citoyen :*
- **Niveau d'autonomie / niveau de structuration**
- Ont-ils bénéficiés d'actions de formation ? : **oui**

- Quel est le portage des CC : Collectivité ? association ? autre ? :
collégial et indépendant
- Ont-ils des moyens d'animation ? : **oui**
- Portent-ils des actions en propre ? : **oui, (rencontres citoyennes, grande lessive, repas de quartier)**
- Il y a-t-il un Collège « habitants » et un collège « acteurs locaux » ? :
oui

- **Les modalités d'organisation et de fonctionnement**
- Disposent-ils d'une charte ou d'un règlement ? : **oui les deux**
- Des réunions avec ou sans représentant administratif ? : **oui les deux**
- Nombre de réunions ? : **pour le premier semestre 2019 : 50 réunions dont 6 plénières**
- Fréquence des réunions ? : **plénière une fois par mois sauf août, moyenne 25 personnes**

- **La dynamique participative locale et la place des CC dans cette dynamique**
- Quel niveau de concertation dans la mise en place ? : **aléatoire**
- Quelle est la part d'implication dans chacun des piliers du contrat de ville ? : **100 %**
- Quelle participation à la démarche de co-construction du contrat de ville ? : **aléatoire, importante si concertation préalable mais limitée aux compétences exercées par la ville**
- Quelles relations et quels rôles avec : les habitants, les élus, les techniciens, les associations ? : **relations excellentes à tous les niveaux, écoute et information de tous les secteurs**
- Quels sont les obstacles (langages, pratiques, calendriers, disponibilité, ...) ? : **mixité sociale insuffisante**
- Les CC ont-ils une fonction d'interface ? : **oui, lien entre habitants, associations et collectivités**
- *Appréciation des espaces publics : grille sur l'appréciation des usages et des fonctions de chacun des espaces publics du quartier*

Un tableau a été renseigné par un groupe de travail du conseil citoyen sur les usages et les fonctions de chacun des espaces publics. Ce travail permettra d'orienter et de prioriser les actions prévues dans la gestion urbaine de proximité.

- Maison de projet

Dans tout quartier faisant l'objet d'un projet de renouvellement urbain, la loi rend obligatoire la présence d'une maison du projet (**Art. 9-1.-III de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**).

La maison du Projet sera un lieu ressource destinée aux habitants et aux partenaires du projet de renouvellement urbain du quartier. Elle se situera au Léo de Foix

Son objectif de centraliser toutes les informations sur le projet de rénovation urbaine : projets, plans, maquettes, compte-rendus de réunions, en fera un lieu d'échanges et de débats ouvert à tous.

L'espace qui sera mis à la disposition des citoyens doit permettre une utilisation autonome et constitue également le lieu d'accueil et des débats du conseil citoyen.

Actuellement, la Commune met, chaque fois que nécessaire, une des salles de l'Hôtel de ville à disposition du conseil citoyen qui peut par ailleurs compter sur l'appui logistique des services administratifs municipaux et sur l'assistance du chef de projet « contrat de ville ».

Glossaire des sigles et acronymes

(Glossaire non exhaustif des sigles et acronymes rencontrés dans le cadre de mon stage portant sur l'évaluation à mi-parcours d'un contrat de ville)

ABF - Architecte des bâtiments de France

ACSE - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ACUF - Association des communautés urbaines de France

ACV - Action Cœur de Ville

AD'AP - Agenda d'accessibilité programmée

ADCF - Assemblée des communautés de France

ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADF - Assemblée des départements de France

AIPD - Association d'Information et de Prévention de la Délinquance

ALF - Allocation de logement familiale

ALS - Allocation de logement sociale

ALUR - Accès au logement et urbanisme rénové (loi)

AMF - Associations des maires de France

AMGVF - Association des maires de grandes villes de France

AMO - Assistance à la maîtrise d'ouvrage

AMRF - Association des maires ruraux de France

AMVBF - Association des maires ville et banlieue

ANAH - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

ANIL - Agence nationale pour l'information sur le logement

ANRU - Agence nationale de la rénovation urbaine

APL - Aide personnalisée au logement

APVF - Association des petites villes de France

ARF - Association des régions de France

CADA - Centre d'accueil de demandeurs d'asile

CAF - Caisse d'allocations familiales

CAL - Commission d'attribution des logements

CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie
CCH - Code de la construction et de l'habitation
CD - Conseil Départemental
CDC - Caisse des dépôts et consignation
CDDF - Conseil pour les droits et devoirs des familles
CESE - Conseil économique social et environnemental
CHRS - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU - Centre d'hébergement d'urgence
CLIC - Centre Locaux d'Information et de Coordination
CMA - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CIL - Comité interprofessionnel du logement
CIL - Conférence Intercommunale du Logement
CLCV - Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie
CLIC – Centres Locaux d'Information et de Coordination
CLS - Contrat local de sécurité
CLSPD - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMP - Centre médico-psychologique
CNAF - Caisse nationale des allocations familiales
CNAM - Centre National des Arts et Métiers
CNC - Commission nationale de concertation
CNH - Conseil national de l'habitat
CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés
CNL - Confédération nationale du logement
CoDir - Comité de Direction
COG - Convention d'Objectifs et de Gestion
COS - Coefficient d'occupation des sols
CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE - Contrat de performance énergétique
CRH - Comité régional de l'Habitat
CSF - Confédération syndicale des familles
CSPS - Coordination sécurité et protection de la santé
CUCS - Contrat urbain de cohésion sociale
CUS - Convention d'utilité sociale

DALO - Droit au logement opposable

DLA - Dispositif Local d'Accompagnement

DDT - Direction Départementale des Territoires

DHUP - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

DIHAL - Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

DIRECCTE - Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJSCS - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

DRIEA - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

DSU - Développement social urbain

DSU - Dotation de solidarité urbaine

DUP - Déclaration d'utilité publique

EGL - États généraux du logement

EHPA - Établissement d'hébergement pour personnes âgées

EHPAD - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI - Établissement public de coopération intercommunale

EPL - Entreprise publique locale

EPT - Établissement public territorial

ERDF - Électricité et réseaux de France

ESH - Entreprises sociales pour l'habitat

ESS - Économie Sociale et Solidaire

FEDER - Fonds européen de développement régional

FISAC - Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

FJT - Foyer de jeunes travailleurs

FNARS - Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

FNADT – Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire

FSE - Fonds social européen

FSL - Fonds de solidarité pour le logement

FVM - Fédération des maires des villes moyennes

GAL - Groupe d'Action Local

GIE - Groupement d'intérêt économique

GIP - Groupement d'intérêt public

GUP - Gestion urbaine de proximité

ISO - International standardisation organisation

LEADER - Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (le fond européen Agricole pour le développement rural)

LLS - Logement locatif social

LOPPSI - Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

LOV - Loi d'orientation pour la ville

MAE - Mission des affaires européennes

MATPAM - Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

MAS - Maison d'accueil spécialisée

MOE - Maîtrise d'œuvre

MOLLE - Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)

MSAP - Maison des Services Au Public

NPRU - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

ONDRP - Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

ONPV - Observatoire national de la politique de la ville

OPAC - Office public d'aménagement et de construction

OPAH - Opération programmée d'amélioration de l'habitat

OPAH RU - Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement Urbain

OPH - Office public de l'habitat

ORT - Opération de Revitalisation du Territoire

PAE - Plan d'aménagement d'ensemble

PAEJ - Point Accueil Écoute Jeunes

PAJIIP - Pôle d'Agglomération Adolescence Jeunesse Information et Prévention

PEDEPEC – Projet Départemental pour des Politiques Éducatives Concertés

PDALPD - Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

PDH - Plan Départemental de l'Habitat

PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PIG - Programme d'Intérêt Général

PLH - Plan local de l'habitat

PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLU - Plan local d'urbanisme

PLUS - Prêt locatif à usage social

POS - Plan Local d'Occupation des Sols

PPR - Plan de prévention des risques

PSP - Plan stratégique de patrimoine

QPV - Quartiers prioritaires de la politique de la ville

REAAP - Réseau d'Écoute, d'Appuis et d'Accompagnement des Parents

RSA - Revenu de solidarité active

RSE - Responsabilité sociétale des entreprises

RT - Réglementation thermique

SAC - Société Anonyme de Coordination

SCIC HLM - Société coopérative d'intérêt collectif

SCoT - Schéma de cohérence territoriale

SCP HLM - Société coopérative de production

SDAPL - Section départementale des aides publiques au logement

SEM - Société d'économie mixte

SGAR - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SLS - Supplément de loyer de solidarité

SMECTOM - Syndicat Mixte d'Étude, de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers

SMS - Secteur de mixité sociale

SNE - Système national d'enregistrement

SRADT - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

SRADDT - Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRU - Solidarité renouvellement urbain (loi)

TECV - Transition énergétique pour la croissance verte (loi)

TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties

UNAF - Union nationale des associations familiales

ZAC - Zone d'aménagement concerté

ZAD - Zone d'aménagement différé

ZFU - Zone franche urbaine

ZPPAU - Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

ZRR - Zone de revitalisation rurale

ZSP - Zone de sécurité prioritaire

ZUS - Zone urbaine sensible

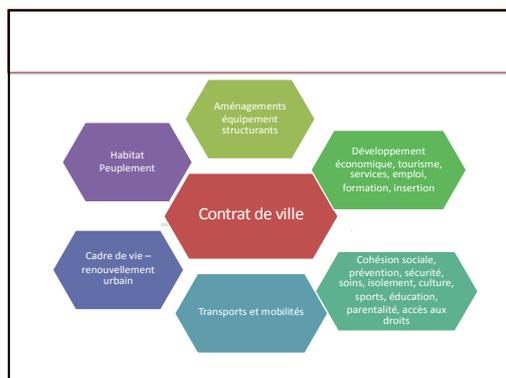
Annexe n° 10 : Présentation lors du COPIL annuel Politique de la ville du 28 juin 2019.

Contrat de ville 2015-2022
Foix centre ancien





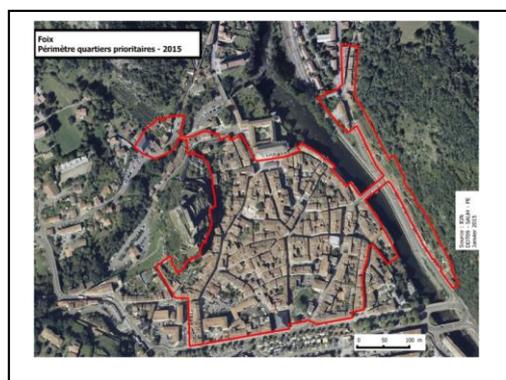
Comité de pilotage
du 26 juin 2019



-
- Présentation de la démarche d'évaluation du contrat de ville
 - Présentation de l'avenant au contrat de ville : Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2019-2022

-
- Démarche : coproduction avec l'ensemble des partenaires, création d'un groupe de travail (Caf, Pole emploi, CCAS, DDT, DDCSPP, CAPFV, Ville, DPPV)
 - Accompagnement : GIP Ressources et Territoires
 - Recentrés sur la valeur dégagée du contrat de ville

-
- 3 volets :
 - qu'est ce que l'on veut évaluer ? ;
 - la place du conseil citoyen
 - le mode d'organisation et de fonctionnement
 - La question évaluative : « En quoi le contrat de ville contribue-t-il à la restauration des différentes fonctions du quartier et à son équilibre social ? »





Déclinaison de la question évaluative :

- Fonctions du quartier
- Equilibre social
- Système de gouvernance



Fonctions du quartier :

- Tourisme
- Culture
- Centralité
- Habitat et cadre de vie
- Economique



Fonction touristique :

- Grand site Occitanie 2018 - 2021
- Château de Foix : Fréquentation stable depuis 2015, Nouvel équipement mis en fonction le 9 juillet 2019 : changement de cible de clientèle
- Office de tourisme : changement de statut, labellisé Tourisme et handicap – à l'avenir catégorie 1 (Grand Site)
- Hôtellerie : taux de remplissage moyen annuel inférieur à 50 % - manque hôtel de charme, pas d'hôtel 4 étoiles – capacité limitée par établissement – pas d'offre de qualité

Source : Observatoire de l'ADT (année 2018)



Fonction culturelle :

- Evolution fréquentation Festival Ingénieuse Afrique : moyenne de 10667 personnes sur les trois dernières années = + 22 %
- Evolution fréquentation Festival Résistances : moyenne 6380 personnes sur les trois dernières années = + 8 %
- La Grande Lessive : 28 mars 2019 (conseil citoyen)



Fonction de Centralité : équipements structurants mutualisés

- Centre social Caf du Léo
- Ecole Parmentier
- CCAS
- LAEP



Fonction Habitat et cadre de vie : diagnostic

- La présence d'un parc ancien et une « spécialisation » dans les petits logements,
- Un parc social très peu présent
- Une vacance importante
- Un parc privé qui devient un parc social « de fait »,
- Un désintérêt pour l'offre de logements en ville
- Une demande des personnes âgées de se rapprocher des services et commerces (manque logements accessibles)

**Fonction Habitat et cadre de vie**

- *Protocole de préfiguration ANRU signé en 2016*
- *Etude résorption de l'habitat insalubre et dégradé*
- *Convention ANRU : signature convention le 12 juillet = plan guide + Gestion urbaine de proximité*
- *Engagement OPH09 et Un Toit pour tous*
- *Convention avec l'EPF Occitanie*
- *CIL mise en place le 27 juin 2018*
- *PLH qui sera approuvé en fin d'année*
- *Etude stationnement et mobilités (ACV)*
- *Etude Charte des espaces publics (ACV)*

**Fonction économique :**

- *Management de centre de ville et de territoire depuis 2016*
 - *Observatoire du commerce et des activités*
 - *Accompagnement des porteurs de projet*
 - *Programme FISAC*
- *Création d'un périmètre de sauvegarde (12 juin 2017)*
- *Commerce centre ville :*
 - *vacance des commerces : 24,2 % en 2016 - 10,6 % fin 2018*

**Equilibre social :**

- *Accès à l'emploi*
- *Lutte contre le décrochage vers la précarité et l'accompagnement renforcé*
- *La sécurité, la prévention de la délinquance*

**Equilibre social : Accès à l'emploi**

- *Pole Emploi :*
 - *Mise en place d'ateliers spécifiques*
 - *Accompagnement renforcé et personnalisé*
 - *Prestation d'orientation*
- *Mission locale*
- *BGE : accompagnement créateur*

**Equilibre social : Accès à l'emploi**

- *De 2015 à 2018, baisse de 10 % du nombre de demandeurs d'emploi (Ariège + 6,9 %, bassin emploi de Foix + 1,3 %)*
- *60 % de demandeurs d'emploi sont des hommes contre 48 % en Ariège (+ 1 point par rapport à déc 2015)*
- *Turn over de personnes sur le quartier*
- *37 % des demandeurs d'emploi du QPV sont sans permis contre 15 % en Ariège,*
- *De 2016 à juin 2019 : nombre d'activités de 201 à 248*

**Equilibre social : lutte contre le décrochage**

- *Nombre total d'Allocataires Caf :*
 - *en 2013 = 632*
 - *en 2017 = 734*
- *Part des ménages d'une personne : en légère augmentation à 67 %*
- *En 2017 : 32,39 % d'allocataires dans le QPV contre 23,6 % sur la commune*

**Equilibre social : sécurité, prévention
délinquance**

- *Recrudescence des tags et incivilités constatés*
- *Un immeuble squatté en 2018*
- *Prévention de la délinquance : CLSPD, coordination police nationale / police municipale*

- Gouvernance :

- *Dispositif contrat de ville nouveau en 2015 pour les collectivités et les services de l'Etat*
- *Protocole de préfiguration ANRU : dispositif nouveau sur le territoire et conçu pour des grands ensembles et non des centre historiques patrimoniaux*
- *1^{er} janvier 2017 : création CAPFV, projet de territoire*
- *Dispositif Grand Sites coordonné avec la politique de la ville*
- *Action Cœur de ville depuis septembre 2018 : dispositif de gouvernance qui coordonne les autres contrats*

- Diagnostic et analyse :

- Gouvernance :

- *Action Cœur de ville : dispositif adapté et ayant permis une plus grand coordination des différentes actions*
- *Mise en commun entre la CAPFV et la Ville des moyens d'ingénierie depuis 2016 : manager de territoire, 2 chefs de projet renouvellement urbain (ville et CAPFV), une chargé de mission ACV, 1 chargée politique de la ville*
- *Partenariat sur l'ingénierie : Services de l'Etat (Préfecture, DDT, ARS, DDCSPP, DIRECCTE), EPF Occitanie, OPH, SCOT, CAUE, Région, Département*

- Diagnostic et analyse :

- Gouvernance :

- *Mise en place d'une revue de projets ACV, ANRU pour suivre toutes les opérations*
- *Un COPIL commun proposé ACV / ANRU*
- *Projet : mise en place d'un comité des financeurs 1 fois par an*

- Volet conseil citoyen :

- *Charte et règlement intérieur depuis 2016, Renouvellement, fonctionnement*
- *Place du conseil citoyen dans la politique de la ville à partir d'un questionnaire*
- *Appréciation des espaces publics : grille sur l'appréciation des usages et des fonctions de chacun des espaces publics du quartier*

En cours sur l'évaluation :

- Recensement des données auprès des partenaires
- Partage du diagnostic et de l'analyse
- Rapport final
- Protocole d'engagements réciproques renforcés



Priorités et enjeux pour une stratégie renouvelée et collective en faveur des habitants des quartiers prioritaires

- 1/ SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- 2/ LOGEMENT ET CADRE DE VIE
- 3/ RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL - SOLIDARITE
- 4/ EDUCATION ET PETITE ENFANCE
- 5/ EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE
- 6/ SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN
- 7/ ENGAGEMENT CITOYEN
- 8/ CULTURE
- 9/ EGALITE FEMMES HOMMES
- 10/ SOLIDARITE TERRITORIALE



ETAT

Maintien d'un poste Adulte Relais
Création d'un poste Adulte Relais

CAPFV - Ville

Animation CLSPD
Création GPO
Convention police nationale / police municipale
Intégration des médiateurs sociaux dans le réseau des acteurs publics pour la sécurité et la prévention de la délinquance



ETAT

- OPAH – RU en cours
- Futur périmètre ORT (en lien avec ACV)
- Défisicalisation : ANRU, Denormandie
- Convention ANRU – QPV (financement des logements en accession sociale, aménagements urbains)
- Droit commun : financement LLS

CAPFV - Ville

- Animation OPAH –RU
- Financement LLS et Accession sociale
- Création 85 logements :
 - 34 logements locatifs sociaux,
 - 27 logements en accession/acquisition,
 - 24 logements réinvestis dans le cadre de l'OPAH-RU
- Résidence autonomie
- Résidence accueil



ETAT

- RHI THIRORI : financement du déficit d'opérations sur les sorties d'insalubrité (création de LLS par l'OPH09)
- Action Logement
- Financements ACV (aménagement urbains, études)

CAPFV - Ville

- Animation OPAH –RU
- Groupe de coordination technique accueil des investisseurs
- Aménagements urbains (opérations inscrites ACV, ANRU)
- Gestion urbaine de proximité



ETAT

- Mise en place d'un contrat local de santé mentale (*en cours avec ARS*)
- Lutte contre la fracture numérique (*dans le cadre de l'APPV*)

CAPFV - Ville

- Maison départementale des adolescents
- Centre social du Léo (co-financement)



ETAT

- 2019 / 2020 : plus de maîtres que de classes (Ecole L. Goron)

CAPFV - Ville

- PEDT intercommunal - ville
- CLAS
- LAEP
- Médiation jeunesse
- Tarifs sociaux ALAE / Cantine
- Missions éducatives du PAAJIP
- Création du Pôle jeunesse collaboratif

ETAT	CAPFV - Ville
<ul style="list-style-type: none"> • Service public d'emploi de proximité • développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) <p><i>Sous réserve de validation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement à hauteur de 50 % du poste de manager de territoire 2020/2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics (opérations inscrites dans la convention ANRU, équipements structurants comme le Pôle jeunesse collaboratif) • Création d'activité (accompagnement Manager de territoire) • Promotion touristique

ETAT	CAPFV - Ville
<p>2 postes FONJEP pour des associations (<i>sous réserve de validation</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations locales (aides financières, locaux, aides matérielles) • Soutien dans le cadre APPV • Réhabilitation d'une maison des associations

ETAT	CAPFV - Ville
<ul style="list-style-type: none"> • Formation valeurs de la république et laïcité • Volontaires services civiques <p><i>Sous réserve de validation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil citoyen • Maison de projet • Conseil de développement de la CAPFV

ETAT	CAPFV - Ville
<ul style="list-style-type: none"> • DRAC : pacte culture • Dispositif Orchestre à l'école <p><i>Sous réserve de validation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations du secteur culturel à hauteur de 232000 euros (pacte culture) • Aides : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, installations pour les animations représente une enveloppe de 340000 €. • Maintien du cinéma dans le cœur de ville • Gratuité médiathèque • Ecole de musique : tarifs réduits

ETAT	CAPFV - Ville
<p>Dotation Solidarité Urbaine</p>	<p>Projets de territoires CAPFV, Ville</p>

RÉSUMÉ

Mon stage consistait à intégrer le groupe d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Foix centre-ancien et à effectuer une enquête de terrain auprès des acteurs de la politique de la ville (nous utiliserons ici l'acronyme PDV) sur le territoire fuxéen. Elle visait à analyser, par le biais d'entretiens semi directifs auprès des professionnels de la PDV, leur place, leur participation et l'investissement des institutions signataires du contrat de ville (CDV) en 2015.

Le choix de la méthode qualitative a été retenu au regard des objectifs de cette étude qui entrait dans une démarche compréhensive. Nous nous sommes intéressés à la compréhension, aux représentations qu'ont les acteurs de ce nouveau dispositif sur leur territoire, au partenariat, à la communication. L'analyse s'intéresse à la fois au dispositif lui-même et à son évaluation et permet de faire des préconisations.

En quoi s'engager, adhérer, s'associer à la mise en œuvre d'une politique de la ville constitue une opportunité pour les services ? Nous avons décliné cette question centrale autour de thèmes tels que : la compréhension, l'engagement, l'appropriation, le partenariat.

Nous avons par la suite émis des hypothèses. - Le périmètre du QPV impacte fortement les capacités d'interventions : l'échelle d'intervention du QPV est peu adaptée aux pratiques et aux échelles d'interventions des institutions. - La PDV ne constitue pas un enjeu pour les acteurs (les professionnels) dans la mesure où elle ne modifie pas leurs missions. Il n'y a pas de vision politique pour la PDV, seulement une vision et un pilotage techniques.

Cette étude a été réalisée en 19 semaines, du 18 février au 30 juin 2019. Pour vérifier ces hypothèses et ces questionnements, nous avons choisi de recueillir plusieurs types de données.

La démarche s'est opérée en trois temps, avec 3 matériaux différents. Tout d'abord nous avons cherché à réactualiser les données recueillies lors du diagnostic permettant la rédaction du CDV en 2015. Tout au long des réunions du groupe d'évaluation nous avons procédé à une observation participante, observation qui s'est enrichie tout au long du stage par la participation à diverses instances de la PDV (comité technique etc.). Dans un troisième temps, la démarche a consisté en des entretiens semi directifs, avec les techniciens du groupe d'évaluation ainsi que les techniciens des institutions signataires du contrat de ville qui ne font pas partie du groupe (par exemple Pôle emploi, le Conseil Régional Occitanie). L'échantillon de professionnels enquêtés a été sélectionné par leur fonction dans leurs institutions en lien avec la PDV (par exemple : chargé de mission PDV), ou en charge d'actions en lien avec la PDV. Nous avons interrogé 21 techniciens pour des entretiens d'une durée moyenne d'une heure.

La ville de Foix fait partie de la communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes. Elle est composée de 42 communes pour un total de 33 000 habitants. Le territoire communautaire présente un caractère rural et une densité relativement faible. La gestion d'un contrat de ville étant du ressort de l'EPCI auquel appartient le QPV, la communauté d'agglomération du Pays de Foix - Varilhes a passé une convention de délégation avec la mairie de Foix pour lui attribuer la compétence PDV.

La PDV est définie au travers de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette loi, dite loi « Lamy », pose un cadre méthodologique nouveau et promeut des modes de mise en œuvre de l'action publique redessinée, avec une nouvelle géographie prioritaire. Cette réforme de la PDV a entraîné un resserrement de son périmètre d'action, en lien notamment avec une nouvelle méthode d'identification des quartiers, fondée sur le critère de concentration de populations pauvres. Ce critère unique est celui du revenu, la méthode retenue repère les zones de concentration urbaine de population à bas revenus à partir d'un quadrillage fin du territoire métropolitain (par carré de 200m sur 200m). Les revenus en question sont pris en compte par rapport aux revenus de l'agglomération ainsi

que ceux de la France Métropolitaine. Le contrat de ville (CDV) constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville. Il formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires, au bénéfice du quartier prioritaire. La nouvelle géographie prioritaire trouve désormais à s'appliquer à des quartiers qui n'avaient jamais pu prétendre aux dispositifs des quartiers dits sensibles, c'est le cas des centres anciens. Les objectifs inscrits dans la loi « Lamy » sont au nombre de 3 : assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unités urbaines, améliorer les conditions de vie des habitants. L'architecture retenue pour la présentation du contrat de ville répond aux orientations nationales, en se structurant autour de 3 piliers, lesquels regroupent un ensemble de thématiques elles-mêmes reliées par des axes transversaux (jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, citoyenneté). Cependant une rénovation des contrats de ville est en cours et les CDV s'inspireront demain des objectifs et de l'esprit du Pacte de Dijon (2018).

Par ailleurs, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) suivi par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) n'est plus cantonné à des quartiers constitués de grands ensembles. A Foix, la convention avec l'ANRU a été signée en juillet 2019.

Le QPV du centre ancien est situé au pied du château, adossé à ce pôle attractif central de la ville. Le quartier est confronté depuis plusieurs années à un double phénomène : un nombre d'habitants en diminution et de plus en plus fragilisés, une augmentation du nombre de logements vacants et potentiellement indignes ou insalubres. Nous nous sommes interrogés sur la vision que pouvaient avoir les acteurs de la politique de la ville sur le territoire fuxéen. Ce terme de vision recoupe aussi bien leurs connaissances sur ce « nouveau » contrat, la place de leurs institutions respectives, leur participation à ce dispositif ou encore la communication et le partenariat mis en place ou amplifiés. La PDV a été assimilée de manière différente selon les institutions et les acteurs qui interviennent dans son cadre. Cette typologie des acteurs nous donne à lire des places hétérogènes, diversifiées au regard

de leur engagement et de leur place dans la PDV à Foix. Cette typologie fait entrevoir la place de la PDV au sein de chacune des institutions signataires. Cette place est corrélée aux échelles d'intervention propres à chaque institution, qui vont au-delà du périmètre du QPV.

La plupart des acteurs jugent ce périmètre incomplet, omettant des quartiers d'habitat social. Leur représentation de la politique de la ville reste très liée à une politique de banlieue, de grands ensembles. Ainsi, seul l'objectif « améliorer les conditions de vie des habitants » leur paraît adapté au contexte fuxéen.

La PDV a quelque peu remanié les liens institutionnels sur le territoire fuxéen. Cette nouvelle politique a été assimilée de manière multiple et différenciée par les institutions, certaines en ont vu un véritable apport notamment dans le cadre du travail inter partenarial. L'élaboration du CDV a initié une dynamique partenariale sur le territoire fuxéen qui semble s'essouffler, en témoigne la faible participation des acteurs au processus d'évaluation.

Les thématiques du renouvellement urbain et du développement économique du centre ancien ont été portées en priorité durant les premières années du CDV. La question de la cohésion sociale ne semble pas avoir bénéficié de la même attention.

En dépit d'une volonté de transversalité affichée, la communication et le partenariat restent limités à leur déclinaison par pilier ; pour la majorité des acteurs, l'arrivée de la PDV n'a pas élargi le champ du partenariat.

Initiée par les deux pilotes du CDV (pour l'État la déléguée du préfet à la PDV et pour la mairie la chargée de mission PDV), la démarche retenue s'appuie sur un protocole d'évaluation partagée, collaboratif, menée avec les institutions volontaires. L'animation est confiée au GIP Ressources & Territoires basé à Toulouse, avec la mise en place depuis novembre 2018, d'ateliers mensuels sollicitant l'implication et l'analyse des professionnels. Cette méthodologie est jugée chronophage et déroutante certains acteurs. Par ailleurs, nombre d'entre eux pensent que l'évaluation arrive trop précocement, les projets ayant démarré bien après la signature du CDV, et dans un contexte de changement à venir (élections municipales en 2020, protocole

d'engagements renforcés et réciproques). Certains préfèrent parler de « point d'étape ».

Si les acteurs s'accordent à dire que ces rencontres ont permis des échanges et des apports sur leurs missions respectives, ils jugent difficile d'en mesurer aujourd'hui d'autres effets sur leurs pratiques professionnelles. Complémentaire de la démarche en cours, cette enquête a cherché à comprendre les logiques individuelles et institutionnelles dans le cadre de la politique de la ville à Foix. Répondant certes à une obligation légale, l'évaluation à mi-parcours constitue un exercice complexe, réalisé dans un contexte de réforme de la politique de la ville.